



RAPPORT ANNUEL D'EUROJUST 2021

20 years of criminal justice across borders



RAPPORT ANNUEL D'EUROJUST 2021

20 years of criminal justice across borders

Table des matières

Acronymes et abréviations	5	7. Protéger les droits des victimes de la criminalité transfrontière	30
Avant-propos	6	7.1 Les défis à relever.....	30
20 ans de coopération judiciaire.....	8	7.2 Rôle d'Eurojust	30
1. Résultats opérationnels en 2021.....	12	8. Un acteur de plus en plus influent sur la scène mondiale	32
2. Une assistance opérationnelle sur mesure apportée dans plus de 10 000 dossiers	13	8.1 Accords internationaux avec les pays tiers	32
2.1 Outils et services d'Eurojust.....	13	8.2 Procureurs de liaison auprès d'Eurojust.....	32
2.2 Soutien à 254 équipes communes d'enquête.....	14	8.3. Points de contact.....	32
3. Maintien du soutien judiciaire pendant la pandémie de COVID-19	17	8.4. Élargissement de la coopération aux régions du monde entier: connexion aux projets et réseaux.....	33
3.1 Suivi de l'évolution des effets des restrictions liées à la COVID-19	17	9. Assurer le volet judiciaire de la chaîne de sécurité de l'UE	36
3.2 Infractions tirant profit de la pandémie	18	9.1 Forum consultatif	36
4. Traitement des conflits de compétence	19	9.2 Coopération opérationnelle avec les principaux acteurs de la chaîne de la justice pénale de l'UE	36
5. Assurer une utilisation optimale des instruments de coopération judiciaire.....	22	9.3 Représentation des considérations judiciaires dans le cadre de l'EMPACT	39
5.1 Mandat d'arrêt européen	22	20 ans de soutien d'Eurojust aux autorités nationales – dossiers traités.....	41
5.2 Équipes communes d'enquête	24	10. Criminalité économique.....	43
5.3 Recouvrement des avoirs	24	10.1 Escroquerie et fraude	43
5.4 Décision d'enquête européenne.....	25	10.2 Blanchiment d'argent	44
5.5 Orientations pratiques fournies aux praticiens du droit en ce qui concerne la coopération avec le Royaume-Uni.....	25	10.3 Corruption.....	46
6. Obtenir des preuves qui tiennent la route devant le juge	26	10.4 Atteintes à la PIF	46
6.1 Améliorer l'accès aux preuves électroniques grâce au projet SIRIUS.....	26	11. Trafic de drogue	47
6.2 Répondre à l'utilisation criminelle du cryptage	26	11.1 Évolutions récentes	47
6.3 Lutter contre la «cybercriminalité en tant que service»	27	11.2 Exemples de dossiers illustrant le travail d'Eurojust en matière de trafic de drogue	47

12. Cybercriminalité	50	16.2 Exemple de dossier illustrant la contribution d'Eurojust à la lutte contre l'impunité	62
12.1 Rançongiciels.....	50	17. Criminalité environnementale	63
12.2 Intelligence artificielle.....	50	17.1 Évolutions récentes	63
12.3 Dernières nouvelles du Réseau judiciaire européen en matière de cybercriminalité (RJEC).....	51	17.2 Exemples de dossiers illustrant le travail d'Eurojust en matière de criminalité environnementale	64
13. Traite des êtres humains	53	18. Atteintes à la propriété intellectuelle	66
13.1 Évolutions récentes	53	18.1 Évolutions récentes	66
13.2 Exemples de dossiers illustrant le travail d'Eurojust en matière de TEH.....	54	18.2 Exemples de dossiers illustrant le travail d'Eurojust en matière d'API.....	66
14. Trafic de migrants	55	19. Numérisation de la justice	68
14.1 Évolutions récentes	55	19.1 Préparatifs pour un nouveau système de gestion des dossiers d'Eurojust.....	68
14.2 Exemples de dossiers illustrant le travail d'Eurojust en matière de trafic de migrants	56	19.2 Détection des liens et connexions concordance/non-concordance.....	68
15. Terrorisme	57	19.3 Préparation aux connexions avec les systèmes e-EDES et ECRIS-TCN	68
15.1 Recoupement des données dans le registre antiterroriste afin de détecter les liens entre les enquêtes	57	19.4 Propositions de la Commission concernant la sécurité et la justice dans le monde numérique	68
15.3 Exemples de dossiers illustrant le travail d'Eurojust en matière de lutte contre le terrorisme.....	59	20. Gouvernance et gestion de l'Agence	70
16. Grands crimes internationaux	61	Annexe de données	73
16.1 Évolutions récentes	61		

Les statistiques sur les dossiers traités par Eurojust incluses dans le présent rapport ont été produites sur la base des données contenues dans le système de gestion des dossiers d'Eurojust (CMS). Les chiffres ont été extraits en janvier 2021 et reflètent les informations disponibles à ce moment-là. La nature évolutive des dossiers peut donner lieu à d'éventuelles divergences avec les chiffres rapportés précédemment, et il se peut que les statistiques soient actualisées à l'avenir.

Acronymes et abréviations

API	Atteinte à la propriété intellectuelle	Fraude MTIC	Fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant
CAAR	Rapport consolidé sur l'activité annuelle	FSL	Fournisseurs de services en ligne
CEPD	Contrôleur européen de la protection des données	IA	Intelligence artificielle
CEPOL	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs	JAI	Justice et affaires intérieures
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne	JHAAN	Réseau des agences «Justice et affaires intérieures» de l'UE
CMS	Système de gestion des dossiers	MAE	Mandat d'arrêt européen
DEE	Décision d'enquête européenne	NSP	Nouvelles substances psychoactives
e-CODEX	e-Justice Communication via On-line Data Exchange	OC	Organisation criminelle
e-EDES	Système d'échange de preuves numériques	OLAF	Office européen de lutte antifraude
ECE	Équipe commune d'enquête	ONU DC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
ECRIS-TCN	Système européen d'information sur les casiers judiciaires	PE	Parquet européen
EIPPN	Réseau européen des procureurs dans le domaine de la propriété intellectuelle	PIF	Protection des intérêts financiers de l'Union européenne
EJ	Entraide judiciaire	PI	Propriété intellectuelle
EMPACT	Plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles	PPM	Pays partenaires méridionaux
END	Expert national détaché	REFJ	Réseau européen de formation judiciaire
eu-LISA	Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice	RJA	Registre judiciaire européen antiterroriste
EUIPO	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle	RJEC	Réseau judiciaire européen en matière de cybercriminalité
Euromed	Partenariat euro-méditerranéen	RJE	Réseau judiciaire européen
Europol	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs	RPV	Réseau privé virtuel
		SIRIUS	Outil intégré pour la recherche d'informations scientifiques
		SOCTA	Évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée
		TEH	Traite des êtres humains
		UE	Union européenne
		WACAP	Réseau ouest-africain des autorités centrales et des procureurs

Avant-propos

Didier Reynders, commissaire européen chargé de la justice

Cette année, Eurojust a continué sur sa lancée, en soutenant un nombre record de dossiers. Malgré la persistance, tout au long de l'année 2021, des restrictions liées à la pandémie, les praticiens de toute l'Union européenne ont tout de même pu compter sans interruption sur Eurojust. Je voudrais remercier le personnel dévoué d'Eurojust, y compris les membres nationaux, leurs adjoints et assistants, ainsi que le président Ladislav Hamran et les vice-présidents Klaus Meyer-Cabri et Boštjan Škrlec.

Les chiffres d'Eurojust parlent d'eux-mêmes. En plus d'avoir soutenu plus de 10 000 dossiers, Eurojust a envoyé près de 2 000 réponses rapides à des demandes de coopération judiciaire et a participé à plus de 1 400 opérations à grande échelle. Grâce à cette activité, 2,8 milliards d'EUR d'avares illicites ont été gelés, 7 milliards d'EUR de drogues ont été saisies et 3 329 suspects ont été arrêtés ou remis. Eurojust a également continué de gérer des dizaines de dossiers liés à la pandémie elle-même, tels que des ventes d'équipements de protection individuelle factices, protégeant ainsi les Européens quand ils étaient les plus vulnérables.

Eurojust a également prouvé l'importance actuelle de la numérisation. L'adoption de nouveaux outils de conférence en ligne sécurisés et l'aménagement des locaux d'Eurojust afin de permettre la tenue de réunions hybrides ont aidé l'organisation à obtenir ces résultats impressionnants, en inspirant de nombreux systèmes judiciaires nationaux. Mais c'est également grâce à la bonne relation qu'Eurojust a nouée avec ses partenaires – Europol et l'OLAF – ainsi qu'avec le Parquet européen, opérationnel depuis peu, dont les activités sont axées sur la lutte contre la criminalité visant le budget de l'UE. Ensemble, ils constituent les piliers de la lutte de l'Europe contre la criminalité transfrontière, et leur collaboration étroite maintient la sécurité sur le continent.

Eurojust n'est plus juste nécessaire à l'intérieur des frontières de l'UE. Au cours de l'année écoulée, le nombre d'équipes communes d'enquête avec des pays tiers a connu une augmentation rapide. En 2021, l'Agence est devenue un outil très efficace pour accélérer les enquêtes pénales, en facilitant la délivrance de près de

500 mandats d'arrêt européens et plus de 4 300 décisions d'enquête européenne.

En mars, la Commission s'est vu confier la mission d'améliorer encore davantage le rayonnement international d'Eurojust. Au cours de l'année à venir, des accords de coopération bilatérale entre Eurojust et 13 pays tiers seront négociés.



Plus impressionnant encore: Eurojust a maintenu ces performances malgré les nombreux obstacles qui se sont dressés sur sa route. Je suis déterminé à contribuer à leur élimination. Je souhaite aider Eurojust à améliorer son système de gestion des dossiers et je veux que des améliorations soient apportées, par exemple, au registre antiterroriste de l'Agence, afin de détecter automatiquement davantage de connexions et de gagner ainsi du temps. Eurojust pourrait ainsi fournir des informations plus rapides et de meilleure qualité aux autorités nationales. J'aimerais dynamiser l'outil, déjà couronné de succès, des équipes communes d'enquête grâce à une nouvelle plateforme numérique de collaboration afin d'aider Eurojust à échanger des informations et des preuves, y compris de grandes quantités de données, et à assurer la traçabilité des preuves. Mon souhait est qu'Eurojust devienne la première plateforme numérique pour la coopération judiciaire dans l'Union, un objectif qui est déjà en bonne voie.

Cette année, Eurojust célèbre son 20^e anniversaire, et je suis ravi de dire que, parallèlement, nous avons pu négocier le plus gros budget de son histoire: 350 millions d'EUR pour les sept années à venir. L'Agence a fait du chemin depuis ses débuts, passant d'une petite réunion de procureurs autour d'une table à Bruxelles à ce que nous voyons concrètement aujourd'hui. La contribution exceptionnelle d'Eurojust à la sécurité de l'Europe sera toujours nécessaire, et je suis impatient de voir ce que nous réaliserons dans l'année à venir.

Ladislav Hamran, Eurojust President

Malgré divers espoirs et attentes, l'année 2021 n'a pas signé la fin de la pandémie de COVID-19. Consciente du fait que la clé du succès réside dans la capacité d'adaptation de chacun.e, Eurojust a continué de braver la situation sanitaire en perpétuelle évolution avec un professionnalisme sans égal. Les résultats parlent d'eux-mêmes: pour la première fois dans l'histoire de notre agence, nous avons soutenu plus de 10 000 dossiers en un an. Avoir atteint cette étape importante dans des circonstances aussi difficiles me remplit de fierté, de gratitude et de confiance dans l'avenir.

Je ressens de la fierté, car derrière ce chiffre de 10 000 dossiers, il y a les véritables histoires de citoyens comme nous, qui ont désespérément besoin de justice. Ce sont les hommes, les femmes et les enfants transportés clandestinement en mer Méditerranée sur des embarcations dangereuses impropres à la navigation. Ce sont les entrepreneurs qui travaillent dur et sont victimes de fraudes ou d'extorsions. Ce sont les jeunes qui doivent être protégés contre les méthodes cruelles des réseaux de trafic de drogue. En 2021, Eurojust a continué de soutenir les États membres dans leur lutte contre ces agissements ainsi que contre d'autres formes de criminalité transfrontière, que ce soit dans le cadre d'opérations emblématiques à grande échelle comme l'affaire EncroChat ou dans le cadre de dossiers de plus petite envergure, mais aux conséquences tout aussi importantes.

Je suis reconnaissant, avant toute chose, pour le travail incroyable mené par mes confrères d'Eurojust. La pandémie n'a laissé aucun doute à ce sujet: ce sont les personnes qui font la différence, et je suis sûr que les réalisations de notre agence durant cette année écoulée n'auraient pas été possibles sans leur talent et leur dévouement.

Si le télétravail a mis davantage de distance physique entre nous, d'une certaine manière, il nous a également rapprochés. Des solutions créatives ont vu le jour afin d'assurer une coopération efficace, tant au sein de l'agence qu'avec nos parties prenantes externes. Je profite de cette opportunité pour remercier le commissaire Reynders et nos confrères de la DG JUST, du Conseil et du Parlement européen pour leur si précieux soutien. Je suis également reconnaissant pour nos solides partenariats avec les autres agences «Justices et affaires intérieures» (JAI), le Parquet européen (PE), l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD).



Présidence d'Eurojust (de gauche à droite): *Ladislav Hamran*, président; *Klaus Meyer-Cabri*, vice-président; et *Boštjan Škrlec*, vice-président. Photos © Eurojust

Enfin, l'année écoulée m'a donné énormément de confiance dans l'avenir de notre agence. La résilience et la détermination dont nous avons fait preuve dans les circonstances les plus difficiles nous permettront de relever tous les défis qui se dressent encore sur notre chemin. Au cours de la période à venir, nous continuerons de concentrer notre attention sur la poursuite de la numérisation de la manière dont les procureurs et juges européens collaborent au-delà des frontières. Des systèmes informatiques modernes et des canaux de communication sécurisés nous permettront d'aider plus efficacement les États membres, en particulier sur les questions ayant trait aux preuves électroniques et aux données cryptées. Parallèlement, nous continuerons de renforcer et d'élargir notre coopération avec les pays tiers, en veillant à ce que la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme passe d'une dimension régionale à une dimension mondiale.

Lorsque vous lirez le présent rapport annuel, Eurojust célébrera son 20^e anniversaire. Le niveau de coopération judiciaire que nous avons contribué à mettre en place au cours des 20 dernières années est vraiment unique au monde, et notre agence est largement reconnue comme étant une véritable réussite européenne. Avec nos parties prenantes, nous continuerons de nous surpasser afin de favoriser la confiance, de renforcer les partenariats et de veiller à ce que la justice soit rendue.

20 ans de coopération judiciaire



28 février 2002
Adoption de la décision du Conseil instituant Eurojust afin de renforcer la lutte contre les formes graves de criminalité

29 mars 2003
Inauguration du siège d'Eurojust à La Haye



4 mai 2004 – 10 nouveaux membres nationaux rejoignent Eurojust (Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie)



1er mars 2001
Pro-Eurojust commence ses activités à Bruxelles



2002 – Des pays tiers (Canada, Liechtenstein, Norvège, Suisse et États-Unis) désignent des premiers points de contact pour leurs relations avec Eurojust

2002

1999

15 octobre 1999

Création d'un *espace de liberté, de sécurité et de justice* dans l'Union européenne lors de la conférence de Tampere; accord sur la création d'Eurojust



2001

13 juin 2002

Adoption de décisions-cadres du Conseil concernant le mandat d'arrêt européen et les équipes communes d'enquête



13 juin 2002

Création du réseau européen de points de contact en ce qui concerne les personnes responsables de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre



1 décembre 2002

Établissement du secrétariat du Réseau judiciaire européen (RJE) en tant qu'unité distincte au sein d'Eurojust; le RJE avait été créé en 1998

2003

2003 – Eurojust fournit des premières lignes directrices pour décider à *quelle juridiction confier ses poursuites*

EUROPOL

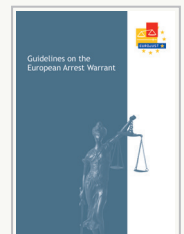


9 juin 2004
Premier accord entre Eurojust et Europol



2004 – Première équipe commune d'enquête soutenue par Eurojust: une affaire de trafic de drogue entre les Pays-Bas et le Royaume-Uni

2004 – Eurojust rassemble les praticiens du MAE et publie des lignes directrices concernant le mandat d'arrêt européen



2004

2005



8 juillet 2005

Création du réseau d'experts nationaux en matière d'équipes communes d'enquête

20 septembre 2005

Par décision du Conseil, les États membres s'engagent à désigner un correspondant national d'Eurojust dans les affaires de terrorisme et à partager leurs informations avec Eurojust sur les enquêtes en matière de lutte contre le terrorisme.



26 octobre 2005

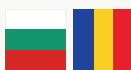
Entrée en vigueur de l'accord de coopération avec la Norvège, premier accord d'Eurojust avec un pays tiers; détachement par la Norvège de son premier procureur de liaison auprès d'Eurojust



1^{er} mars 2006

Entrée en vigueur de l'accord de coopération avec l'Islande

2006



1^{er} janvier 2007

La Bulgarie et la Roumanie adhèrent à l'UE et désignent des membres nationaux auprès d'Eurojust

2007

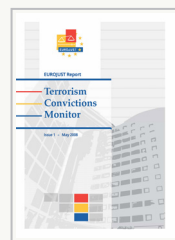


1^{er} janvier 2007

Les États-Unis détachent un procureur de liaison auprès d'Eurojust

8 mai 2008

Première analyse par Eurojust de condamnations pour terrorisme (registre des condamnations pour terrorisme d'Eurojust - *Terrorism Convictions Monitor*)



24 septembre 2008

Signature de l'accord pratique sur les modalités de coopération entre Eurojust et l'OLAF

16 décembre 2008

Adoption par le Conseil d'une décision sur le renforcement d'Eurojust

2008



1 décembre 2009

Entrée en vigueur du traité de Lisbonne. La justice pénale entre dans le droit communautaire et inclut une disposition spécifique relative au rôle d'Eurojust (article 85)

2009

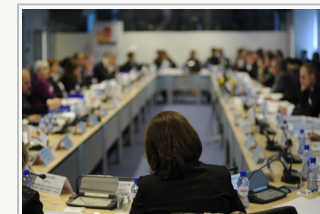


2009 – Eurojust commence à fournir une aide financière et logistique aux ECE

2010

16 décembre 2010

Les procureurs généraux se réunissent pour la première fois au sein d'Eurojust dans le cadre du «Forum consultatif»



2011



8 février 2011

Eurojust tient son premier centre de coordination, qui apporte un soutien aux autorités judiciaires tout au long de la journée d'action

2011 - Lancement du service de coordination de permanence (CP), permettant aux juges, aux procureurs et aux autorités policières de demander l'assistance d'Eurojust 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



2013



1^{er} novembre 2013

Entrée en vigueur de l'accord de coopération avec le Liechtenstein

1^{er} novembre 2013

Les correspondants nationaux sur le terrorisme discutent pour la première fois des conséquences judiciaires du phénomène de retour des combattants étrangers



1 juillet 2013

La Croatie rejoint l'UE et le collège d'Eurojust



3 avril 2014

Adoption de la directive relative à la décision d'enquête européenne en matière pénale

2014

6 mai 2014

Le RJE et Eurojust publient des lignes directrices sur le soutien qu'ils apportent aux poursuites: *Assistance à la coopération internationale en matière pénale pour les praticiens – Que pouvons-nous faire pour vous?*

2015



1^{er} mars 2015

La Suisse détache un procureur de liaison auprès d'Eurojust



5^{avril} 2016
La Cour de justice de l'Union européenne rend son arrêt dans les affaires Aranyosi et Caldaru relatives au MAE, aux conditions de détention et aux droits fondamentaux. Eurojust surveille l'évolution de la jurisprudence concernant les instruments de l'UE en matière de coopération judiciaire



23 mai 2016

Première journée européenne contre l'impunité des personnes responsables de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre

2016



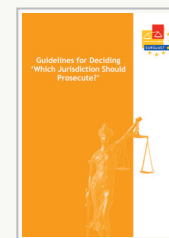
9 juin 2016

Création du Réseau judiciaire européen en matière de cybercriminalité



1^{er} octobre 2016

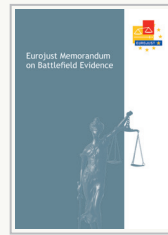
Entrée en vigueur de l'accord de coopération avec la Moldavie



2016

Eurojust publie sa première recommandation conjointe concernant l'État auquel confier les poursuites ainsi que ses lignes directrices révisées pour décider à *quelle juridiction confier ses poursuites*

1^{er} juin 2018
Eurojust publie un mémorandum sur les preuves recueillies sur le théâtre des opérations pour les enquêtes et les poursuites relatives à des infractions terroristes



**1 August 2018**
L'Ukraine détache un procureur de liaison auprès d'Eurojust

**1^{er} novembre 2018**
La Macédoine du Nord détache un procureur de liaison auprès d'Eurojust

15 mars 2017 – Adoption de la directive (UE) 2017/541 relative à la lutte contre le terrorisme, qui confirme le rôle joué par Eurojust en ce qui concerne les questions de compétence dans les affaires de terrorisme

2017



1 juillet 2017
Eurojust déménage dans ses nouveaux locaux spécialement construits à La Haye



1^{er} septembre 2017
Le Monténégro détache un procureur de liaison auprès d'Eurojust

14 novembre 2018
Adoption du règlement (UE) 2018/1805 du Parlement européen et du Conseil concernant la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et des décisions de confiscation



12 décembre 2019
Entrée en vigueur du règlement Eurojust – Eurojust devient l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale

1^{er} avril 2020
Eurojust et le RJE recueillent et diffusent des informations sur *Les répercussions de la COVID-19 sur la coopération judiciaire en matière pénale*. Le rapport est mis à jour chaque semaine tout au long de 2020 et fréquemment révisé en 2021



2019

1 juin 2019
Eurojust et le RJE publient un document d'orientation sur l'application pratique de la décision d'enquête européenne

1^{er} septembre 2019
Création du registre judiciaire antiterroriste au sein d'Eurojust

10 octobre 2019
Organisation par Eurojust d'une conférence sur *La justice pénale à l'ère du numérique* à Bruxelles


29 mai 2020
Lancement du groupe de réflexion sur le trafic de migrants



3 décembre 2020
À la suite de l'arrêt rendu dans l'affaire *Petruhhin* et à l'invitation du Conseil, Eurojust et le RJE établissent un rapport sur les pratiques d'extradition de citoyens de l'UE vers des pays tiers

21 décembre 2020
Eurojust reçoit un budget spécifique afin de coopérer avec Eurojust dans le cadre du projet SIRIUS relatif à l'accès transfrontière aux preuves électroniques



**1^{er} mars 2020**
La Serbie et la Géorgie détachent des procureurs de liaison auprès d'Eurojust

1^{er} mars 2020
Le programme EuroMed Justice arrive chez Eurojust



2020

**1 January 2021**
Le Royaume-Uni et l'Albanie détachent des procureurs de liaison auprès d'Eurojust

1^{er} mars 2021
Le Conseil approuve un mandat habilitant la Commission à entamer des négociations sur des accords internationaux avec 13 pays tiers pour Eurojust



12 février 2021
Un accord de travail entre Eurojust et le Parquet européen marque le début de la coopération opérationnelle

5 juillet 2021
Eurojust partage des lignes directrices sur les poursuites en matière de fraude à l'investissement

1^{er} décembre 2021
La Commission présente ses propositions en matière de numérisation de la justice, dont des modifications du règlement Eurojust concernant le registre judiciaire antiterroriste et la plateforme de collaboration des ECE

2021

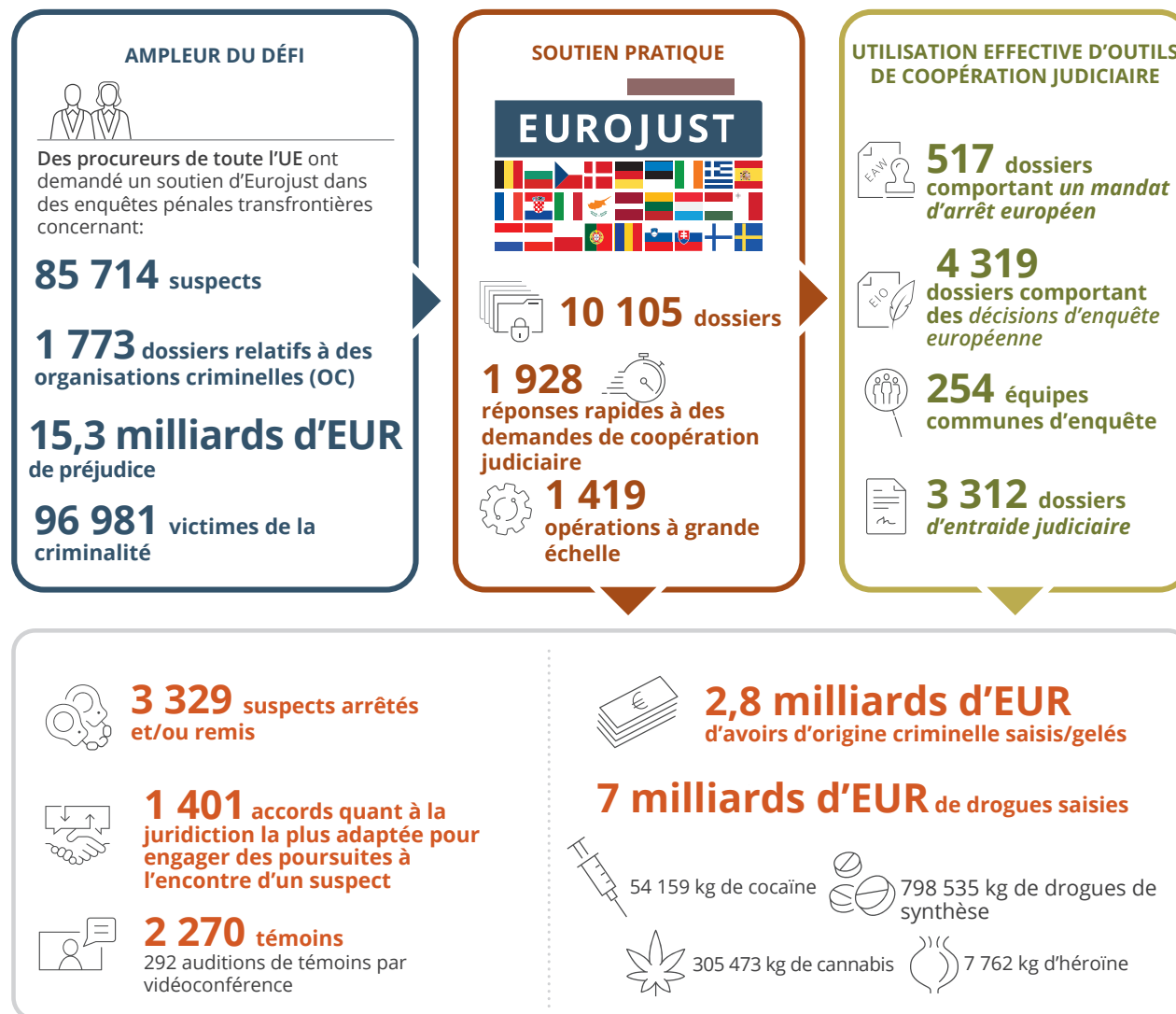
1. Résultats opérationnels en 2021

Si la tâche est devenue encore plus ardue en 2021, Eurojust a intensifié son soutien aux autorités judiciaires dans la lutte contre la criminalité transfrontière grave.

Les résultats opérationnels obtenus en 2021 illustrent les bienfaits de cette coopération. Eurojust a contribué à l'arrestation de 3 329 suspects, au gel ou à la saisie de 2,8 milliards d'EUR d'actifs d'origine criminelle et à la saisie de drogues d'une valeur de 7 milliards d'EUR.

Ces résultats opérationnels ont pu être obtenus grâce à la coopération transnationale entre les autorités judiciaires facilitée par Eurojust, en étroite collaboration avec les services répressifs et les autres partenaires de la chaîne de la justice pénale.

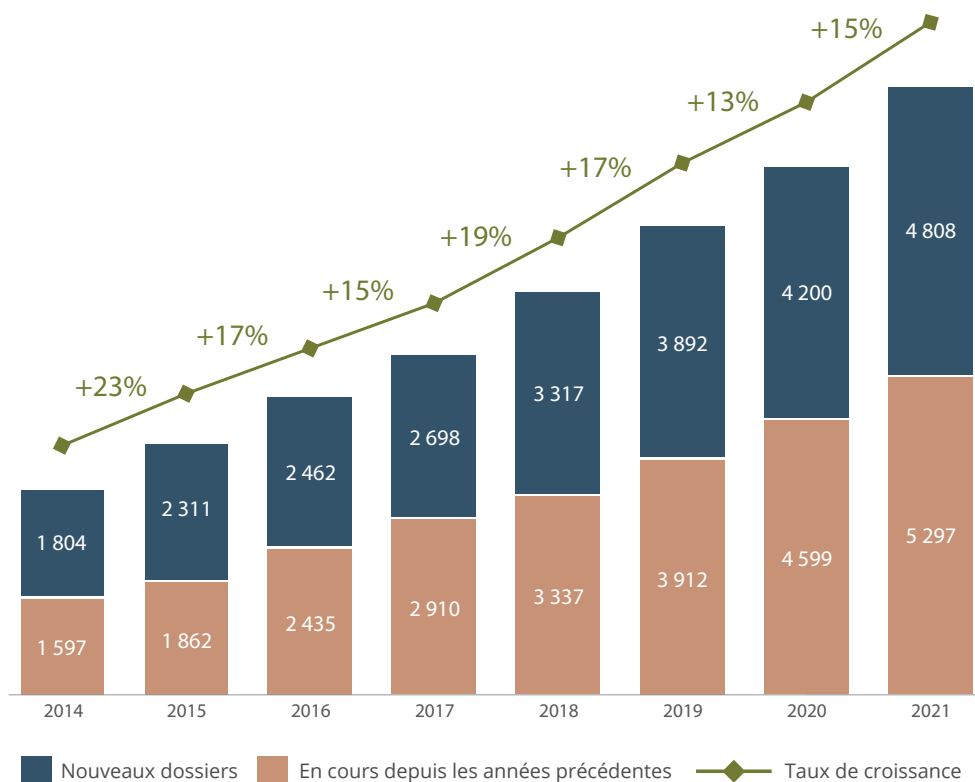
NB: certains de ces résultats opérationnels ont été obtenus grâce à des dossiers ouverts avant 2021 et étaient également inclus dans les résultats opérationnels figurant dans le rapport annuel d'Eurojust pour 2020. Les résultats de ces dossiers sont à nouveau inclus dans le rapport pour 2021, car les dossiers étaient toujours en cours.



2. Une assistance opérationnelle sur mesure apportée dans plus de 10 000 dossiers

En 2002, année de la création d'Eurojust, l'Agence a traité ses 217 premiers dossiers. 20 ans plus tard, elle a soutenu 10 105 enquêtes pénales transfrontières, un chiffre en hausse de 15 % en 2021 par rapport à l'année précédente. Le nombre de dossiers traités par Eurojust ne cesse d'augmenter d'année en année.

En 2021, un peu moins de la moitié du nombre total de dossiers (4 808) étaient des dossiers nouvellement ouverts, malgré les circonstances difficiles dues à la pandémie persistante. Les 5 297 autres dossiers sont des dossiers en cours, ouverts au cours des précédentes années et que l'Agence a continué de soutenir en 2021.



Entre 2003 et 2016, le nombre de nouveaux dossiers ouverts a systématiquement dépassé le nombre de dossiers en cours. Cette tendance a changé depuis 2017: le nombre de dossiers en cours dépasse désormais le nombre de nouveaux dossiers ouverts chaque année, ce qui s'explique par le fait que bon nombre des enquêtes de plus en plus complexes soutenues par Eurojust nécessitent un soutien prolongé sur de longues périodes.

2.1 Outils et services d'Eurojust

Les praticiens du droit qui luttent contre la criminalité transfrontière grave bénéficient des outils et des services fournis par Eurojust afin de trouver rapidement l'homologue adéquat, d'échanger efficacement des informations et de résoudre les problèmes pratiques afin d'assurer une bonne coordination des enquêtes.

Eurojust fournit des formes d'assistance et des mécanismes de coordination complexes, qui peuvent être combinés en fonction des besoins pour soutenir les opérations majeures menées à chaque étape du processus de justice pénale.

L'Agence

- ▶ coordonne les enquêtes parallèles;
- ▶ organise des réunions de coordination spécifiques à un dossier donné;
- ▶ crée et/ou finance des équipes communes d'enquête (ECE) dans lesquelles les autorités judiciaires et policières travaillent ensemble sur des enquêtes criminelles transfrontalières; et
- ▶ planifie et soutient des journées d'action commune, pilotées en temps réel au moyen de centres de coordination établis au sein d'Eurojust, afin de faciliter le démantèlement d'organisations criminelles (OC) grâce à l'arrestation simultanée des auteurs, à la fouille des locaux, à l'audition des suspects et/ou témoins et à la saisie des actifs au-delà des frontières.

En 2021 Eurojust a soutenu 457 réunions de coordination et 22 centres de coordination, grâce à des dispositifs de vidéoconférence et de nouvelles solutions hybrides venant s'ajouter aux formats traditionnels de réunions en personne. Une mesure adoptée afin de permettre une présence physique limitée et sûre a consisté à équi-



Assistance rapide fournie pour l'arrestation immédiate d'un Suédois soupçonné de meurtre en Espagne



EUROJUST

INFRACTION: Un suspect aurait été impliqué dans la mort accidentelle d'une fillette suédoise de 12 ans à une station essence de la ville de Botkyrka, en 2020. Ce suspect faisait partie d'une organisation criminelle composée de cinq personnes qui auraient prévu de tuer un membre d'un réseau criminel rival. La fillette semble avoir été tuée de manière accidentelle, et le suspect a ensuite pris la fuite en Espagne.

ACTION: les autorités espagnoles ont rapidement localisé le suspect, en coopération étroite avec leurs homologues suédois, et l'ont placé sous surveillance jusqu'à son arrestation en juillet 2021.

RÔLE D'EUROJUST: Eurojust a assuré une coopération judiciaire rapide entre les autorités suédoises et espagnoles en vue de l'arrestation immédiate du suspect.

OUTILS JUDICIAIRES: Grâce à la coordination de permanence assurée par l'intermédiaire d'Eurojust, les autorités espagnoles ont pu arrêter le suspect presque immédiatement après la délivrance d'un mandat d'arrêt européen (MAE) par le ministère public suédois. Le mandat a été immédiatement transféré à l'Espagne grâce à une coordination rapide entre les bureaux suédois et espagnol auprès d'Eurojust, ce qui a permis aux autorités espagnoles d'arrêter rapidement le suspect.

per entièrement l'une des salles de réunion de coordination d'Eurojust de manière à ce qu'elle puisse également servir de centre de coordination. Cette salle a été utilisée à plusieurs reprises au cours de la pandémie afin d'assurer la continuité du soutien crucial nécessaire à ces journées d'action complexes. Les outils et services fournis au moyen de ces réunions et de ces centres se sont avérés capitaux pour assurer la justice dans un grand nombre de dossiers traités par Eurojust en 2021.

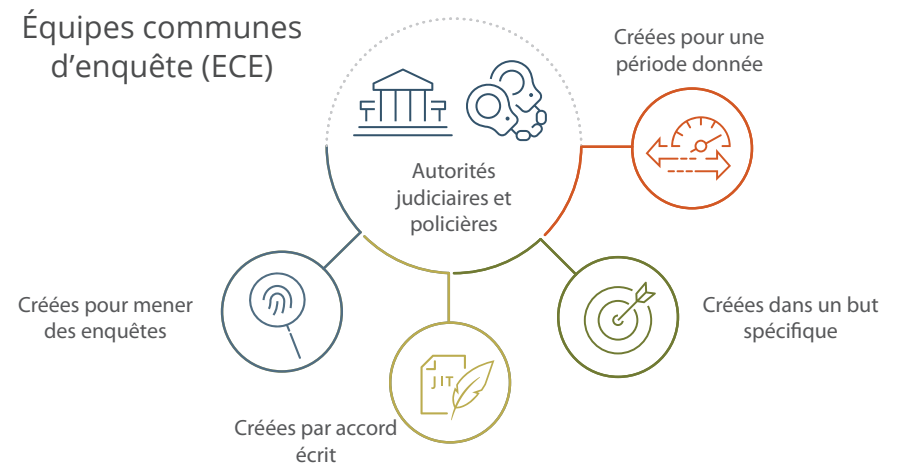
Eurojust apporte également des réponses rapides, parfois en quelques heures, afin d'aider les autorités judiciaires dans des dossiers urgents. Pour les dossiers nécessitant une action immédiate, les bureaux nationaux d'Eurojust assurent des

services de permanence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an. Ces services incluent la fourniture d'une aide aux autorités nationales afin de leur permettre de se mettre en contact avec leurs homologues appropriés d'autres pays, de comprendre leurs obligations juridiques et de préparer les demandes de coopération judiciaire conformément à la législation nationale.

En 2021, Eurojust a soutenu 1 928 dossiers en apportant une réponse rapide.

2.2 Soutien à 254 équipes communes d'enquête

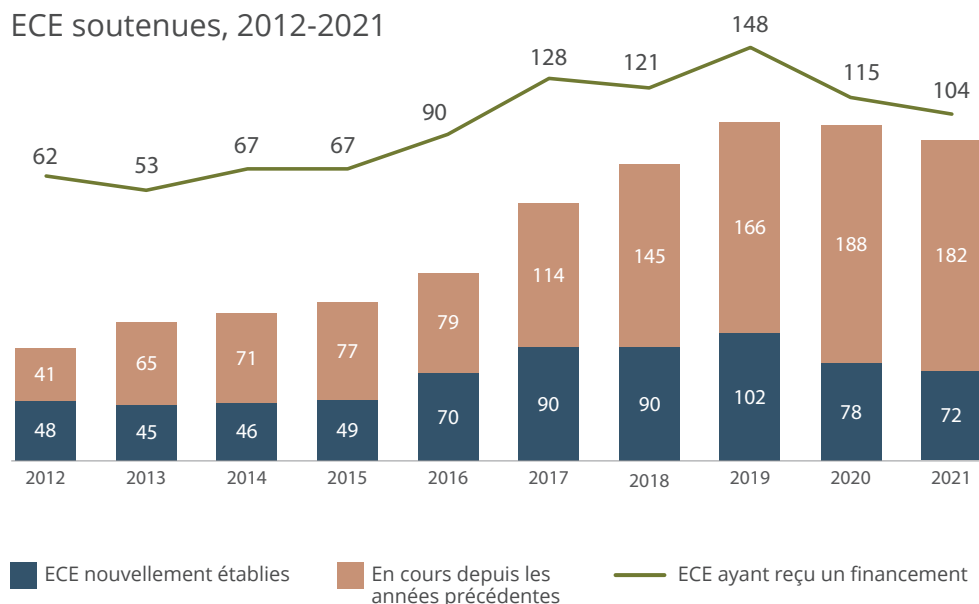
En 2021, Eurojust a apporté un appui juridique, financier et/ou opérationnel à 254 ECE. 72 ECE ont été créées en 2021, et 182 étaient en cours depuis les années précédentes. Les ECE actives en 2021 ont travaillé sur des types d'infractions variés, principalement l'escroquerie et la fraude, le blanchiment d'argent, le trafic de drogue et la traite des êtres humains.



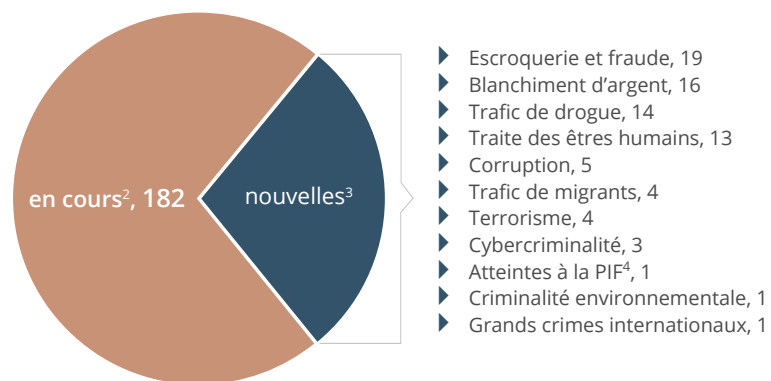
2.2.1 Financement des ECE

En 2021, Eurojust a également financé 104 des ECE actives, dont 42 constituées en 2021. Ce financement a couvert les frais de voyage et d'hébergement, les coûts de traduction et d'interprétation ainsi que le transfert des objets saisis pendant les opérations des ECE. Dans le cadre de ses activités de financement des ECE, Eurojust a également continué de prêter du matériel aux ECE, tel que

ECE soutenues, 2012-2021



ECE soutenues en 2021¹



¹ Le soutien d'Eurojust aux ECE inclut un appui financier et opérationnel. Parmi les 254 ECE soutenues, **104 étaient financées par Eurojust.**

² En janvier 2022. Étant donné la nature évolutive des dossiers, il est possible que ces chiffres changent après la période prise en considération.

³ Une même ECE peut traiter plusieurs types de crime.

⁴ Atteintes aux intérêts financiers de l'Union européenne relevant de la compétence d'Eurojust.

des téléphones et des ordinateurs portables, des imprimantes portables et des scanners.

Le budget affecté au financement des ECE en 2021 s'est élevé à 1,16 million d'EUR, afin de couvrir les besoins de financement toujours affectés par la pandémie. En 2021, 191 demandes de financement ont été reçues, un chiffre qui n'a pas augmenté par rapport à 2020 en raison de la pandémie.

Afin de faire en sorte que le programme de financement des ECE s'adapte aux besoins des praticiens, Eurojust a apporté des changements à son mécanisme de financement tout au long de 2021, notamment en introduisant de nouvelles catégories de coûts et en prévoyant des financements sans appels à propositions.

2.2.2 De nouvelles catégories de coûts pour le financement des ECE

Eurojust a élargi son soutien financier afin de couvrir de nouveaux types de coûts, dont:

- ▶ l'expertise spécialisée;
- ▶ l'achat d'équipements de faible valeur (matériel informatique, logiciels); et
- ▶ les frais de voyage, d'hébergement ou d'interprétation pour les victimes et les témoins.

2.2.3 Un nouveau dispositif pour le financement urgent des ECE

L'octroi de financements sans appels à propositions vise à fournir plus rapidement des subventions ciblées à court terme pour des activités opérationnelles urgentes et/ou imprévues des ECE, en dehors du cadre du système normal de financement des ECE mis en œuvre par Eurojust, qui suppose la soumission d'appels à propositions. Dans le cadre de ce nouveau système de financement, les demandes peuvent être introduites à tout moment de l'année et sont traitées rapidement. Cette possibilité de financement vient répondre à la nécessité d'accroître la flexibilité en ce qui concerne le soutien apporté aux enquêtes transfrontières.

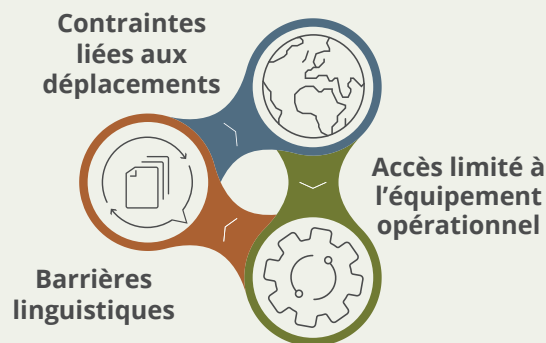
Le nouveau système de financement a été utilisé à sept reprises en 2021. Des fonds d'un montant de 32 610 EUR ont été alloués et consacrés à différentes dépenses engagées pour des actions opérationnelles urgentes dans le cadre d'enquêtes transfrontières.

Programme de financement des ECE d'Eurojust:

un retour sur investissement élevé pour l'argent du contribuable européen

1 DÉFIS COMMUNS

La dimension transnationale des enquêtes transfrontières pose plusieurs problèmes d'ordre pratique aux autorités nationales concernées.



UN AN DE FINANCEMENT DES ECE*



92
ECE financées

soit **32**
États de l'UE et pays tiers

2,7 millions d'EUR
de fonds alloués

3 SUCCÈS OPÉRATIONNELS



2

ACTIONS FINANCÉES

Traduction et interprétation



25 850
heures d'interprétation
(équivalent à 39 mois,
24 heures/24, 7 jours/7)

38
langues

25 284
pages de traduction
d'informations et de preuves

(soit 25 volumes de l'encyclopédie Britannica)

La traduction et l'interprétation permettent aux partenaires des ECE d'enquêter efficacement au-delà des frontières et d'engager des poursuites au niveau national.

Voyage et hébergement



117 déplacements, couvrant
308 309 km
dans **22** pays

455 nuits passées sur place

153 membres d'ECE ayant reçu un soutien
(par exemple, agents de police, procureurs et juges d'instruction)

Les frais de déplacement et d'hébergement permettent aux autorités nationales d'une ECE de se réunir et de préparer et mener des opérations.

Appui opérationnel

55
activités opérationnelles
(réunions, actions coordonnées, transferts
d'objets saisis et d'éléments de preuve)



108
emprunts d'équipements
(téléphones intelligents, ordinateurs portables sécurisés,
imprimantes et scanners portables)

Le soutien opérationnel permet aux enquêteurs et aux procureurs de travailler efficacement ensemble.

3. Maintien du soutien judiciaire pendant la pandémie de COVID-19

La pandémie a continué d'offrir des opportunités de méfaits aux organisations criminelles, qui ont profité de l'intensification de l'activité en ligne, de la demande d'articles spécifiques en lien avec les règles d'hygiène et du versement de subventions publiques.

Eurojust est restée pleinement opérationnelle malgré les restrictions appliquées pendant la pandémie et a activement fourni ses services habituels aux praticiens dans toute l'Union européenne et au-delà.

L'adoption de nouveaux outils de conférence en ligne sécurisés et l'aménagement des locaux d'Eurojust afin de permettre la tenue de réunions hybrides ont aidé l'Agence à mettre les praticiens en relation et lui ont permis de battre son record du nombre de dossiers traités (10 105 en 2021).

3.1 Suivi de l'évolution des effets des restrictions liées à la COVID-19

Tout au long de 2021, Eurojust et le Réseau judiciaire européen ont continué de recueillir des informations concernant l'incidence des mesures nationales adoptées contre la COVID-19 sur la coopération judiciaire entre les États membres de l'UE, l'Islande et la Norvège. Les informations collectées et l'analyse des principaux problèmes constatés sur les plans pratique et juridique ont été régulièrement communiquées aux autorités nationales sous la forme d'un document du Conseil à distribution limitée.

Dès le début de la pandémie, les dossiers d'Eurojust ont montré que les praticiens des États membres rencontraient diverses difficultés pour traiter des affaires impliquant la coopération judiciaire en matière pénale. Ces difficultés étaient les conséquences des mesures mises en œuvre par les États membres pour lutter contre la propagation



Photos © Shutterstock

de la COVID-19 et ont affecté tous les instruments communément utilisés dans le domaine de la coopération judiciaire. Les changements sociaux sans précédent déclenchés par la pandémie ont créé de nouvelles possibilités pour les groupes criminels organisés de réaliser des profits illicites.

Les répercussions de la COVID-19 sur la coopération judiciaire en matière pénale – Analyse de l'expérience d'Eurojust, un rapport publié en mai 2021, a eu pour but de recenser les difficultés résultant de la pandémie liées à l'application des instruments de coopération judiciaire les plus communément utilisés, ainsi que de définir les délits les plus fréquemment commis qui étaient directement liés à la pandémie.

Ce rapport vient compléter le recueil conjoint Eurojust-RJE sur les répercussions de la COVID-19 et décrit le rôle qu'Eurojust peut jouer pour résoudre les difficultés rencontrées par les procureurs et les juges dans leur travail. Il fournit également des résumés des meilleures pratiques dans le cas où des mesures extraordinaires devraient être à nouveau appliquées.

3.2 Infractions tirant profit de la pandémie

Eurojust a soutenu des dizaines de dossiers portant sur des questions liées à la crise de la COVID-19. Les restrictions et les risques liés aux déplacements ont continué de poser des problèmes pour la coopération judiciaire. Les organisations criminelles se sont rapidement adaptées aux évolutions de la situation et au progrès technologique, et elles sont parvenues à tirer profit des circonstances propres à la pandémie dans différents domaines. L'action coordonnée des autorités répressives et judiciaires peut néanmoins mettre fin à des infractions telles que les attaques par rançongiciel contre les hôpitaux.



Une fraude à la vente de masques faciaux démantelée grâce au soutien d'Eurojust



EUROJUST



INFRACTION: une organisation criminelle qui, avant la pandémie de COVID-19, proposait déjà illégalement des produits factices à la vente sur l'internet a organisé une escroquerie en ligne en vendant des masques faciaux à partir de 2020. Elle a créé de faux sites internet dont le nom ressemblait à celui d'entreprises de gros opérant légalement. Les marchandises commandées n'ont jamais été livrées, et les bénéfices tirés de ces ventes factices ont ensuite été blanchis grâce à une chaîne de comptes bancaires contrôlés par l'organisation criminelle. Des entreprises d'au moins 20 pays ont été escroquées d'environ 1 million d'EUR.

ACTION: Lors d'une journée d'action commune organisée le 10 août 2021, 34 perquisitions ont été menées en Roumanie, en Irlande et aux Pays-Bas. Au total, 23 suspects ont été inculpés, et 10 d'entre eux ont été placés en détention.

RÉSULTAT: Les ventes factices ont été interrompues à la suite de la journée d'action.

RÔLE D'EUROJUST: Eurojust a coordonné la coopération judiciaire nécessaire aux perquisitions et a soutenu l'exécution de plusieurs instruments de coopération judiciaire.

4. Traitement des conflits de compétence

La prévention et la résolution des conflits de compétence représentent l'une des fonctions les plus importantes d'Eurojust: en effet, l'Agence se trouve dans une position privilégiée non seulement pour détecter les procédures parallèles, mais aussi pour réunir et conseiller les enquêteurs des États membres concernés afin qu'ils puissent prendre une décision conjointe sur les mesures nécessaires, sur la base des lignes directrices d'Eurojust concernant l'État le mieux placé pour engager des poursuites.

Jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne relative au principe ne bis in idem dans les affaires pénales

Eurojust continue de surveiller la jurisprudence pertinente de la Cour et fournit des orientations sur l'application du principe ne bis in idem dans un contexte transnational. La [dernière édition du rapport sur la jurisprudence](#), publiée en décembre 2021, contient des informations sur 23 arrêts et quatre affaires en cours.

En 2021, Eurojust a également examiné le suivi donné, au niveau national, aux demandes écrites en matière de compétence, un outil qui était déjà utilisé depuis plusieurs années.

Demandes écrites d'Eurojust en matière de compétence

Les demandes (ou recommandations) écrites d'Eurojust en matière de compétence sont émises par les membres nationaux en vue d'aider les autorités nationales lorsque des problèmes de compétence surgissent entre deux États membres ou plus.

Ces demandes prennent généralement la forme de «demandes communes», qui sont émises par au moins deux membres nationaux concernés par une affaire (et, parfois, par des procureurs de liaison). Dans une demande commune, les membres nationaux demandent à leurs autorités compétentes respectives d'accepter que l'une d'elles est mieux placée pour entreprendre une enquête ou des poursuites sur des faits précis. La conclusion figurant dans la demande commune repose sur une évaluation approfondie des circonstances juridiques et factuelles de l'affaire et est élaborée conformément aux [Lignes directrices d'Eurojust en matière de compétence](#).

Les autorités nationales peuvent dès lors se fonder sur un avis d'Eurojust communément admis étayé par une évaluation juridique motivée. Elles ne



#JusticeDone (justice rendue): un tueur à gages condamné en Hongrie avec l'aide d'Eurojust



JUSTICE RENDUE: en mars 2021, la Cour de Budapest-Capitale a condamné un tueur à gages à la prison à perpétuité pour avoir commis deux meurtres dans des affaires de drogue à Amsterdam et Budapest en 2018, ainsi que pour la possession illégale d'une arme à feu en République tchèque. En décembre 2021, la Cour d'appel a confirmé ce jugement.

RÔLE D'EUROJUST: la personne condamnée a été arrêtée à Prague en mars 2019 avec l'aide d'Eurojust, lors d'une action coordonnée des autorités policières hongroises et tchèques.

Eurojust a apporté une aide en fournissant des conseils et une expertise sur les conflits de compétence afin de résoudre les problèmes liés à l'existence de plusieurs MAE et à un mandat d'arrêt international délivré par la Serbie. L'Agence a aussi contribué à l'exécution des décisions d'enquête européenne (DEE) correspondantes afin de partager des preuves, y compris des demandes de surveillance transfrontière urgente. Les pays concernés se sont rassemblés à Eurojust lors d'une réunion de coordination afin de discuter de ces questions.

OUTILS JUDICIAIRES: la coopération entre les bureaux nationaux hongrois, néerlandais et tchèque, ainsi qu'avec le point de contact serbe, a permis une traduction et une transmission 24 heures sur 24 des documents. Les lignes directrices fournies par ces bureaux ont débouché sur le transfert définitif du dossier pénal national néerlandais, bien documenté, aux autorités hongroises, ainsi qu'à la remise par les autorités tchèques du suspect à la Hongrie pour être jugé à Budapest. Eurojust a joué un rôle clé dans la détermination de la juridiction à laquelle confier les poursuites.

peuvent refuser de se conformer à ces demandes que lorsque celles-ci sont susceptibles de porter préjudice aux intérêts nationaux essentiels en matière de sécurité ou de mettre en péril le succès d'une enquête en cours ou la sécurité d'une personne.

Les demandes écrites d'Eurojust peuvent concerner des affaires dans lesquelles:

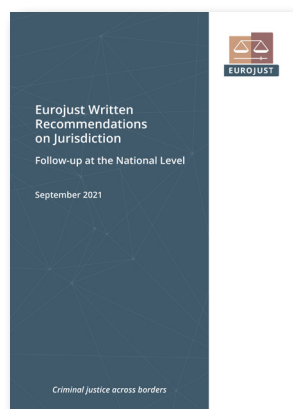
- ▶ des procédures parallèles sont en cours dans différents États membres concernant les mêmes faits et les mêmes suspects, de sorte que les poursuivre pourrait donner lieu à une violation du principe ne bis in idem (conflit de compétences au sens strict); ou
- ▶ les infractions et les suspects faisant l'objet d'une enquête dans au moins deux pays ne sont pas identiques mais étroitement liés et mutuellement dépendants, et une éventuelle concentration des procédures dans un pays serait plus efficace dans l'intérêt de la justice.

Les demandes sont soit émises à la demande d'autorités nationales, soit à l'initiative des membres nationaux concernés, notamment:

- ▶ lorsqu'un document exposant les raisons de la décision concernant le pays le mieux placé pour engager les poursuites est considéré utile, voire nécessaire, au niveau national;
- ▶ lorsque les autorités nationales demandent l'avis d'Eurojust; ou
- ▶ lorsque les autorités nationales ne peuvent parvenir à un accord sur les questions de compétence.



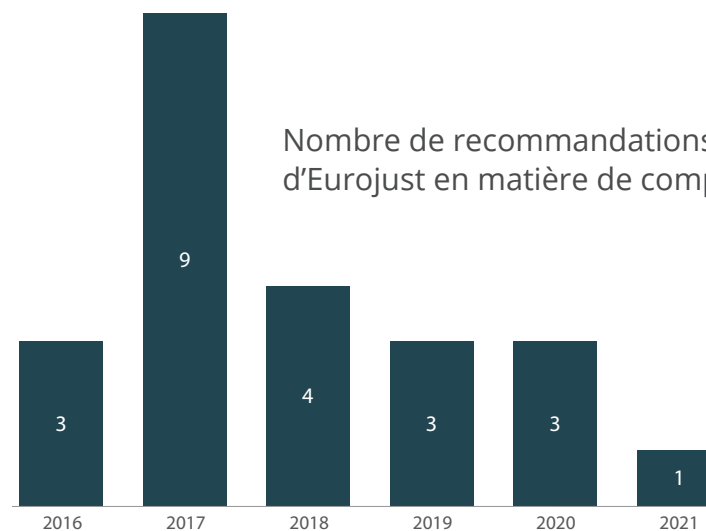
© Shutterstock



Les recommandations écrites relatives à la compétence sont rarement utilisées; toutefois, selon une analyse réalisée par Eurojust en 2021, elles sont massivement suivies par les autorités nationales des États membres. Le rapport sur les résultats et une courte brochure récapitulative ont été publiés en septembre.

L'analyse des demandes écrites d'Eurojust concernant l'État le mieux placé pour engager des poursuites montre que ces demandes constituent un instrument efficace pour résoudre les problèmes de compétence dans des procédures pénales transnationales, en particulier:

- ▶ pour prévenir les doubles emplois ou les risques de violation du principe ne bis in idem, ainsi que
- ▶ pour garantir une stratégie plus efficace en matière de poursuites.



Nombre de recommandations écrites d'Eurojust en matière de compétence

Sur les 19 recommandations écrites émises entre 2016 et 2019, les autorités nationales ont transféré/accepté le transfert du dossier, en totale adéquation avec la solution suggérée par Eurojust, dans tous les cas sauf un. La plupart du temps, la demande d'Eurojust a été citée dans la décision nationale de transfert qui, par la suite, a rarement été contestée par les parties.

En cas de contestation, celle-ci a souvent été rejetée comme non fondée par les tribunaux nationaux compétents, qui ont été en mesure de se fonder sur les arguments et l'évaluation juridique figurant dans la demande d'Eurojust.

Lorsqu'une demande écrite a été émise, Eurojust continue d'aider les autorités nationales à permettre l'exécution du transfert de procédure conformément à ses recommandations, par exemple en résolvant les problèmes concernant la traduction du dossier ou les retards de sa transmission effective, ou encore en recevant une réponse officielle indiquant que le transfert a été accepté.

Recommandation d'Eurojust suivie dans un dossier de conflit négatif de compétences



INFRACTION: Une affaire de fraude en ligne à grande échelle a été détectée en Lituanie et en Italie. L'une des victimes était une entreprise italienne ayant répondu à des courriers électroniques frauduleux et transféré plus de 140 000 USD sur un compte bancaire appartenant aux fraudeurs en Lituanie.

PROBLÈME JUDICIAIRE: ni la Lituanie ni l'Italie n'avaient recueilli, chacune de leur côté, suffisamment de preuves pour engager des poursuites, et les autorités lituaniennes comme italiennes rencontraient des difficultés pour agir. La Lituanie semblait n'être qu'un simple intermédiaire dans la commission de la fraude, étant donné que le seul acte qui y avait été commis était l'ouverture du compte bancaire.

RÔLE D'EUROJUST: La Lituanie a demandé à Eurojust de publier une recommandation concernant le pays le mieux placé pour engager des poursuites. Eurojust a examiné les questions soulevées par l'affaire et les membres nationaux italien et lituanien ont conclu que les procédures pénales en Lituanie et en Italie étaient des procédures parallèles et que les autorités italiennes compétentes seraient mieux placées pour engager des poursuites dans cette affaire, une fois que les preuves recueillies en Lituanie auraient été transférées en Italie. Les autorités judiciaires des deux pays ont accepté de suivre la recommandation d'Eurojust. La Lituanie a accepté de transférer sa procédure aux autorités italiennes compétentes dans les plus brefs délais. L'Italie a accepté de recevoir le dossier traduit en anglais. En décembre 2021, le parquet de Bologne a repris le dossier pénal.

5. Assurer une utilisation optimale des instruments de coopération judiciaire

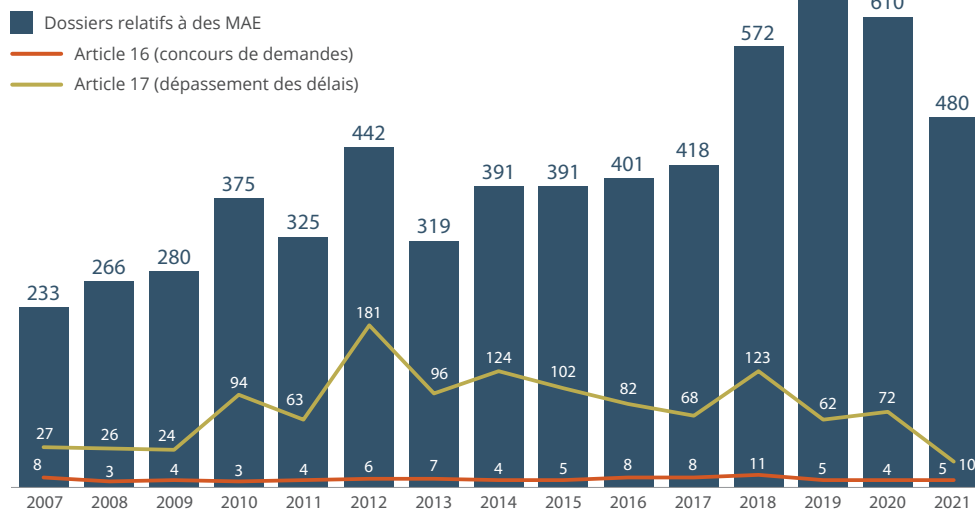
5.1 Mandat d'arrêt européen

La décision-cadre relative au mandat d'arrêt européen a été adoptée quelques mois seulement après la création d'Eurojust par le Conseil en 2002; depuis son premier jour d'existence, Eurojust encourage l'utilisation du MAE.

Le MAE et Eurojust ont 20 ans: les dates clés	
07/07/2021	Rapport sur les dossiers traités par Eurojust dans le domaine du mandat d'arrêt européen 2017-2020
01/10/2019	Lignes directrices d'Eurojust pour statuer sur les demandes concurrentes de remise et d'extradition
11/06/2019	À la suite des arrêts rendus par la Cour de justice de l'Union européenne le 27 mai 2019 dans les affaires jointes OG (C-508/18) et PI (C-82/19 PPU) ainsi que dans l'affaire PF (C-509/18), portant sur la notion d'«autorité judiciaire d'émission» dans le contexte du MAE, Eurojust et le RJE publient un questionnaire afin de recueillir des informations sur la situation dans les États membres et continuent de surveiller la situation – la dernière édition se trouve ici
2018	Eurojust crée un formulaire PDF intelligent que les autorités nationales peuvent utiliser pour l'informer de l'impossibilité pour elles de respecter les délais, en précisant les raisons de ce retard (article 17, paragraphe 7, de la décision-cadre concernant le MAE). Ce formulaire est disponible sur le site web d'Eurojust en 22 langues
01/05/2017	Rapport sur les dossiers traités par Eurojust dans le domaine du mandat d'arrêt européen 2014-2016
14/02/2017	Le collège d'Eurojust discute du MAE et des conditions de détention
2017	Première édition du rapport d'Eurojust sur la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE relative au MAE publié en 2017 – la dernière édition en date se trouve ici
05/04/2016	La Cour de justice de l'Union européenne rend son arrêt dans les affaires Aranyosi et Caldaru relatives au MAE, aux conditions de détention et aux droits fondamentaux

11/06/2014	Séminaire d'Eurojust sur « Le mandat d'arrêt européen: quelle voie suivre? »
26/05/2014	Rapport sur les dossiers traités par Eurojust dans le domaine du mandat d'arrêt européen 2007-2013 et rapport sur les notifications adressées à Eurojust concernant les dépassements de délais dans l'exécution des mandats d'arrêt européen
2004	Lignes directrices d'Eurojust concernant les MAE concurrents, publiées dans le rapport annuel 2004 d'Eurojust
25-26/10/2004	Premier séminaire d'Eurojust pour les praticiens à Prague, abordant les problèmes d'ordre pratique posés par le MAE
01/01/2004	Entrée en vigueur de la décision-cadre
13/06/2002	adoption de la décision-cadre 2002/584/JAI du Conseil du 13 juin 2002 relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre États membres

Dossiers d'Eurojust comportant des MAE, 2007-2021



5.1.1 Dossiers traités par Eurojust dans le domaine du MAE

Les autorités judiciaires des États membres de l'UE font de plus en plus souvent appel à Eurojust pour obtenir expertise et assistance en ce qui concerne l'exécution des MAE. Entre 2017 et 2020, le nombre de demandes a plus que doublé par rapport à la période 2013-2016, pour atteindre 2 235. De nombreux dossiers concernaient les motifs de refus, les droits fondamentaux et des demandes d'informations complémentaires. Des problèmes horizontaux liés à des difficultés rencontrées pour obtenir des contacts directs, des problèmes linguistiques ou des non-respects des délais, qui avaient déjà été relevés dans d'autres rapports d'Eurojust, ont souvent entravé l'application du MAE.

Le rapport sur les dossiers traités par Eurojust dans le domaine du mandat d'arrêt européen concerne l'évolution récente de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, qui a été cruciale pour définir davantage la portée de la décision-cadre concernant le MAE ainsi que les droits et obligations énoncés dans cet instrument. Cette jurisprudence a eu une incidence significative sur les dossiers traités par Eurojust à différents égards, y compris en ce qui concerne les conditions de détention, l'état de droit et les jugements rendus par défaut, ainsi qu'en ce qui concerne l'interprétation de notions fondamentales telles que les autorités judiciaires d'émission et d'exécution.

Le rapport souligne également que le MAE et les autres instruments juridiques européens fondés sur le principe de reconnaissance mutuelle (la décision-cadre relative au transfèrement de détenus et la directive sur la décision d'enquête européenne) jouent un rôle clé dans l'élaboration du système judiciaire de l'UE.

Sur la base des dossiers traités par Eurojust, le rapport propose des solutions et des meilleures pratiques aux praticiens du droit, mais il met également en lumière les problèmes que peuvent rencontrer les autorités au moment d'utiliser un MAE. Il formule des conclusions et des recommandations en vue d'améliorer l'utilisation des MAE, ainsi que des exemples de dossiers concrets et anonymisés, qui peuvent faciliter l'exécution des futurs mandats.

5.1.2 Jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne relative au MAE

Eurojust a publié deux éditions de l'analyse de la jurisprudence de la Cour en 2021 (avril et décembre). L'Agence continuera de publier cette mise à jour deux fois par an. L'aperçu de la jurisprudence contient des résumés des arrêts de la Cour reflétant la structure de la décision-cadre concernant le MAE; la dernière édition en date comporte une analyse de 61 arrêts et de 11 affaires en cours.

5.1.3 Obligations imposées aux autorités judiciaires d'émission et d'exécution dans les procédures relatives au MAE conformément à la jurisprudence de la Cour

À la suite de la jurisprudence spécifique de la Cour au sujet de la notion d'autorité judiciaire dans la décision-cadre concernant le MAE, Eurojust et le RJE ont travaillé ensemble sur un questionnaire et un recueil des obligations imposées aux autorités judiciaires d'émission et d'exécution dans les procédures relatives au MAE, qui ont fourni des informations sur la position juridique du procureur au sein des systèmes juridiques nationaux, ainsi que celle des autorités compétentes pour délivrer et exécuter un MAE. Ce recueil a continué d'être mis à jour en 2021.

Prise en considération par la juridiction des conseils d'Eurojust relatifs aux MAE concurrents



INFRACTION: la Roumanie et l'Italie ont chacune délivré des MAE à l'encontre d'une même personne, en raison de la participation de cette dernière à une organisation criminelle et à d'autres infractions graves. L'objectif du MAE roumain était d'engager des poursuites contre cette personne, tandis que les deux MAE italiens concernaient l'exécution de peines d'emprisonnement. L'intéressé a été arrêté aux Pays-Bas.

RÔLE D'EUROJUST: en 2021, le tribunal d'Amsterdam, aux Pays-Bas, a demandé à Eurojust de rendre un avis formel sur la priorité à établir entre les MAE roumain et italiens, ainsi que d'éclaircir les questions juridiques ayant trait à la remise d'un citoyen roumain et à l'exécution possible des jugements italiens en Roumanie. Les membres nationaux de l'Italie, de la Roumanie et des Pays-Bas ont fourni des conseils au sujet des MAE concurrents, en recommandant que soit exécuté celui de la Roumanie.

OUTIL JUDICIAIRE: Eurojust, appliquant ses lignes directrices pour statuer sur les demandes concurrentes de remise et d'extradition, a examiné les spécificités du dossier et a conclu, sur la base de la priorité donnée au MAE délivré à des fins de poursuites, à l'absence de tout risque manifeste d'impunité concernant l'exécution ultérieure de la peine globale prévue dans les MAE italiens, ainsi qu'à la gravité des infractions et à l'importance de l'objectif de réhabilitation.

La juridiction néerlandaise a suivi le conseil d'Eurojust de donner la priorité à l'exécution du MAE roumain. Une fois l'intéressé remis par les Pays-Bas à la Roumanie, les arrêts de condamnation italiens ont été reconnus par les juridictions roumaines, à la demande des autorités judiciaires italiennes.

5.2 Équipes communes d'enquête

5.2.1 Orientations destinées aux ECE



Fin 2021, le réseau ECE a publié une mise à jour de son guide pratique à l'intention des ECE. La nouvelle édition comporte de nouveaux chapitres abordant les étapes pratiques de la mise en place d'une ECE, le soutien financier apporté aux ECE et des outils essentiels pour les praticiens. Ce guide tient compte, en outre, des modifications du cadre juridique, de l'amélioration des connaissances et de l'actualisation des pratiques, ainsi que des nouvelles informations relatives au soutien supplémentaire que les parties aux ECE peuvent recevoir des agences et organismes de l'UE.

Le réseau ECE et Eurojust se sont également mis d'accord sur un texte révisé pour l'appendice I du modèle d'accord pour la création d'une ECE, qui prend en considération les modifications du cadre juridique régissant Eurojust, Europol et l'Office européen de lutte antifraude, ainsi que la nécessité de tenir compte des conditions spécifiques ayant trait à leur participation à une ECE. La résolution du Conseil relative à un texte révisé pour l'appendice I a été approuvée le 22 décembre 2021 et publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

En 2021, le secrétariat du réseau ECE a entamé une révision des *Fiches espagnoles* existantes. Ces fiches sont désormais disponibles pour tous les États membres de l'UE et neuf pays tiers (Albanie, Géorgie, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Suisse, Ukraine et Royaume-Uni).

5.2.2 Augmentation constante de la participation de pays tiers aux ECE

Les organisations criminelles étant de plus en plus souvent actives à l'échelle mondiale, le nombre d'ECE avec des pays tiers augmente rapidement. La coopération avec les pays tiers a également été l'un des thèmes centraux de la 17^e réunion annuelle du réseau d'experts nationaux en matière d'ECE qui s'est tenue en octobre 2021.

5.2.3 Plans de la Commission pour la poursuite de la numérisation des ECE

En 2021, la pandémie de COVID-19 a clairement montré l'évolution des besoins en matière de numérisation de la coopération judiciaire transfrontière, y compris des

#JusticeDone (justice rendue): des condamnations au Royaume-Uni pour l'organisation criminelle slovaque à l'origine d'une affaire d'esclavage moderne



JUSTICE RENDUE: en mai 2021, cinq membres d'une organisation criminelle slovaque ont été condamnés à une peine maximale de huit ans de prison pour l'exploitation de ressortissants slovaques dans une affaire d'esclavage moderne et de blanchiment d'argent au Royaume-Uni.

INFRACTION: entre 2008 et 2017, l'organisation criminelle a recruté plus de 60 citoyens slovaques défavorisés pour travailler au Royaume-Uni, en leur promettant des salaires hebdomadaires de plus de 400 EUR. En réalité, les victimes ont été forcées à travailler jusqu'à 14 heures par jour, six jours par semaine, et ont touché très peu d'argent, tout en vivant dans des conditions très médiocres. L'organisation criminelle disait aux victimes qu'elle devait utiliser l'essentiel de leurs revenus pour leur logement, leur transport et leur nourriture.

RÔLE D'EUROJUST: à la demande des autorités britanniques, Eurojust a noué une coopération judiciaire avec la Slovaquie en 2015 et a mis en place une ECE. Grâce au financement d'Eurojust, l'ECE a contribué à l'accélération des enquêtes, ce qui a permis de mener avec succès une journée d'action en 2019. Eurojust a également facilité la délivrance et l'exécution de MAE et de DEE.

OUTIL JUDICIAIRE: lors d'une évaluation réalisée en 2021, l'ECE a été mentionnée comme étant un exemple de coopération fructueuse.

ECE. La proposition de la Commission de créer une plateforme de collaboration des ECE vise à fournir un soutien technologique aux personnes participant aux ECE, afin d'accroître l'efficacité et l'efficacités des enquêtes et poursuites transfrontières. La Commission a consulté le réseau ECE pour s'assurer que la PC des ECE répondra de manière adéquate aux besoins opérationnels des praticiens des ECE ainsi que pour étudier la possibilité d'utiliser les outils et projets existants gérés par le secrétariat du réseau ECE.

5.3 Recouvrement des avoirs

Priver les criminels du produit de leurs infractions constitue un volet essentiel de la désorganisation de la criminalité organisée. En outre, la confiscation a un

effet dissuasif en renforçant l'idée selon laquelle «le crime ne paie pas». En 2021, Eurojust a participé au recouvrement, au gel et à la confiscation de près de 2,9 milliards d'EUR d'avoirs illicites.

Le règlement concernant la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et de confiscation est entré en application le 19 décembre 2020, introduisant ainsi un nouveau cadre juridique dans l'Union européenne. En 2021, Eurojust a entamé un projet relatif à l'application de cet instrument. Le but de ce projet est de recenser les problèmes juridiques et pratiques rencontrés par Eurojust dans le cadre de son travail, le soutien qu'elle fournit, ainsi que les meilleures pratiques.

En 2021, Eurojust a recueilli de premières expériences auprès des bureaux nationaux, notamment en ce qui concerne les problèmes ayant trait aux droits des victimes.

Eurojust a également suivi de près et contribué aux consultations et discussions qui ont eu lieu dans le contexte de la révision de la directive 2014/42/UE concernant le gel et la confiscation des instruments et des produits du crime dans l'Union européenne et de la décision 2007/845/JAI du Conseil relative aux bureaux de recouvrement des avoirs.

5.4 Décision d'enquête européenne

La DEE fait partie intégrante de la coopération judiciaire de l'UE et du travail d'Eurojust depuis l'expiration du délai de transposition de la directive en mai 2017. En 2021, Eurojust a traité 4 262 dossiers impliquant une DEE et a fourni une assistance afin de résoudre les problèmes liés à l'exécution de DEE

pour l'audition de suspects ou de personnes accusées par vidéoconférence ou à l'interception de télécommunications.

Eurojust surveille également les évolutions pertinentes de la jurisprudence de la Cour dans le domaine de la directive concernant la DEE et leurs répercussions potentielles sur la coopération judiciaire, par exemple dans les affaires C-852/19 (Gavanozov II) et C-724/19 (HP).

5.5 Orientations pratiques fournies aux praticiens du droit en ce qui concerne la coopération avec le Royaume-Uni

Eurojust a publié, en janvier 2021, une [note destinée aux praticiens du droit au sujet de la coopération future avec le Royaume-Uni](#), afin de leur fournir des informations actuelles et facilement utilisables sur la coopération judiciaire avec le Royaume-Uni et de contribuer à assurer la continuité des opérations malgré l'évolution du paysage juridique.

Le but principal de cette note est d'apporter une réponse simple, succincte et immédiate aux questions et aux besoins des autorités compétentes lors de ces premières étapes. Les principaux thèmes abordés sont la remise, l'entraide judiciaire, les échanges d'informations sur les casiers judiciaires, le gel et la confiscation et le transfèrement de personnes condamnées.

Afin d'améliorer la compréhension de l'application de l'accord de commerce et de coopération, Eurojust et le RJE ont également communiqué à la Commission européenne des questions de nature pratique afin de rationaliser l'application de cet accord dans tous les États membres.

6. Obtenir des preuves qui tiennent la route devant le juge

Eurojust fournit aux praticiens du droit des conseils d'experts sur le recueil de preuves dans tous les États de l'UE. En 2021, l'Agence a continué d'améliorer son expertise et le soutien qu'elle apporte dans des domaines spécialisés de la collecte de preuves, notamment l'amélioration de l'accès aux preuves électroniques, la réponse apportée à l'utilisation criminelle du cryptage et l'obtention de preuves auprès des victimes de la traite des êtres humains et des migrants.

6.1 Améliorer l'accès aux preuves électroniques grâce au projet SIRIUS

Aujourd'hui, la majorité des enquêtes pénales comportent une demande transnationale visant à accéder à des preuves électroniques, telles que des courriers électroniques, des SMS ou des messages. Dans un environnement en ligne en rapide évolution, les enquêteurs et les procureurs doivent être aidés pour développer leurs connaissances sur la récupération de données électroniques. Le projet SIRIUS, mis en œuvre conjointement par Eurojust et Europol, vient répondre à ce besoin accru d'accès transfrontière aux preuves électroniques, en mettant particulièrement l'accent sur les fournisseurs de services en ligne (FSL) basés aux États-Unis. L'utilité de cette plateforme est illustrée par l'augmentation de 18 % du taux d'adhésion des autorités judiciaires en 2021, pour un nombre total de 380 représentants du système judiciaire.

En coopération avec Eurojust, Europol et le Réseau judiciaire européen, SIRIUS a publié, en novembre 2021, sa troisième édition annuelle du rapport sur la situation des preuves numériques dans l'UE. Ce rapport a montré que le volume des demandes transfrontières adressées par les autorités de l'UE à des FSL basés à l'étranger avait augmenté de 27 % en 2020 par rapport à l'année précédente, et que le nombre de demandes de divulgation d'urgence avait considérablement progressé en 2020 par rapport à 2019 (112 %).

La quatrième conférence annuelle SIRIUS, qui s'est tenue en décembre 2021, a eu pour thèmes principaux les répercussions de la pandémie ainsi que la collecte de preuves électroniques en ce qui concerne les cryptomonnaies et les crypto-échanges utilisés pour le blanchiment d'argent, qui sont particulièrement répandus depuis le début de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Alors que le monde entier adoptait les nouvelles technologies en raison de la pandémie et du télétravail, les criminels se sont habilement adaptés à ces évolutions, et les ont exploitées

à leur avantage. De ce fait, les enquêtes pénales internationales n'ont jamais été aussi nombreuses à dépendre de moyens rapides, légaux et sécurisés de partager des preuves électroniques entre les pays. 785 participants de 42 pays ont assisté à la conférence SIRIUS de 2021. Parmi eux figuraient des autorités répressives et judiciaires, ainsi que des représentants du secteur des technologies numériques.

En 2021, le projet SIRIUS a également continué d'être actif dans plusieurs initiatives visant à sensibiliser l'opinion ainsi qu'à renforcer les capacités, en ciblant la communauté judiciaire dans 44 pays, dont l'ensemble des États membres de l'UE et un nombre croissant de pays tiers. En outre, le projet SIRIUS, avec, notamment, le Réseau judiciaire européen et le projet EuroMed Justice, a contribué à la deuxième édition du Guide pratique pour les demandes de preuves électroniques internationales et aux formulaires types pour la préservation et la divulgation des données électroniques de l'ONUDC. Ce guide, complété par les formulaires types, fournit aux praticiens des meilleures pratiques provenant des experts du domaine, des exemples de procédures juridiques et des points de contact afin de les aider à demander et à produire les preuves électroniques nécessaires en vue d'un procès.

6.2 Répondre à l'utilisation criminelle du cryptage

Le cryptage est aujourd'hui l'un des éléments essentiels de la protection des droits fondamentaux, de la souveraineté numérique et de l'innovation. Toutefois, les

“ Ce troisième rapport conjoint [sur les preuves numériques dans l'UE] reflète la complexité générée par un paysage numérique en perpétuelle évolution et un cadre juridique fragmenté. Il montre également comment la pandémie mondiale de COVID-19 a contraint le système judiciaire de l'UE à élaborer des approches innovantes et à adapter ses processus existants. Il est clair, par ailleurs, que le succès de notre lutte contre la criminalité organisée dépend de la force de nos partenariats mutuels. Tant que nous travaillons ensemble, nous pouvons trouver le bon équilibre entre l'accès aux preuves électroniques et la protection des droits et libertés fondamentaux de nos citoyens. ”

Ladislav Hamran, président d'Eurojust

organisations criminelles ont de plus en plus souvent recours à des outils de communication cryptés et continuent de trouver des moyens d'exploiter les dernières technologies pour échapper aux enquêtes. Les autorités judiciaires et répressives dépendent de plus en plus des données numériques pour mener ces enquêtes. Ces données sont souvent cryptées et il est difficile d'y accéder légalement.

Pour aider les praticiens à surmonter ces difficultés, Eurojust et Europol ont publié conjointement, en juillet 2021, le Third report of the observatory function on encryption (troisième rapport de l'Observatoire sur le chiffrement). Ce rapport propose des explications sur le cryptage dans le contexte des dossiers transfrontières, en se concentrant sur deux grands aspects: les dossiers dans

lesquels l'enquête visait principalement le décryptage de l'outil utilisé par les criminels, et les «dossiers dérivés» dans lesquels la priorité est donnée à d'autres aspects, mais des communications décryptées entre criminels sont nécessaires en tant que preuves. Le rapport examine également la nécessité de trouver des moyens légaux de décrypter les communications électroniques, la recevabilité des preuves récupérées d'appareils décryptés et le partage de ces données avec d'autres agences répressives dans le contexte des dossiers transfrontières.

Un récent exemple du travail opérationnel mené par Eurojust dans ce domaine est le soutien que l'Agence a apporté aux enquêteurs et aux procureurs dans l'affaire Sky ECC. Les enquêteurs ont surveillé l'utilisation criminelle de l'outil de communication Sky ECC, ce qui a permis de recueillir de précieux renseignements sur des centaines de millions de messages échangés par les criminels. Cela a permis de recueillir des informations cruciales sur plus d'une centaine d'opérations criminelles planifiées à grande échelle, et de prévenir des situations dans lesquelles des vies seraient menacées et de sauver des futures victimes potentielles.

Cette opération est une partie essentielle des efforts constamment déployés par les autorités répressives et judiciaires de l'UE et des pays tiers pour mettre fin à l'utilisation illégale des communications cryptées, à la suite du décryptage réussi de la plateforme de communication EncroChat en 2020. Une fois EncroChat démasqué, de nombreux utilisateurs ont migré vers la plateforme populaire Sky ECC.

6.3 Lutter contre la «cybercriminalité en tant que service»

La «cybercriminalité en tant que service» est un modèle économique illicite en rapide essor, dans le cadre duquel les malfaiteurs louent ou vendent des logiciels malveillants à d'autres organisations criminelles afin de lancer des attaques et de crypter des ordinateurs.

En janvier 2021, l'une des infrastructures criminelles les plus dangereuses au monde – créée par le logiciel malveillant EMOTET – a été démantelée grâce à une action mondiale ayant reçu le soutien d'Eurojust, d'Europol et d'autorités judiciaires et répressives du monde entier. EMOTET était l'un des services de cybercriminalité les plus professionnels et les plus anciens proposés à la location: il comportait un type de logiciel malveillant qui fonctionnait comme un injecteur/téléchargeur, c'est-à-dire un «ouvre-porte» pour d'autres types de logiciels malveillants. Une fois qu'un accès non autorisé était obtenu, il était vendu à d'autres organisations criminelles qui pouvaient exploiter davantage la violation des données, par exemple en utilisant un «botnet» (réseau de machines zombies), en dérobant des données sensibles ou en pratiquant une extorsion de fonds grâce à l'utilisation de rançongiciels.



Blocage des communications cryptées de réseaux criminels



EUROJUST

INFRACTION: avec quelque trois millions de messages échangés chaque jour, environ 170 000 criminels utilisent l'outil Sky ECC, qui opère depuis les États-Unis et le Canada au moyen de serveurs informatiques basés en Europe.

ACTION: à partir de la mi-février 2021, les autorités ont été en mesure de surveiller les flux d'informations d'environ 70 000 utilisateurs de Sky ECC. Lors d'une journée d'action organisée le 9 mars 2021, un grand nombre d'arrestations ont été effectuées, ainsi que de nombreuses perquisitions de domiciles et saisies en France, en Belgique et aux Pays-Bas.

RÉSULTAT: des organisations criminelles de grande envergure ont été empêchées de continuer à utiliser des communications cryptées, avec le soutien d'Europol et d'Eurojust. Grâce à la réussite du décryptage de Sky ECC, les informations obtenues ont permis de mieux comprendre les activités criminelles prévues dans différents États membres de l'UE et ailleurs, tout en contribuant également à élargir les enquêtes et à résoudre des affaires de criminalité organisée transfrontière.

RÔLE D'EUROJUST: Eurojust a organisé et soutenu différentes réunions de coordination entre les autorités compétentes et continuera de fournir des conseils et un soutien en matière de coopération judiciaire transfrontière si l'un ou l'autre dossier «dérivé» venait à se présenter.

Lors d'une action coordonnée internationale, les autorités répressives et judiciaires ont pris le contrôle de l'infrastructure et l'ont démantelée de l'intérieur. Lors de ce démantèlement, une attention particulière a été portée à la mise en place d'une stratégie de réparation efficace pour les victimes. La marche à suivre pour venir en aide à un grand nombre de victimes de logiciels malveillants dans différentes juridictions a été l'un des grands thèmes abordés par les praticiens du droit lors des réunions du RJEC en 2021; le dossier EMOTET a été utilisé comme exemple dans ce cadre.

Eu égard au caractère international du problème, une coopération judiciaire efficace au-delà des frontières signifie non seulement d'échanger des informations, mais aussi et surtout de veiller à ce que ces informations puissent devenir des preuves admissibles dans les juridictions extérieures à l'endroit où elles ont été recueillies. En tant que passerelle unique vers les juridictions de toute l'Europe et bien au-delà, Europol a un rôle clé à jouer – en coopération avec ses partenaires – dans la lutte contre toutes les formes de cybercriminalité.



EMOTET, le logiciel malveillant le plus dangereux au monde, a été déjoué



INFRACTION: EMOTET, un logiciel malveillant dangereux et résistant, a créé un vaste «botnet» (réseau de machines zombies) qui a été proposé à la location aux cybercriminels afin d'installer d'autres types de logiciels malveillants, tels que des chevaux de Troie ou des rançongiciels bancaires, sur les ordinateurs de leurs victimes. Ce logiciel malveillant a pu infecter les réseaux en propageant la menace latéralement après avoir obtenu l'accès à seulement quelques appareils.

ACTION: les enquêteurs ont pris le contrôle de l'infrastructure d'EMOTET lors d'une action coordonnée internationale en janvier 2021.

RÉSULTAT: les machines infectées des victimes ont été redirigées vers une infrastructure contrôlée par les autorités répressives. Il s'agit d'une approche innovante et unique visant à mettre efficacement fin aux activités des facilitateurs de la cybercriminalité.

RÔLE D'EUROJUST: Eurojust a coordonné l'action internationale en collaboration avec Europol.

6.4 Obtenir des preuves auprès des victimes de la TEH et des migrants

6.4.1 Assistance d'Eurojust dans la collecte de preuves auprès des victimes de la TEH

Dans la plupart des États membres de l'UE, les témoignages de victimes sont très souvent essentiels pour prouver qu'une infraction de traite des êtres humains a été commise, afin de garantir une condamnation. Les victimes de la TEH, en particulier lorsqu'elles sont mineures, sont par définition vulnérables. Compte tenu de leur situation, elles bénéficient d'un statut juridique spécial. L'application de ces dispositions juridiques est complexe. Deux grandes difficultés se posent aux autorités répressives et judiciaires lorsque les enquêtes et poursuites relatives à des affaires de TEH nécessitent d'identifier les victimes, et, au besoin, de convaincre celles-ci d'effectuer une déposition et de coopérer aux enquêtes et poursuites en témoignant contre leurs bourreaux. Dans bon nombre des affaires de TEH analysées dans le [rapport d'Eurojust sur la traite des êtres humains](#) (publié en février 2021), les victimes étaient réticentes à témoigner, par crainte de ne pas être protégées contre les auteurs des faits par les autorités. Dans certains cas, le problème était de convaincre les victimes de dire la vérité dans leur déposition.

Dans les affaires analysées, les autorités nationales se sont réunies au sein d'Eurojust afin de déterminer ensemble le bon moment pour prendre contact avec les victimes dans plusieurs pays, de trouver les bons spécialistes pour parler aux victimes et d'élaborer des questions à leur poser et des stratégies à utiliser pour éviter de leur causer un préjudice secondaire. En veillant à ce que les témoignages des victimes soient recevables en tant que preuves, tout en respectant leurs droits et leur bien-être, Eurojust contribue non seulement à poursuivre avec succès les auteurs de traite des êtres humains, mais fournit également assistance, protection et réparation aux victimes.

Eurojust peut également apporter un soutien pour veiller à la recevabilité des preuves obtenues auprès des victimes par les équipes communes d'enquête, en clarifiant les dispositions juridiques applicables en ce qui concerne l'audition de victimes dans une autre juridiction, ou en joignant aux accords relatifs aux ECE des annexes permettant de recueillir des types de preuves particuliers, tels que des témoignages d'enfants victimes, conformément aux dispositions juridiques des pays concernés.

6.4.2 Utiliser les dépositions de migrants pour lutter contre le trafic de migrants

Les migrants nouvellement arrivés aux frontières de l'UE fournissent régulièrement de précieuses informations aux différentes autorités nationales, ainsi qu'aux agences de l'UE, aux ONG et à d'autres organisations, notamment sur les itinéraires de trafic, les



Photos © Shutterstock

modos opératoires et les rôles et responsabilités au sein des organisations criminelles. Toutefois, la validité juridique des informations obtenues, ainsi que leur utilisation judiciaire dans les procédures pénales, varient considérablement d'un État membre de l'UE à l'autre. La brochure d'Eurojust intitulée [Migrant Smuggling In Focus \(pleins feux sur le trafic de migrants\)](#) présente un aperçu de l'utilisation et de la nature juridique, dans les procédures judiciaires, des déclarations effectuées par les migrants interrogés aux frontières extérieures de l'UE, conformément au cadre juridique des États membres de l'UE ainsi qu'à celui des pays avec lesquels Eurojust a conclu un accord de coopération. Cette brochure présente des meilleures pratiques et des expériences dans ce domaine, dans le but d'améliorer la coopération judiciaire dans la lutte contre le trafic de migrants.

Selon l'analyse qui y est effectuée, quelques pays considèrent juridiquement les déclarations de migrants comme des renseignements, tandis que d'autres les qualifient juridiquement soit de preuves, soit de renseignements, en fonction des circonstances. La plupart des pays ne disposent d'aucune règle spécifique pour régir le recueil de déclarations auprès des migrants aux frontières extérieures. Le statut juridique des migrants qui effectuent des déclarations sur place immédiatement après leur débarquement n'est pas réglementé de manière uniforme dans l'ensemble de l'Union européenne. Ces migrants sont essentiellement considérés, sur le plan juridique, comme des suspects ou des témoins, de nombreux pays retenant une notion mixte. Dans certains pays, il est possible de leur accorder le statut de «témoin protégé», pour autant que les informations qu'ils fournissent soient utiles aux enquêtes contre les passeurs de migrants. Dans ces pays, de simples déclarations de migrants composées d'informations générales ne sont pas considérées comme des témoignages admissibles devant les juridictions.

Sur la base de cette cartographie européenne, qui met en lumière les défis considérables et les différences notables entre les pays, Eurojust recommande aux autorités nationales de solliciter son assistance au moment de traiter des affaires de trafic de migrants, notamment afin de mettre en place des ECE entre les pays membres et non membres de l'UE.

7. Protéger les droits des victimes de la criminalité transfrontière

En 2021, Eurojust a soutenu plus de 10 000 enquêtes pénales, contribuant ainsi à rendre justice à près de 100 000 victimes de toutes les formes de criminalité transfrontière grave.

7.1 Les défis à relever

Les enquêtes transfrontières servent à rendre justice aux victimes de la criminalité en traduisant les responsables en justice. Toutefois, la protection des droits des victimes peut s'avérer particulièrement ardue dans les affaires transfrontières complexes, dans lesquelles, par exemple, le nombre de victimes peut être conséquent. Il est donc nécessaire de tenir dûment compte à la fois du rôle joué par les victimes dans la procédure en tant que témoins et des différences entre les systèmes juridiques nationaux. D'autres difficultés peuvent se poser, concernant aussi bien l'identification des victimes que l'organisation de leur participation aux différents procès en évitant de leur faire subir un préjudice secondaire. Ces difficultés risquent de nuire à leur droit à une restitution et à une indemnisation.

7.2 Rôle d'Eurojust

Les procureurs et juges d'instruction étant souvent les mieux placés pour détecter et résoudre les problèmes liés aux droits des victimes dans un contexte transfrontière, Eurojust est déterminée à veiller systématiquement à ce que les droits des victimes soient pris en considération à part entière et à un stade précoce de son action et à ce qu'ils fassent partie intégrante du soutien qu'elle apporte aux autorités judiciaires nationales. Par conséquent, Eurojust peut et doit jouer un rôle capital dans la réduction des risques associés à la dimension transfrontière des dossiers, en assurant une coordination rapide et efficace entre les différents pays et acteurs concernés afin de préserver les droits des victimes. Eurojust est idéalement placée pour faciliter les échanges d'informations sur les victimes afin d'identifier celles-ci, de leur porter secours et de les protéger. En particulier, Eurojust est en mesure d'aider à prévenir et à résoudre les conflits de compétence, ainsi qu'à trouver des solutions concrètes pour les victimes dans toute l'Union européenne, telles que le droit à une indemnisation.

Les intérêts des victimes représentent l'un des facteurs clés qu'Eurojust prend en considération au moment de soutenir les stratégies de poursuites lors des réunions de coordination et de fournir des conseils aux États membres de l'UE, en cas de pro-



Fin d'une escroquerie à l'investissement en ligne qui a coûté environ 30 millions d'EUR à ses victimes



INFRACTION: une organisation criminelle a escroqué des milliers de victimes dans toute l'Europe, pour un montant estimé à 30 millions d'EUR, en organisant quatre différentes arnaques à l'investissement en ligne.

ACTION: une journée d'action commune a eu lieu en mai 2021. L'opération a été menée sur le terrain dans sept pays, avec des enquêteurs et des agents de police allemands déployés en Bulgarie et de nombreuses perquisitions effectuées en Bulgarie, en Israël, en Suède, en Pologne et en Macédoine du Nord.

RÉSULTAT: après la délivrance de MAE, six suspects ont été arrêtés durant la journée d'action pour avoir organisé un système d'opérations sur cryptomonnaies et options à haut risque fictif, en utilisant un logiciel manipulé pour simuler les prétendues plus-values réalisées par les victimes. Des propriétés, des voitures de luxe et des comptes bancaires ont été saisis, pour un montant d'au moins plusieurs millions d'EUR.

RÔLE D'EUROJUST: Eurojust a créé un centre de coordination afin de soutenir la journée d'action et a contribué à l'exécution de la DEE, des MAE et des demandes d'entraide judiciaire ainsi qu'au gel des certificats d'avois et des comptes bancaires.

cédures parallèles ou liées ou de MAE concurrents ou de demandes d'extraditions, comme l'illustrent les lignes directrices pertinentes de l'Agence. Par exemple, dans ses [Orientations sur la manière de poursuivre la fraude aux placements](#) publiées en juillet 2021, Eurojust met en exergue le soutien qu'elle peut apporter aux États membres pour gérer un grand nombre de victimes issues du monde entier, en les aidant à les classer par catégories (dans la mesure de ce que permet la loi) et à centraliser les procédures au niveau national et international.

Le [rapport récemment publié au sujet des droits des victimes](#) rend compte de l'ample expérience acquise par Eurojust au fil des ans et donne un aperçu des meilleures pratiques permettant de surmonter les difficultés liées aux victimes dans les

différents domaines de criminalité prioritaires de l'UE. Les dossiers traités par Eurojust montrent qu'accorder davantage d'attention aux victimes permet d'améliorer le taux de réussite des poursuites, en particulier dans les affaires de traite des êtres humains et de lutte contre le terrorisme. C'est pourquoi Eurojust et le Réseau judiciaire européen sont des membres actifs de la plateforme des droits des victimes, qui

est l'une des composantes clés de la [stratégie de l'UE relative au droit des victimes \(2020-2025\)](#). Eurojust travaille, avec d'autres agences et réseaux, sur un rapport conjoint consacré à l'amélioration de la coopération entre les autorités compétentes dans les affaires transfrontières afin de protéger les droits des victimes; la publication de ce rapport est prévue pour 2022.

Démantèlement d'un réseau multinational de traite des êtres humains



4 septembre 2021 – Des actions coordonnées et simultanées sont menées en Italie et en République de Moldavie et aboutissent au démantèlement du réseau de traite des êtres humains. **Six suspects sont arrêtés** lors de cette opération. **Près de 90 victimes sont sauvées** des griffes de l'organisation et des assurances leur sont données en matière de protection et d'assistance juridique. **Des preuves sont recueillies afin de permettre des poursuites en justice** devant les juridictions pénales compétentes.

Les autorités italiennes et moldaves acceptent d'organiser une **quatrième réunion de coordination** à Eurojust en janvier 2022 afin de discuter des questions de compétence (quelles juridictions poursuivront quels suspects, et pour quelles infractions) afin d'éviter de potentiels conflits de compétence.



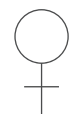
Mars 2021 – Financée par Eurojust, une **équipe commune d'enquête** est créée, avec le soutien opérationnel d'Eurojust et d'Europol. Les autorités italiennes et moldaves mettent en commun leurs efforts et parviennent à créer des synergies opérationnelles afin de cartographier les activités de l'organisation criminelle, tout en recueillant et en échangeant des informations et des preuves pertinentes.



Mars – décembre 2021 – **trois réunions de coordination** sont organisées au sein d'Eurojust afin de discuter des besoins de coopération, de planifier la création d'une équipe commune d'enquête et de préparer des actions conjointes.

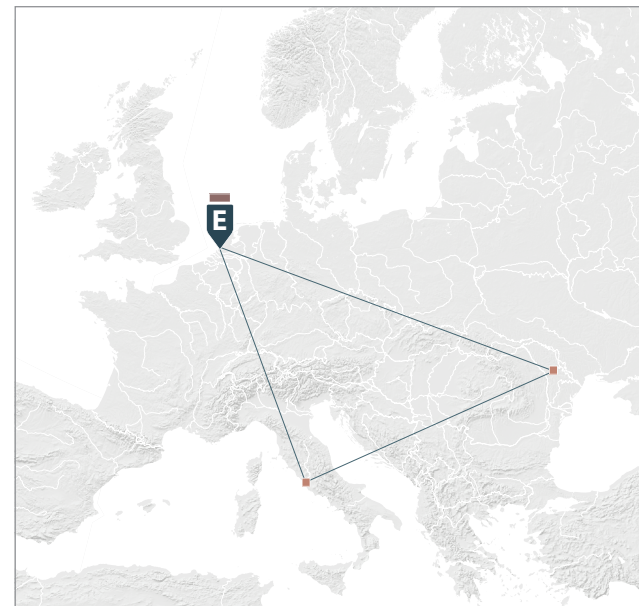


Janvier 2021 – Dans l'optique d'associer les deux enquêtes nationales parallèles, un **dossier est ouvert au sein d'Eurojust**, auquel participent le **bureau national italien, le point de contact d'Eurojust au parquet de la République de Moldavie et Europol**, afin d'enclencher une réponse internationale coordonnée et structurée.



Un réseau criminel en République de Moldavie, actif depuis début 2018, utilise des plateformes en ligne pour recruter des femmes vulnérables. Issues de contextes socioéconomiques précaires, ces femmes se voient promettre un emploi de travailleuse domestique en Italie. Une fois engagées, elles subissent de graves formes d'exploitation professionnelle, sont forcées à vivre dans des conditions misérables et sont soumises à des intimidations et des menaces de violences. Leurs passeports sont confisqués et utilisés pour fabriquer des faux documents, y compris de faux certificats COVID-19 et de faux contrats de travail.

Les autorités moldaves et italiennes lancent séparément une enquête sur cette organisation criminelle en 2019.



8. Un acteur de plus en plus influent sur la scène mondiale

8.1 Accords internationaux avec les pays tiers

En mars 2021, le Conseil a approuvé un mandat habilitant la Commission européenne à entamer des négociations sur des accords internationaux avec 13 pays tiers pour Eurojust. La [décision du Conseil](#) ouvre la voie à des négociations sur des accords concernant l'échange d'informations avec l'Algérie, l'Argentine, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, la Colombie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Tunisie et la Turquie. Cette liste a été préparée sur la base de la stratégie quadriennale adoptée par Eurojust en 2019, en consultation avec la Commission. Cette stratégie quadriennale contient également une liste d'organisations internationales en vue d'une éventuelle coopération opérationnelle.

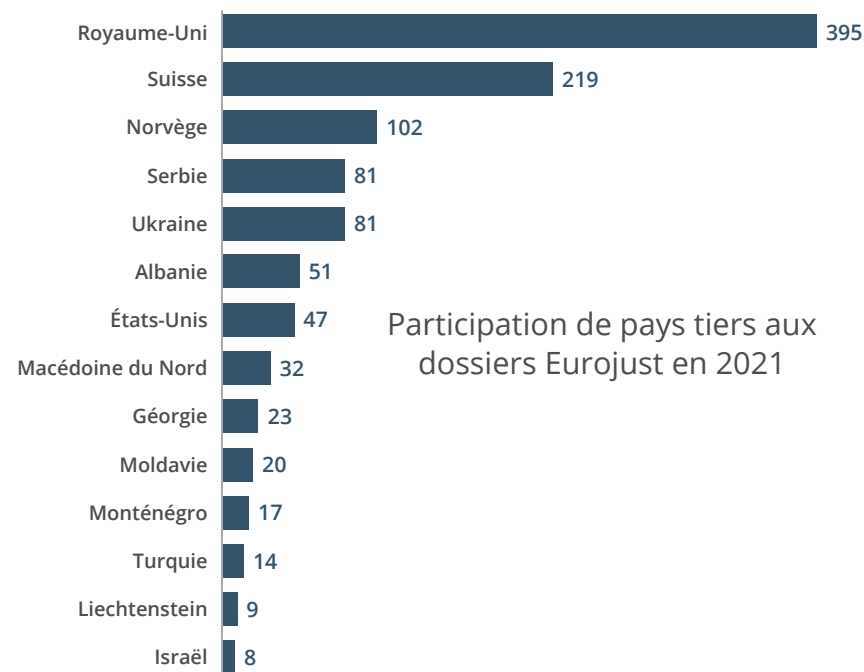
8.2 Procureurs de liaison auprès d'Eurojust

Lors de la réunion annuelle d'évaluation des accords de coopération, l'un des commentaires régulièrement formulés est le fait que, lorsque les pays tiers détachent un procureur de liaison auprès d'Eurojust, le nombre de dossiers traités augmente et la coopération s'améliore. En 2021, deux pays tiers, le Royaume-Uni et l'Albanie, ont désigné pour la première fois des procureurs de liaison auprès d'Eurojust, amenant ainsi à 10 le nombre total de pays tiers représentés au sein de l'Agence.

La présence des procureurs de liaison issus de pays tiers permet des contacts rapprochés et une meilleure compréhension entre ces pays: un bénéfice supplémentaire pour les pays qui détachent un procureur de liaison auprès d'Eurojust.

Royaume-Uni – La coopération d'Eurojust avec le Royaume-Uni a débuté en janvier avec la désignation du premier procureur de liaison britannique détaché auprès d'Eurojust. Cette désignation – ainsi que la coopération manifestée par le Royaume-Uni tout au long de l'année – est fondée sur [l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni](#). Début 2021, Eurojust a fourni des orientations pratiques aux praticiens du droit en ce qui concerne la coopération avec le Royaume-Uni.

En décembre 2021, Eurojust et le ministère des affaires intérieures du Royaume-Uni (Home Office) ont conclu un accord de travail afin d'assurer une coopération judiciaire transfrontière efficace. Cet accord met en œuvre l'accord de commerce



Participation de pays tiers aux dossiers Eurojust en 2021

et de coopération et précise les modalités pratiques et administratives de la coopération judiciaire entre les deux parties.

Albanie – Fin janvier 2021, l'Albanie a détaché pour la première fois un procureur de liaison auprès d'Eurojust. En raison de la pandémie, l'ouverture officielle du bureau de ce procureur de liaison a eu lieu en octobre, lors de la visite du procureur général albanais au siège d'Eurojust.

8.3. Points de contact

Depuis sa toute première année d'existence, Eurojust fait appel à un réseau toujours plus étoffé de points de contact dans les pays tiers. En 2021, le nombre total de points de contact d'Eurojust est passé à plus de 60, avec l'ajout du Costa

Rica, de l'Équateur, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Panama, du Paraguay et de la République des Maldives.

8.4. Élargissement de la coopération aux régions du monde entier: connexion aux projets et réseaux

Balkans occidentaux – La coopération d'Eurojust avec les partenaires des Balkans occidentaux s'est avérée essentielle, en raison du nombre de connexions opérationnelles partagées. L'instrument d'aide de préadhésion de l'UE fournit une assistance technique afin d'améliorer la coopération judiciaire entre les Balkans occidentaux et l'UE, par exemple en apportant un soutien financier à leurs procureurs de liaison détachés auprès d'Eurojust par l'intermédiaire d'un partenaire de mise en œuvre externe, avec lequel Eurojust coopère étroitement. Le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie et l'Albanie ont détaché des procureurs de liaison auprès d'Eurojust.

En décembre 2021, la présidence slovène a spécifiquement donné la possibilité à Eurojust de participer au forum ministériel UE-Balkans occidentaux sur la justice et les affaires intérieures, lors duquel des discussions ont été menées au sujet de la lutte contre la criminalité grave, de la numérisation de la justice et de la formation judiciaire.

Amérique latine – Eurojust a été étroitement associée au projet «EL PACCTO», financé par l'UE, depuis son lancement en 2017, et, en 2021, ces efforts ont débouché sur de bons résultats, avec la désignation de points de contact issus de plusieurs pays d'Amérique latine. Eurojust a assisté à une conférence en ligne au mois de mars et à un atelier à Lima au mois d'octobre, l'un et l'autre organisés par EL PACCTO, afin de discuter des aspects pratiques de la collaboration avec les pays partenaires, ainsi que des moyens potentiels d'intensifier encore le dialogue.

Afrique de l'Ouest – Lors d'une réunion en ligne organisée au mois d'octobre 2021 avec le soutien de l'ONUDC, Eurojust et le Réseau ouest-africain des autorités centrales et des procureurs (WACAP) sont convenus de désigner des points de contact, un premier pas vers le renforcement de la confiance mutuelle et du dialogue. Ce premier contact a permis d'entamer des discussions bilatérales avec les autorités nigérianes, ainsi que d'envisager d'inviter des représentants du WACAP aux réunions du groupe de réflexion sur le trafic de migrants.

EuroMed Justice – Le programme EuroMed Justice rassemble les principales parties concernées dans le domaine de la justice pénale, dont des représentants des pays partenaires méridionaux, d'Eurojust, du Réseau judiciaire européen, des États membres de l'UE ainsi que d'autres organisations de l'UE et organisations internationales pertinentes. Eurojust accueille le programme EuroMed Justice depuis la mi-2020: 2021 a donc été la première année complète depuis sa mise en œuvre au sein d'Eurojust.

En février 2021, 14 États membres avaient rejoint le programme et 10 étaient devenus membres de CrimEx. Cela a contribué à améliorer la coopération au sein de la région méditerranéenne, en établissant une communication directe et en nouant des liens efficaces entre les autorités judiciaires.

Eurojust a participé à l'élaboration des outils d'analyse du CrimEx ainsi qu'à la création des sous-groupes du réseau EMJNet consacrés à la cybercriminalité et au trafic de migrants, et a également fourni des orientations pour l'élaboration de stratégies interrégionales.

EMJNet – un réseau de points de contact pour la coopération opérationnelle

En octobre, afin de permettre aux États participants d'élargir leur coopération opérationnelle, le CrimEx s'est mis d'accord sur la création d'un réseau de points de contact actifs, le réseau EMJNet. Celui-ci a été conçu pour soutenir la coopération judiciaire internationale ainsi que pour coordonner et renforcer les contacts directs et les opérations entre les autorités judiciaires pénales des pays partenaires méridionaux et des États membres de l'UE. Afin de faciliter la mise en place et le fonctionnement du réseau EMJNet, un répertoire de points de contact a été créé.

3^e Forum des procureurs généraux et documents stratégiques

En novembre, lors du 3^e Forum des procureurs généraux qui s'est tenu au sein d'Eurojust, les procureurs généraux des États membres de l'UE et des pays partenaires méridionaux se sont mis d'accord sur le premier plan stratégique interrégional pour la coopération judiciaire, qui doit être mis en œuvre entre 2022 et 2025.

Les six objectifs stratégiques de ce plan stratégique s'articulent autour de deux grands thèmes prioritaires transméditerranéens: la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, et la confiscation des produits du crime et le recouvrement des avoirs.

Une opération internationale cible les cybercriminels commettant des attaques mondiales par rançongiciel



26-27 octobre 2021 – **12 individus**, visés par plusieurs enquêtes à haut niveau dans différentes juridictions, **sont ciblés par une opération conjointe** à laquelle participent l'Ukraine, la Suisse, la France, les Pays-Bas, la Norvège et les États-Unis. **Plus de 50 enquêteurs étrangers**, dont six spécialistes d'Europol, sont déployés en Ukraine afin de participer à l'action conjointe. Plus de 52 000 USD en espèces et cinq voitures de luxe sont saisis, de même que des appareils électroniques qui feront l'objet d'une analyse technico-légale afin d'obtenir des preuves supplémentaires et de nouvelles pistes d'enquête.



2019-2021 – **Sept réunions de coordination** au total sont organisées au sein d'Eurojust afin de faciliter la **coopération judiciaire** et les **échanges d'informations** transfrontières. Europol fournit un **soutien technico-légal numérique** et des **cyber-renseignements**, tout en accueillant également une série de réunions opérationnelles.



Septembre 2019 – À l'initiative des autorités françaises, une **équipe commune d'enquête (ECE)** est mise en place entre la **France**, la **Norvège**, le **Royaume-Uni** et, à partir de janvier 2020, l'**Ukraine**, afin de faire la lumière sur l'ampleur et la complexité des infractions commises et d'élaborer une stratégie conjointe. L'ECE reçoit un soutien financier d'Eurojust et une assistance opérationnelle d'Eurojust et d'Europol. Les partenaires de l'ECE collaborent étroitement avec leurs homologues qui travaillent sur des enquêtes indépendantes parallèles aux **Pays-Bas** et aux **États-Unis**.



Février 2019 – Un **dossier est ouvert à l'initiative du bureau français au sein d'Eurojust**, auquel participeront, tout au long de l'enquête, **trois États membres, cinq pays tiers** ayant détaché un procureur de liaison auprès d'Eurojust et **Europol**.



Découvert en 2019, un réseau criminel hautement organisé utilise différents moyens (y compris les rançongiciels *LockerGoga* et *MegaCortex*) pour compromettre des systèmes informatiques dans le monde entier. Ces moyens sont des attaques par force brute, des injections SQL, des vols d'identifiants et des courriels d'hameçonnage comportant du contenu malveillant. Les logiciels malveillants restent indétectés dans les systèmes compromis, parfois des mois durant, ce qui accentue encore leur diffusion. Les criminels ciblent principalement les grandes entreprises, empêchant ainsi, de fait, bon nombre d'entreprises de fonctionner. Dans des demandes de rançon, ils exigent d'être payés en bitcoins en échange de clés de décryptage. Les effets de ces attaques, perpétrées dans pas moins de 71 pays, sont dévastateurs pour de nombreuses victimes.



Coopération d'Eurojust avec les pays tiers

Accords internationaux et de coopération



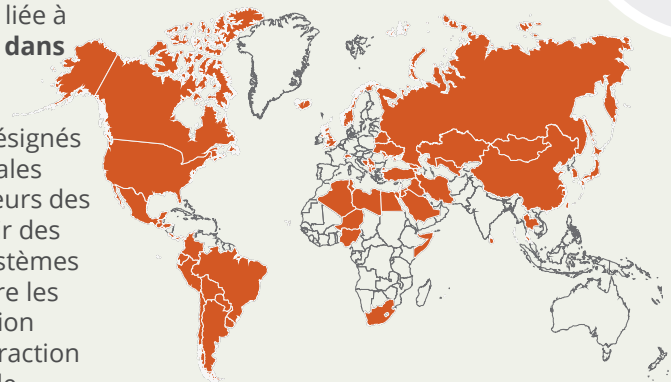
Les accords internationaux et de coopération permettent l'échange systématique d'informations opérationnelles, y compris des preuves et des données à caractère personnel, entre Eurojust et les autorités nationales du pays concerné.

À ce jour, Eurojust a conclu des accords internationaux et de coopération avec 13 pays tiers: **Albanie, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Suisse, Ukraine, Royaume-Uni** et **États-Unis**.

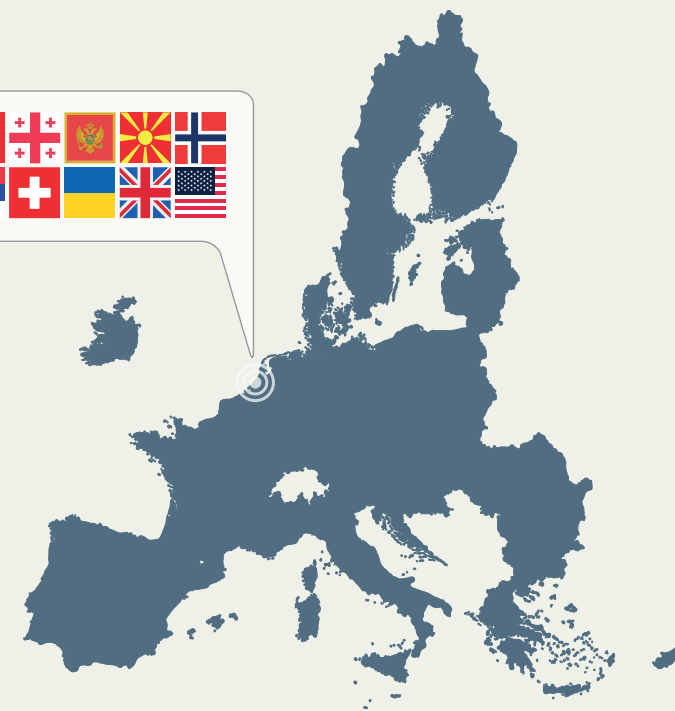
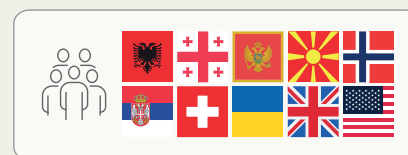
Réseau de points de contact

Eurojust est activement liée à **plus de 60 juridictions dans le monde entier**.

Les points de contact désignés par les autorités nationales permettent aux procureurs des États membres d'obtenir des informations sur ces systèmes juridiques et de résoudre les problèmes de coopération judiciaire lorsqu'une infraction dépasse les frontières de l'Union européenne.



Procureurs de liaison



Des procureurs de liaison de pays tiers à l'UE sont **détachés auprès d'Eurojust**. Ils travaillent en étroite relation avec leurs collègues des États membres afin de fournir une assistance lors des enquêtes transfrontières concernant leur pays.

Actuellement, 10 procureurs de liaison sont détachés auprès d'Eurojust, en provenance d'**Albanie**, de **Géorgie**, du **Monténégro**, de **Macédoine du Nord**, de **Norvège**, de **Serbie**, de **Suisse**, d'**Ukraine**, du **Royaume-Uni** et des **États-Unis**.



9. Assurer le volet judiciaire de la chaîne de sécurité de l'UE

L'Union européenne possède des politiques de grande envergure en vue de l'intégration des domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice pour ses citoyens, ainsi qu'au-delà de ses frontières. Dans ce cadre, Eurojust contribue au volet judiciaire, en veillant non seulement à ce que les criminels soient arrêtés, mais aussi à ce que la justice soit ensuite rendue. À cette fin, il est important de travailler avec les différents partenaires du paysage de l'UE.

9.1 Forum consultatif

Les procureurs généraux et les chefs de parquet de l'Union européenne se sont réunis en octobre au sein d'Eurojust pour la première fois en deux ans, à l'occasion du 15^e forum consultatif. En raison de la pandémie de COVID-19, l'organisation du forum n'avait pas été possible en 2020. La numérisation de la justice et la coopération avec le Parquet européen ont été les principaux thèmes de ce forum, lors duquel la Cheffe du Parquet européen, M^{me} Laura Kövesi, a également fait une allocution.

Le forum a été coprésidé par les procureurs/procureurs généraux des quatre présidences du Conseil de l'UE de 2021 et 2020, à savoir la Slovénie, le Portugal, l'Allemagne et la Croatie.

“ La pandémie de COVID-19 a prouvé que le meilleur moyen de répondre aux crises est de le faire conjointement. C'est pourquoi nous avons organisé ensemble le 15^e Forum, ce qui témoigne clairement de la solidarité entre les parquets de l'Union européenne. Nous rencontrer à nouveau en personne est un grand privilège et un grand plaisir, et cela nous permettra de discuter des dernières évolutions, telles que la coopération avec le Parquet européen et la numérisation de la justice. La pandémie de COVID-19 a clairement démontré que les systèmes judiciaires de toute l'Union européenne devaient être entièrement numérisés pour pouvoir lutter efficacement contre la criminalité transfrontière à l'avenir. Ce processus doit être accéléré. ”

Déclaration conjointe des procureurs généraux des quatre présidences du Conseil

Cœuvrer ensemble pour lutter contre la fraude au budget de NextGenerationEU

Eurojust participe, aux côtés d'Europol, du Parquet européen, de l'OLAF et de 20 États membres de l'UE, à l'opération Sentinel, ciblant la fraude, la corruption, les détournements de fonds et les autres atteintes aux fonds octroyés par l'UE pour le rétablissement après la crise de la COVID-19 dans le cadre de l'initiative NextGenerationEU. Le but de cette opération est de faire en sorte que les 806,9 milliards d'EUR du budget de l'UE soient utilisés pour renforcer l'économie au lieu de finir sur les comptes bancaires de criminels.

9.2 Coopération opérationnelle avec les principaux acteurs de la chaîne de la justice pénale de l'UE

Europol – Europol reste un proche partenaire de travail d'Eurojust, tant dans son travail quotidien que dans le cadre des questions stratégiques. Pour assurer une communication continue et efficace entre les agences, une réunion régulière du comité de direction a eu lieu en juillet 2021, et une réunion de haut niveau entre le directeur d'Europol et le président d'Eurojust s'est tenue en janvier 2022.

Outre les centaines de dossiers d'Eurojust auxquels participe Europol, les agences ont également coopéré, entre autres:

- ▶ sur le cycle EMPACT – en préparant le cycle 2022-2025 et en expliquant son importance au pouvoir judiciaire;
- ▶ sur des rapports conjoints: [Third report of the observatory function on encryption \(troisième rapport de l'Observatoire sur le chiffrement\)](#), [SIRIUS EU Digital Evidence Situation Report \(rapport de situation sur les preuves numériques Sirius-UE\)](#);
- ▶ sur le projet SIRIUS, destiné à partager des connaissances sur l'accès transfrontière aux preuves électroniques;
- ▶ sur un projet concernant les principes de responsabilité en matière d'intelligence artificielle, dans le cadre du pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure.

Parquet européen – Afin de préparer l'entrée en fonction du Parquet européen et la coopération immédiate qui doit s'ensuivre, Eurojust et le Parquet européen ont conclu en février 2021 un accord de travail établissant les modalités pratiques détaillées de leur coopération dans la lutte contre les infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne.

Concrètement, cet accord applique les méthodes de coopération mises en place au titre des règlements relatifs à Eurojust et au Parquet européen, en réglementant, par exemple, les échanges d'informations entre les deux organisations, ainsi que le soutien apporté par Eurojust au Parquet européen en ce qui concerne les demandes de coopération judiciaire et les décisions impliquant des pays tiers ou des États membres ne participant pas à la création du Parquet européen. Une attention particulière a été accordée à la protection des données, en étroite coopération avec le Contrôleur européen de la protection des données.

Le Parquet européen et Eurojust se sont mis d'accord pour créer des équipes de liaison afin de permettre une coopération harmonieuse. À la suite de l'entrée en fonction du Parquet européen le 1^{er} juin 2021, Eurojust a traité des dossiers avec son nouveau partenaire privilégié.

OLAF – L'OLAF reste un partenaire important d'Eurojust dans le cadre de son travail opérationnel sur les dossiers relatifs à la fraude au budget de l'UE. Le 1^{er} juillet 2021, Eurojust et l'OLAF ont poursuivi leur programme de formation mutuelle. À la suite du séminaire organisé par Eurojust pour les enquêteurs de l'OLAF en 2020, l'OLAF a présenté aux experts de l'Agence plusieurs études de cas réelles, ses méthodes d'analyse des données ainsi que son nouveau règlement. Un débat stimulant s'est ensuivi au sujet de la future coopération dans le nouveau paysage juridique et institutionnel de la PIF.

eu-LISA – L'accès d'Eurojust au nouveau système informatique à grande échelle de l'eu-LISA, l'ECRIS-TCN, ainsi que l'architecture d'interopérabilité qui viendra renforcer le domaine de la justice et des affaires intérieures, constituent le fondement du [plan de coopération trisannuel 2021-2023](#), conclu en octobre 2021 par les deux agences. Ce plan couvre également la future coopération dans le contexte de l'initiative sur la justice pénale numérique et l'e-CODEX, un outil judiciaire transfrontière qui sera géré par l'eu-LISA à partir de 2023.

FRA – Le président d'Eurojust, Ladislav Hamran, et le directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), Michael O'Flaherty, se sont

Dossiers d'Eurojust avec le Parquet européen: expériences pratiques



Dans un dossier très récent, et toujours en cours, impliquant une fraude «carrousel» à la TVA complexe, le soutien d'Eurojust a été sollicité par un procureur européen délégué allemand, étant donné que l'affaire concernait également des États membres ne participant pas au Parquet européen. Le soutien apporté par Eurojust est le même que celui apporté aux autorités nationales dans d'autres dossiers d'Eurojust et inclut la participation du Parquet européen aux réunions de coordination. Il suppose également l'intégration du Parquet européen à une équipe commune d'enquête ainsi que la possibilité d'une participation d'Europol.

Les premières expériences montrent que l'accord de travail entre Eurojust et le Parquet européen a facilité l'amorce d'une collaboration avec les procureurs européens délégués. Cet accord de travail fournit un cadre solide et permet des échanges substantiels d'informations, ce qui est indispensable à la réussite de n'importe quelle enquête ou de n'importe quelles poursuites.



La Suède, un État membre qui ne participe pas au Parquet européen, a ouvert le premier dossier d'Eurojust – impliquant également la France – avec le Parquet européen. Eurojust a également soutenu d'autres dossiers suédois ayant trait à des fraudes MTIC auxquels a participé le Parquet européen, par exemple et surtout en prodiguant des conseils sur l'exécution d'une DEE, en organisant des réunions de coordination et, le cas échéant, en mettant en place des collaborations au sein d'ECE.

rencontrés en juin 2021 pour discuter des domaines potentiels de coopération entre les deux agences en matière de justice, tels que l'intelligence artificielle, le MAE, les questions ayant trait à la détention et les droits des victimes. Par la suite, et afin de renforcer leur coopération existante, les deux agences ont approuvé une liste d'actions concrètes dans 12 domaines d'intérêt commun pour la période allant d'octobre 2021 à novembre 2022.

EUIPO – En mars 2021, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et Eurojust ont intensifié leur coopération afin de lutter contre

Dossier d'Eurojust ou du Parquet européen? Quel organe agira afin de protéger les intérêts financiers de l'UE? ¹



EUROJUST

Eurojust est compétente pour agir sur:

types d'infraction

le terrorisme
la traite des êtres humains
la cybercriminalité
la criminalité économique
la criminalité environnementale
le blanchiment d'argent
la fraude
la corruption
la criminalité organisée
le trafic de drogue
les atteintes à la propriété intellectuelle
le trafic de migrants
d'autres formes de criminalité transfrontière grave

Tous les types d'infraction, y compris une compétence résiduelle/exceptionnelle pour les atteintes aux intérêts financiers de l'UE

- ▶ **les atteintes à la PIF** à la demande des États membres qui ne participent pas au Parquet européen ou du Parquet européen lui-même
- ▶ les formes de criminalité ne relevant pas de la compétence matérielle du Parquet européen, par exemple
 - la fraude à la TVA occasionnant un préjudice total de moins de 10 000 000 EUR
 - les infractions occasionnant un préjudice de moins de 10 000 EUR au budget de l'UE
- ▶ les **atteintes à la PIF** pour lesquelles le Parquet européen n'exerce pas sa compétence

En consultation avec les autorités nationales, Eurojust rendra compte au Parquet européen de toutes les infractions relevant de la compétence de ce dernier



Le Parquet européen est compétent pour agir sur:

- ▶ **les atteintes à la PIF** (atteintes aux intérêts financiers de l'Union) énoncées dans la directive PIF telle que transposée en droit national²
 - les fraudes liées aux dépenses ou recettes du budget de l'UE
 - la fraude à la TVA en rapport avec au moins deux États membres et ayant causé un préjudice total de plus de 10 000 000 EUR
 - les faits de corruption, de détournement et de blanchiment d'argent lorsqu'il y a atteinte aux intérêts financiers de l'UE
- ▶ **la participation à une organisation criminelle** coupable d'atteintes à la PIF
- ▶ des infractions indissociablement liées

Lorsqu'Eurojust a notifié un dossier au Parquet européen, celui-ci informe Eurojust de sa décision d'ouvrir ou non une enquête

PRINCIPE DE COOPÉRATION SINCÈRE ENTRE EUROJUST ET LE PARQUET EUROPÉEN

¹ Bien que la plus grande diligence ait été appliquée pour tenir compte, dans les grandes lignes, de la manière dont les compétences d'Eurojust et du Parquet européen sont définies, le cadre juridique applicable est assez complexe et tous les détails n'ont pas été présentés.

² Directive (UE) 2017/1371 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2017 relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal (la «directive PIF»).

l'utilisation à des fins criminelles des droits de propriété intellectuelle dans les domaines de la contrefaçon et du piratage en ligne. Un accord de niveau de service a été conclu pour renforcer la capacité d'Eurojust et élargir son expertise afin de soutenir les enquêtes complexes menées dans ce domaine. Cet accord, qui prévoit un financement supplémentaire de 750 000 EUR pour Eurojust jusqu'à la fin 2024, contribue à la constitution d'une capacité d'expertise supplémentaire afin de lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle, donne un élan

considérable au réseau européen des procureurs dans le domaine de la propriété intellectuelle (EIPPN) et favorise la sensibilisation des procureurs et des juges.

REFJ – Bien que la pandémie réduise toujours les possibilités de déplacement et de réunion, Eurojust a la capacité d'accueillir, une fois de plus, les stagiaires du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) au sein de ses bureaux nationaux. Ces stagiaires, présents jusqu'à quatre mois au sein d'Eurojust, renforcent les capacités opération-

nelles, tout en atteignant une meilleure compréhension de l'Agence et de son travail. En novembre 2021, Eurojust a également accueilli la première visite d'étude en ligne de courte durée du REFJ, en donnant ainsi à près de 50 procureurs, juges et membres du personnel de tribunaux leur premier aperçu du mode de fonctionnement de l'Agence.

Le réseau des agences JAI contre la traite des êtres humains et la criminalité environnementale

Les agences «Justice et affaires intérieures» ont présenté la première [vue d'ensemble complète des actions visant à aider les victimes de la traite des êtres humains](#) au mois d'octobre, à l'occasion de la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains. Ce rapport, coordonné par Eurojust, constitue l'un des éléments clés de la [stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains](#) et représente un document de référence essentiel pour les autorités nationales actives dans la lutte contre la traite des êtres humains.

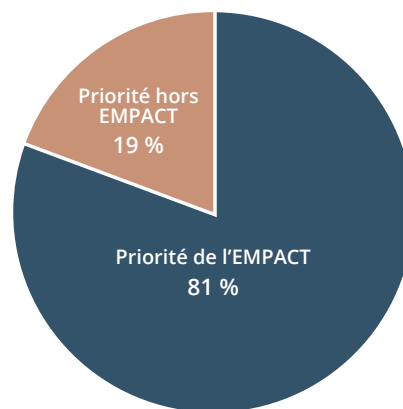
Le programme de travail 2021 du réseau des agences JAI a été consacré à la protection de l'environnement et aux objectifs du pacte vert pour l'Europe. Eurojust a contribué à l'élaboration du programme et a participé à deux séminaires en ligne du réseau des agences JAI consacrés à l'application de la législation environnementale (en février et en juin 2021), en présentant ses activités et ses expériences en matière de lutte contre la criminalité environnementale, notamment le rapport sur [le traitement par Eurojust des dossiers sur la criminalité environnementale](#).

Eurojust a aussi grandement contribué au document conjoint du réseau des agences JAI intitulé [«Environmental Crime – Actions taken by EU Justice and Home Affairs Agencies» \(criminalité environnementale – mesures prises par les agences «Justice et affaires intérieures» de l'UE\)](#). Ce document présente l'intégralité du travail opérationnel et stratégique que les agences JAI effectuent dans le domaine de la criminalité environnementale.

9.3 Représentation des considérations judiciaires dans le cadre de l'EMPACT

Le cycle politique EMPACT (Plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles) est une initiative de sécurité mise en œuvre sous l'impulsion des États membres et soutenue par la Commission et le Conseil afin de recenser et de hiérarchiser les menaces que représente la grande criminalité internationale organisée et d'y répondre. L'EMPACT rassemble une grande diversité de professionnels multidisciplinaires en vue de prendre des mesures concrètes contre les réseaux criminels. Parmi les participants figurent les autorités répressives, le pouvoir judiciaire, les agences de l'UE et les administrations des impôts et des douanes.

Dossiers traités par Eurojust et priorités de l'EMPACT



La très grande majorité des dossiers traités par Eurojust couvrent des types d'infractions relevant d'une ou plusieurs priorités de l'EMPACT. Comme le montre le graphique, 81 % des dossiers d'Eurojust enregistrés en 2021 concernaient des domaines de criminalité relevant de l'une des priorités de l'EMPACT pour la période 2022-2025. Si tous ces dossiers ne sont pas traités dans le cadre d'actions spécifiques de l'EMPACT, la détermination et les efforts actuellement déployés par l'Agence pour soutenir les priorités en matière de lutte contre la criminalité définies ne font guère de doute.

Mise en place de la participation au prochain cycle politique

En 2021, Eurojust a travaillé avec les autorités nationales et Europol afin de préparer la contribution de l'Agence au cycle 2022-2025 de l'EMPACT, en veillant à ce que la dimension judiciaire soit pleinement représentée dans les actions opérationnelles (AO) de l'EMPACT. Eurojust a contribué à la SOCTA UE de 2021 et participé à la planification des actions opérationnelles prévues pour le cycle à venir.

À partir de 2022, Eurojust jouera un rôle de premier ordre en ce qui concerne les AO, en se concentrant sur la fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant (fraude MTIC). Eurojust codirige en outre plusieurs AO relevant des priorités suivantes de l'EMPACT: les réseaux criminels à haut risque, les cyberattaques, la traite des êtres humains et le trafic de migrants.

Eurojust continuera également de soutenir les journées d'action commune de l'EMPACT prévues pour 2022 afin de veiller à ce que le pouvoir judiciaire puisse jouer un rôle lorsque cela est nécessaire.

Campagne de communication «Poursuivre avec l'EMPACT»

Fin 2020, le Conseil a chargé Eurojust et le RJE de mener, avec l'assistance d'Europol, une campagne de communication spécifiquement destinée aux acteurs des systèmes judiciaires nationaux, visant à les informer sur le cycle politique de l'UE/l'EMPACT et à mettre en exergue les synergies/domaines de coopération potentiels ainsi que des exemples de coopération entre les autorités répressives

et les procureurs. Cette campagne, baptisée «Poursuivre avec l'EMPACT», a atteint des centaines de procureurs dans l'Union européenne.

Les membres nationaux d'Eurojust ont participé à plusieurs événements et les ont organisés; lors de ceux-ci, ils ont informé le pouvoir judiciaire de leur pays sur l'EMPACT et les possibilités de participation. Eurojust a préparé un dossier de communication standard afin d'appuyer ces événements et a publié [des informations relatives à l'EMPACT sur son site internet](#). Parmi les autres actions entreprises, citons une présentation effectuée devant le collège d'Eurojust au mois de juin, ainsi que lors de la 57^e réunion plénière du Réseau judiciaire européen en octobre 2021.

Le 8 septembre 2021, Eurojust a organisé un [webinaire intitulé «Poursuivre avec l'EMPACT»](#). Quatre présentateurs d'Eurojust, d'Europol et de la Commission européenne ont pris la parole afin de présenter différents aspects de l'EMPACT et les possibilités pour les procureurs de travailler avec ce cadre, y compris un dossier spécifique Eurojust-EMPACT et les plans d'avenir pour l'EMPACT.

La campagne a pu, dans l'ensemble, atteindre des centaines de procureurs et d'experts judiciaires dans un bref délai et a posé les bases nécessaires à leur participation informée au prochain cycle politique.



Démantèlement réussi d'un réseau criminel auteur de vols de cargaison de grande envergure dans des camions – un dossier EMPACT résolu avec le soutien d'Eurojust



EUROJUST



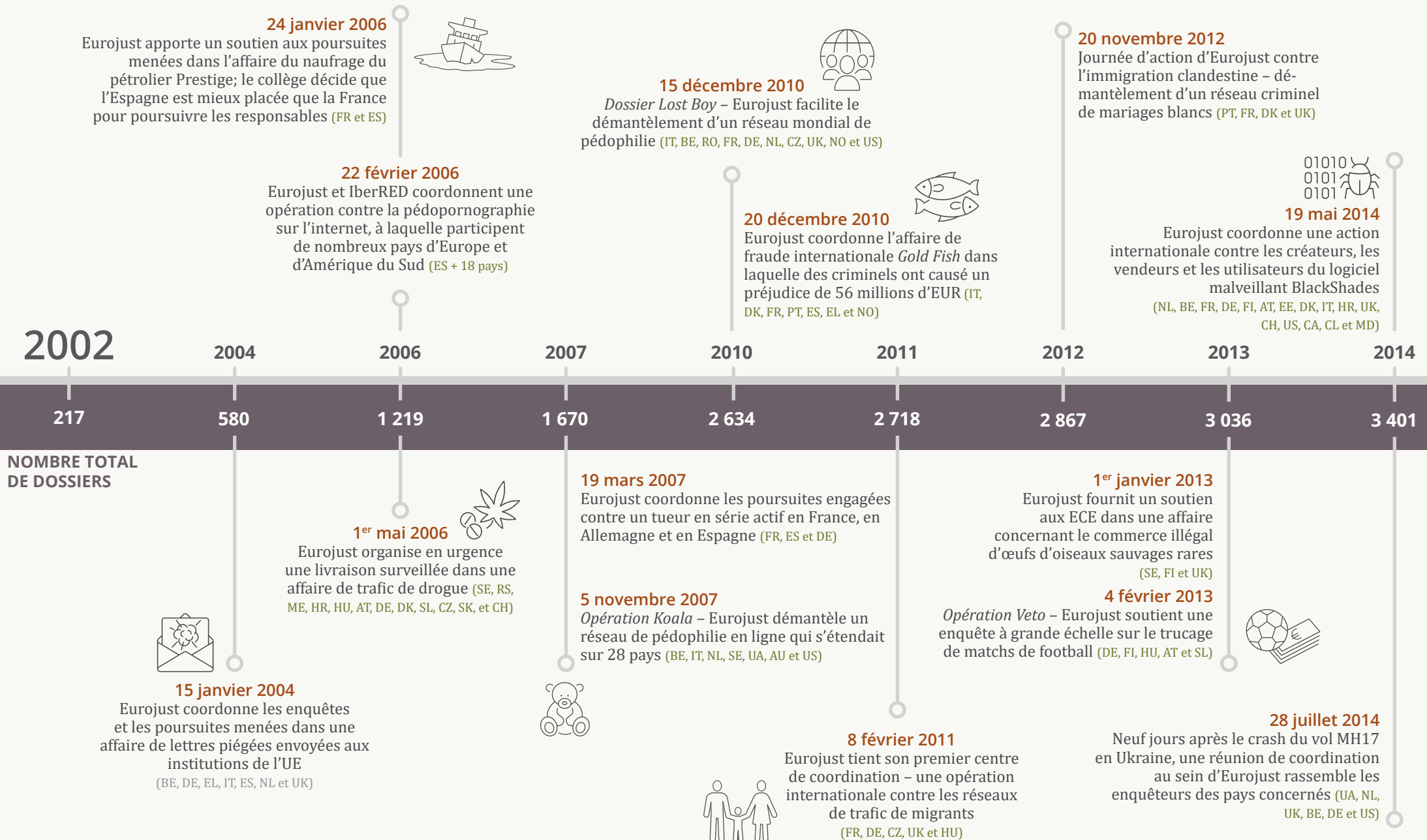
INFRACTION: une organisation criminelle rapide et très mobile a commis des vols de cargaison à grande échelle dans des camions transportant des produits de luxe haut de gamme garés sur des aires d'autoroute en France et en Allemagne. Des marchandises d'une valeur totale estimée à 1,3 million d'EUR ont été volées, transportées en Roumanie et vendues par l'intermédiaire de circuits de commerce illégaux.

ACTION: lors d'une journée d'action en novembre 2021, 34 suspects ont été inculpés et 57 lieux ont été perquisitionnés en Roumanie et en Allemagne.

RÉSULTAT: l'organisation criminelle a été démantelée et il a été mis fin à ses agissements.

RÔLE D'EUROJUST: à la demande des autorités roumaines, Eurojust a entamé la coordination de la coopération avec la France et l'Allemagne. Une ECE a été créée avec le soutien d'Eurojust et des réunions de coordination ont été organisées pour discuter des stratégies de poursuites et préparer la journée d'action. Lors de cette journée d'action, un centre de coordination a été mis en place. Eurojust a facilité l'exécution de 12 MAE.

20 ans de soutien d'Eurojust aux autorités nationales – dossiers traités



10 avril 2015
Crash de l'Airbus A320 de Germanwings – Eurojust fournit une assistance pour l'échange de preuves et l'identification des victimes (FR, BE, DE, ES, NL et UK)

14 juillet 2015
Opération Vertigo – Début d'une série de journées d'action contre un système de fraude «carrousel» ayant impliqué une fraude à la TVA de 300 millions d'EUR (DE, BE, CZ, DK, FR, IE, IT, LU, NL, PL, RO, SK, ES, SE, UK, CY, HU et AT)



2015

4 173

27 août 2015 – 48 heures après que les corps de 71 migrants ont été découverts dans un camion abandonné en Autriche, Eurojust anime une réunion entre les procureurs des États membres concernés et aide à éviter les conflits de juridiction (DE, AT, HU, BG, SK et RS)

12 novembre 2015
Opération JWEB – Action conjointe contre un groupe terroriste islamiste radical coordonnée au sein d'Eurojust (IT, DE, FI, UK, CH et NO)



13 novembre 2015 Attentats terroristes à Paris et Saint-Denis – Eurojust coordonne les échanges d'informations et de preuves tout au long de la réponse à ces attentats (FR, AT, E, DE, BG, DK, IE, EL, ES, IT, HU, NL, SE, UK, US et PT)

2 février 2016
Démantèlement d'un réseau de blanchiment d'argent et de fraude «carrousel» (DE, FR, BE, ES, PT, LU et NL)

2016

4 897

1^{er} décembre 2016
Démantèlement de la plateforme d'infrastructure criminelle internationale «Avalanche» lors d'une cyber-opération – Eurojust apporte un soutien sous la forme de conseils sur des questions juridiques (AT, BE, BG, FI, FR, DE, HU, IT, LT, LU, NL, PL, RO, SE, UK et 14 pays tiers)



2017

5 608

20 mars 2017
Réussite d'une opération dans une affaire de fraude sociale au niveau de l'UE – violation de la réglementation de l'UE relative au recrutement transfrontière de personnel, avec évasion fiscale estimée à 8 à 9 millions d'EUR de contributions sociales (SK, PT, FR et BE)

27 juin 2017
Dossier NotPetya – après une cyberattaque de grande envergure ayant affecté les systèmes informatiques du monde entier, une ECE soutenue par Eurojust recueille des preuves électroniques (FR, UA et 10 États membres)



2018

6 654

1^{er} janvier 2018
Dossier Caesar – le Réseau génocide et Eurojust s'attaquent à des crimes contre l'humanité commis en Syrie (DE et FR)

5 décembre 2018
Opération Pollino – la plus vaste opération menée à ce jour contre la mafia 'Ndrangheta est coordonnée par Eurojust (NL, IT, DE, BE, LU, UK, ES, PT et CH)



1^{er} juillet 2019
Eurojust aide à mettre au jour une fraude aux aliments biologiques factices (IT et RS)

14 juin 2019
Démantèlement d'un réseau d'exploitation sexuelle avec le soutien d'Eurojust (FR, RO, DE et IT)

15 juillet 2019
Démantèlement d'une organisation criminelle qui vendait du poisson contaminé lors d'une journée d'action commune (RO, IT, ES, FR, PT et HU)

2019

7 804

22 octobre 2019
26 arrestations coordonnées de suspects appartenant à une organisation criminelle de trafic de migrants sont effectuées en Belgique et en France, après la découverte des corps de 39 ressortissants vietnamiens dans une remorque frigorifique dans l'Essex (BE, FR et UK)

25 novembre 2019 Dossier AMAQ – démantèlement coordonné de l'infrastructure de propagande de Daech (DE, BG, BE, ES, FR, LV, NL, RO, UK, NO, CH, CA et US)



4 juin 2021
Condamnations prononcées pour les suspects belges dans l'affaire de la contamination des œufs au fipronil; Eurojust apporte un soutien sous la forme du financement d'une ECE, d'une stratégie d'enquête et de poursuites commune et d'un échange de preuves (BE, NL, DE, IT et RO)

2020

8 799

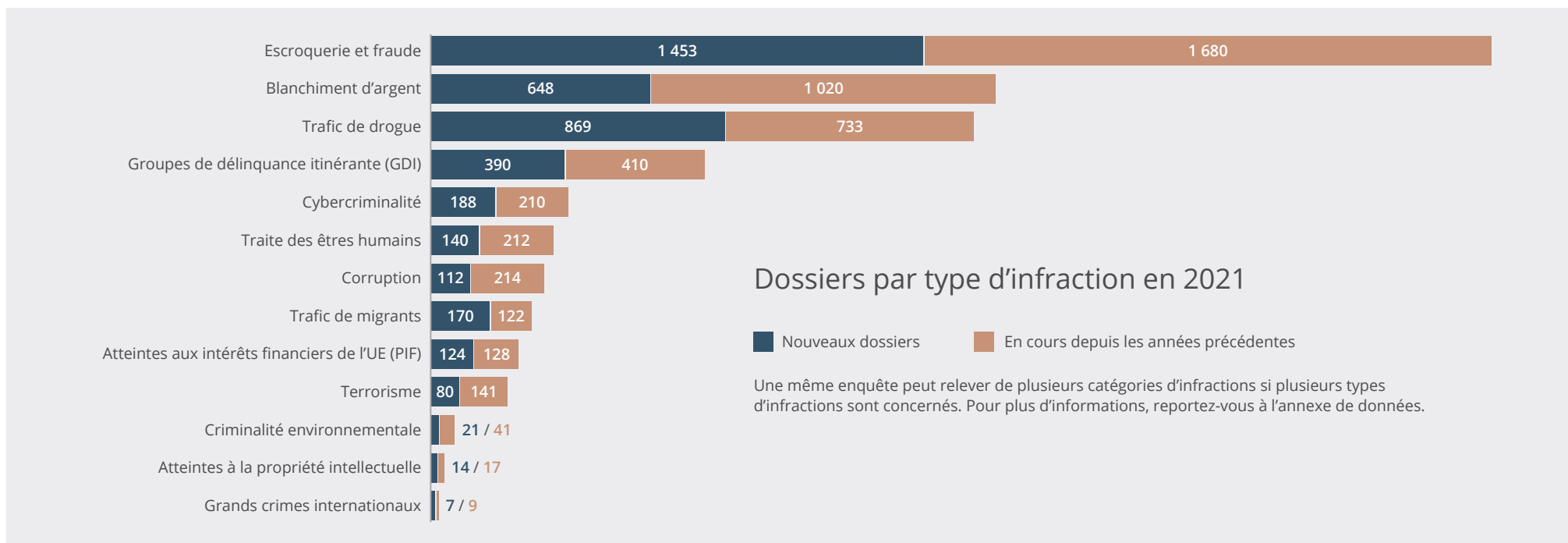
23 mai 2020
Une coordination dans les 24 heures par les bureaux nationaux hongrois et belge a permis de mettre en accusation des membres soupçonnés de l'organisation terroriste État islamique pour terrorisme et meurtre de masse (HU et BE)



2 juillet 2020
Une ECE d'Eurojust démantèle EncroChat, un réseau téléphonique crypté largement utilisé par les réseaux criminels; les preuves obtenues dans ce cadre ont depuis lors été utilisées dans des centaines d'enquêtes (FR, NL, SE, ES, UK et NO)

2021

10 105



10. Criminalité économique

La criminalité économique est restée l'une des grandes priorités du travail d'Eurojust en 2021, avec des enquêtes sur des infractions allant d'atteintes aux intérêts financiers de l'UE, de fraudes à la TVA et aux placements au blanchiment d'argent et à la corruption, en passant par des atteintes à la propriété intellectuelle. Les meilleures pratiques et les apprentissages retirés de tous ces domaines d'infraction ont été reflétés dans les lignes directrices et les rapports élaborés par Eurojust en 2021.

10.1 Escroquerie et fraude

Les fraudes aux placements en ligne connaissent une forte croissance: Eurojust traite trois - fois plus de dossiers en la matière qu'il y a cinq ans. Afin d'éviter aux investisseurs et aux épargnants de perdre encore d'importantes sommes d'argent dans des

escroqueries en ligne, les procureurs sont encouragés à commencer rapidement à geler les comptes bancaires des réseaux criminels à l'origine de ces procédés. En outre, une mise en place beaucoup plus rapide de la coopération avec leurs homologues des autres États membres de l'UE ou pays tiers, associée à une prompt intervention d'Eurojust et d'Europol, pourrait permettre de poursuivre plus efficacement les fraudeurs. Ces mesures font partie des recommandations présentées dans les [Orientations sur la manière de poursuivre la fraude aux placements](#) publiées par Eurojust en juillet 2021.

Parmi les autres recommandations concrètes formulées dans les lignes directrices pratiques adressées aux procureurs, citons un premier aperçu du nombre total de victimes afin de mieux évaluer l'ampleur de la fraude. De surcroît, pour rendre la justice, il est capital d'assurer une approche coordonnée au niveau national et international, afin d'éviter les éventuels conflits de compétence.



DOSSIERS D'ESCROQUERIE ET FRAUDE EN 2021

3 133 DOSSIERS

(1 453 nouveaux dossiers, 1 680 en cours depuis les années précédentes)

73

ÉQUIPES COMMUNES D'ENQUÊTE
(19 nouvelles ECE, 54 en cours)

111

RÉUNIONS DE COORDINATION SPÉCIFIQUES À UN DOSSIER DONNÉ

11

JOURNÉES D'ACTION COORDONNÉES

L'assistance d'Eurojust peut être demandée à tout moment, par n'importe quelle autorité judiciaire concernée. L'Agence peut organiser des réunions de coordination, financer la création des ECE et y contribuer et faciliter la coopération avec les pays non membres de l'UE. Elle peut, en outre, mettre en place un centre de coordination dans un dossier particulier afin de faciliter l'exécution simultanée de mesures dans plusieurs pays au cours d'une journée d'action.

Les fraudeurs élaborent souvent des stratagèmes complexes pour éviter de payer de la TVA. Ces stratagèmes peuvent inclure des sociétés «écran» et des ventes fictives. Un exemple particulièrement illustrateur du travail d'Eurojust dans ce domaine est le soutien que l'Agence a apporté à une action complexe menée par l'Espagne contre une fraude à la TVA à grande échelle (voir l'illustration de cas à la page 44).

Ce dossier, monté en un temps record, a été couronné de succès, grâce à la réactivité et au soutien de toutes les parties concernées. Eurojust a pu mettre en place un centre de coordination impliquant une journée d'action quatre jours seulement après la première réunion de

coordination du dossier. Le succès considérable de cette action peut être imputé à la prompt réaction

et à la collaboration rapide mise en place entre les bureaux nationaux d'Eurojust. Par exemple, la transmission rapide d'informations du bureau slovaque au bureau espagnol a permis aux autorités espagnoles de délivrer un MAE deux heures seulement après le partage des informations. Ainsi, l'un des suspects a pu être ensuite arrêté aux Pays-Bas.

10.2 Blanchiment d'argent

La poursuite efficace des blanchisseurs d'argent, y compris le recouvrement d'actifs obtenus illégalement, joue un rôle important dans la lutte contre la criminalité organisée. Un rapport spécifique d'Eurojust consacré au blanchiment d'argent, qui analysera les dossiers les plus importants traités par l'Agence dans ce domaine entre 2016 et août 2021, est en cours de préparation. Ce rapport recensera les principaux problèmes juridiques et pratiques à résoudre, en indiquant également le soutien qu'Eurojust peut apporter et les enseignements que l'on peut tirer des meilleures pratiques. Il dressera en outre l'inventaire des évolutions législatives qui ont eu lieu ces dernières années, notamment le paquet «lutte contre le blanchiment de capitaux» proposé en juillet 2021.



DOSSIERS DE BLANCHIMENT D'ARGENT EN 2021

1 668 DOSSIERS

(648 nouveaux dossiers, 1020 en cours depuis les années précédentes)

61

ÉQUIPES COMMUNES D'ENQUÊTE
(16 nouvelles ECE, 45 en cours)

115

RÉUNIONS DE COORDINATION SPÉCIFIQUES À UN DOSSIER DONNÉ

5

JOURNÉES D'ACTION COORDONNÉES



Près de 50 propriétés saisies dans le cadre d'une action contre le blanchiment d'argent en Italie et en Espagne



INFRACTION: un suspect italien, déjà condamné pour différentes infractions en Italie et en Espagne, aurait blanchi des millions d'euros d'argent provenant d'activités illégales réalisées en Espagne. Entre 2006 et 2016, environ 12 millions d'EUR ont été transférés de comptes bancaires espagnols au nom du suspect et de sa fille vers la Suisse, avant de revenir en Espagne, afin de dissimuler l'activité criminelle.

ACTION: une série d'actions conjointes ont été mises en œuvre en 2020 et 2021 afin de lutter contre le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale et la corruption dans la province italienne de Cuneo et la province espagnole de Malaga.

RÉSULTAT: 13 arrestations provisoires ont été effectuées. Un bien immobilier de luxe et 52 parcelles de terrain ont été saisis à Cuneo, pour un montant estimé à 5 millions d'EUR, tandis qu'à Malaga, 47 propriétés ont été saisies et plus de 100 comptes bancaires ont été gelés par les autorités judiciaires espagnoles. Trois voitures de luxe, de l'argent liquide, des bijoux, des montres chères et des œuvres d'art ont également été saisies, pour un montant estimé à plus de 1,5 million d'EUR.

RÔLE D'EUROJUST: Eurojust a mis en place une ECE en 2020 et un centre de coordination en mars 2020 afin de préparer les actions conjointes. Elle a également organisé des réunions de coordination entre les autorités italiennes et espagnoles en 2020 et 2021 afin de faciliter la coordination du dossier.



Action coordonnée contre une fraude massive à la TVA



28 avril 2021 – Une **opération conjointe** impliquant des autorités judiciaires et répressives d'Espagne, de Slovaquie, de Belgique et des Pays-Bas est organisée par l'intermédiaire d'un centre de coordination à Eurojust, Europol fournissant des services d'analyse et de recoupement. **22 suspects sont arrêtés, 13 propriétés et 16 véhicules sont saisis et des dizaines de comptes bancaires sont gelés.**



22 avril 2021 – Une **réunion de coordination** est organisée au sein d'Eurojust afin de faciliter les échanges d'informations entre toutes les parties concernées et de préparer la création rapide d'un centre de coordination le 28 avril. Plusieurs **décisions d'enquête européenne** et **décisions de gel** sont délivrées dans les jours qui suivent.

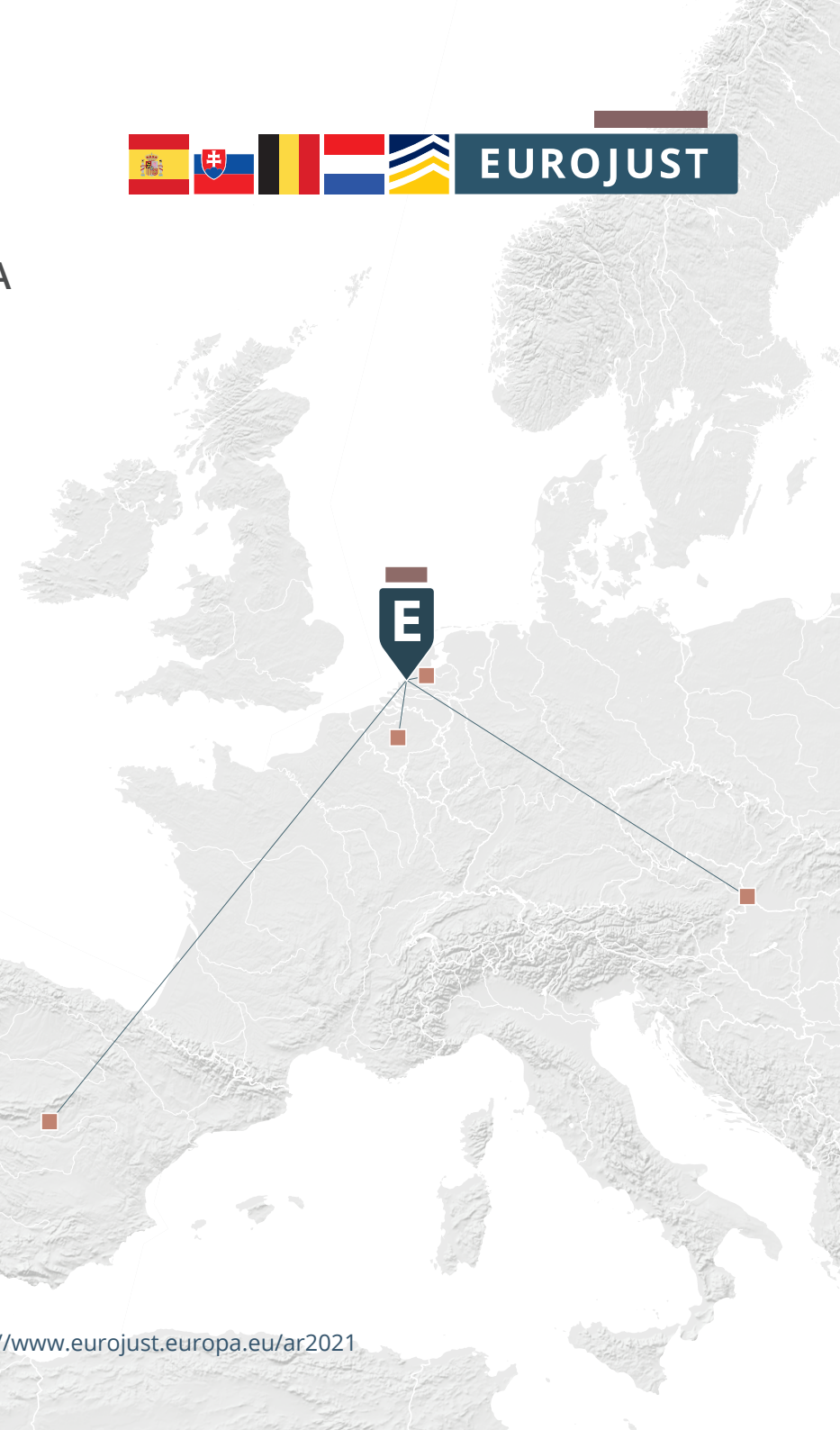


13 avril 2021 – Le **bureau espagnol au sein d'Eurojust** ouvre un dossier à l'égard de la **Belgique**, des **Pays-Bas**, de la **Roumanie** et de la **Slovaquie**, ainsi qu'**Europol** dans le cadre de son *projet d'analyse Sustrans* qui soutient les enquêtes contre le blanchiment d'argent.



Fin 2019 – **Les autorités espagnoles ouvrent une enquête** sur une combine d'évasion de la TVA et de blanchiment d'argent, supposant une falsification massive de documents, qui coûtera finalement au pays **26 millions d'EUR en recettes manquantes.**

Pour éviter de payer de la TVA dans le marché intérieur, les escrocs ont créé une série de **sociétés-écrans en Espagne**, en **Slovaquie**, en **Roumanie**, en **Belgique** et aux **Pays-Bas** afin de déclarer frauduleusement que leurs marchandises font l'objet d'un commerce international, alors qu'en réalité, elles ne sont jamais envoyées à l'étranger et sont donc soumises à la TVA.





DOSSIERS DE CORRUPTION EN 2021

326 DOSSIERS

(112 nouveaux dossiers, 214 en cours
depuis les années précédentes)

11

ÉQUIPES COMMUNES D'ENQUÊTE

(5 nouvelles ECE, 6 en cours)

13

RÉUNIONS DE COORDINATION
SPÉCIFIQUES À UN DOSSIER DONNÉ

En 2021, Eurojust a contribué au rapport de l'Union européenne sur l'examen réalisé par cette dernière de l'application de la Convention des Nations unies contre la corruption. Ce rapport explique comment l'Union européenne a mis en œuvre les obligations découlant de la Convention. La contribution d'Eurojust souligne la mission de l'Agence visant à soutenir et à renforcer la coordination et la coopération entre les autorités nationales chargées des enquêtes et des poursuites en ce qui concerne les affaires de corruption.

10.3 Corruption

Pour l'Union européenne, la lutte contre la corruption est une condition préalable fondamentale au respect de l'état de droit, de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à la réalisation d'un développement durable et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne participe activement à la lutte contre la corruption et cette dernière demeure une priorité pour Eurojust.

10.4 Atteintes à la PIF

Les atteintes à la PIF sont les atteintes aux intérêts financiers de l'Union européenne. Il est nécessaire de lutter contre ces atteintes, eu égard aux milliards d'euros engrangés chaque année par les organisations criminelles grâce à la fraude au budget de l'UE.

Le Parquet européen étant désormais opérationnel, la compétence d'Eurojust en matière de soutien aux enquêtes sur les atteintes à la PIF est limitée, mais reste importante pour assurer le soutien des dossiers concernant des États membres de l'UE ne participant pas au Parquet européen. Eurojust reste également compétente pour soutenir et faciliter la coopération transfrontière avec les pays non membres de l'UE, tant pour les États membres participant au Parquet européen que pour les autres. Eurojust et le Parquet européen ont commencé à travailler ensemble dans le cadre de leurs mandats respectifs en matière de lutte contre les atteintes à la PIF. Le Parquet européen a participé à une réunion de coordination d'Eurojust pour la première fois en septembre 2021, afin de travailler sur un dossier avec l'Agence.

En juillet 2021, Eurojust a également contribué activement à l'étude du Parlement européen sur l'incidence de la criminalité organisée sur les intérêts financiers de l'UE. Cette étude examine l'incidence de la criminalité organisée et de la corruption en ce qui concerne les pertes occasionnées au budget de l'UE par des activités criminelles. Eurojust a fourni des informations en se fondant sur les statistiques des dossiers qu'elle a traités ainsi que sur les recommandations de son Report on Eurojust's Casework in Asset Recovery (rapport sur les dossiers traités par Eurojust dans le cadre du recouvrement des avoirs). Elle a ainsi contribué à l'analyse et à l'évaluation menées dans cette étude au sujet des approches différentes et des approches communes utilisées par les États membres pour enquêter sur la criminalité organisée.



DOSSIERS RELATIFS À LA PIF EN 2021

252 DOSSIERS

(124 nouveaux dossiers, 128 en
cours depuis les années précédentes)

7

ÉQUIPES COMMUNES D'ENQUÊTE

(3 nouvelles ECE, 4 en cours)

16

RÉUNIONS DE COORDINATION
SPÉCIFIQUES À UN DOSSIER DONNÉ

3

JOURNÉES D'ACTION COORDONNÉES

11. Trafic de drogue



DOSSIERS DE TRAFIC DE DROGUE EN 2021

1 602 DOSSIERS
(869 nouveaux dossiers, 733 en cours depuis les années précédentes)

48 ÉQUIPES COMMUNES D'ENQUÊTE
(14 nouvelles ECE, 34 en cours)

107 RÉUNIONS DE COORDINATION SPÉCIFIQUES À UN DOSSIER DONNÉ

1 JOURNÉE D'ACTION COORDONNÉE

Le trafic illicite de stupéfiants dans l'Union Européenne est en forte hausse et demeure le principal marché criminel en Europe, avec une valeur estimée à au moins 30 milliards d'EUR par an. La stratégie de l'UE visant à lutter contre la criminalité organisée, récemment adoptée, reconnaît la nécessité de redoubler d'efforts contre le trafic de drogue. Pour répondre à cette nécessité, la stratégie antidrogue de l'UE 2021-2025 du Conseil a été publiée en mars 2021, suivie du plan d'action de l'UE en matière de drogue (2021-2025), décrivant les actions à mettre en œuvre pour atteindre les priorités de la stratégie.

11.1 Évolutions récentes

La forte hausse de la production de drogues de synthèse pose de plus en plus de problèmes aux procureurs de toute l'Europe. En modifiant rapidement la composition des substances chimiques utilisées dans la

fabrication de ces drogues, ou en créant de nouvelles substances, les producteurs tentent d'exploiter les vides juridiques, de sorte qu'il est souvent difficile de prouver qu'ils vendent délibérément des drogues ou des substances illicites. Le rapport d'Eurojust sur le trafic de drogue, publié en avril 2021, examine ces défis et analyse les récents dossiers complexes de trafic de drogue transfrontière dont a été saisie l'Agence. Entre 2016 et 2021, le nombre total de dossiers de trafic de drogue ouverts au sein d'Eurojust a plus que triplé et s'élève désormais à 869, dont environ un tiers concernent des drogues de synthèse et de nouvelles substances psychoactives (NSP). Le rapport fournit des recommandations en vue d'augmenter le nombre d'enquêtes financières, les activités de recouvrement des avoirs et la coopération judiciaire, y compris avec les pays tiers.

11.2 Exemples de dossiers illustrant le travail d'Eurojust en matière de trafic de drogue

Dans bon nombre de dossiers qu'elle a traités en 2021, l'Agence a fait usage de l'accès à des preuves cryptées dont elle dispose depuis peu grâce à la réussite des précédentes opérations EncroChat et SKY ECC. L'un de ces dossiers, traités en mai 2021, a impliqué le déman-



Photos © Shutterstock

tèlement d'un réseau international de trafiquants de drogue par les autorités françaises et néerlandaises, avec le soutien d'Eurojust et d'Europol. Les suspects ont été identifiés grâce aux preuves obtenues dans le cadre d'une précédente enquête menée par la France et les Pays-Bas concernant le réseau EncroChat.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les organisations criminelles se sont rapidement adaptées à l'environnement en ligne en utilisant des canaux de communication sécurisés, des crypto-téléphones, des cryptomonnaies et des cryptomarchés. En octobre 2021, des forces de police du monde entier ont arrêté 150 suspects présumés impliqués dans l'achat ou la vente de marchandises illicites sur le dark web, dans le cadre d'une opération internationale coordonnée concernant neuf pays. Plus de 26,7 millions d'EUR (31 millions d'USD) d'argent liquide et de monnaies virtuelles ont été saisis lors de l'opération, ainsi que 234 kg de drogues et 45 armes à feu. Eurojust, en coopération avec Europol, a soutenu les autorités nationales dans la coordination de ce dossier transfrontière de grande envergure.

Compte tenu de la provenance de la plupart des drogues et du modèle économique international des organisations criminelles, il n'est guère surprenant que le nombre de dossiers de trafic de drogue traités par Eurojust qui impliquent des pays tiers continue d'augmenter d'année en année. Une analyse des dossiers traités par Eurojust dans ce domaine montre qu'une coopération continue et renforcée avec les pays tiers par l'intermédiaire des procureurs de liaison et des points de contact d'Eurojust, ainsi que par d'autres moyens, bénéficie grandement à de nombreuses affaires de trafic de drogue, en apportant une valeur ajoutée évidente aux enquêtes nationales.

En juillet 2021, Eurojust a coordonné le démantèlement d'un vaste réseau serbe de trafic de marijuana opérant depuis l'Espagne. Pour parvenir à ce résultat, les autorités espagnoles et serbes ont pu compter sur une ECE, mise en place entre les deux pays pour la première fois par Eurojust, qui a donné lieu à une journée d'action contre l'organisation criminelle concernée. Dans les deux pays, ce sont, au total, 43 membres d'une organisation criminelle serbe qui ont été arrêtés pour leur participation à la production et la distribution de marijuana et de haschisch, principalement destinés à être vendus en Allemagne.

“ Le trafic de drogue continue de croître et représente un défi de taille pour nos sociétés. Eurojust est pleinement résolue à lutter contre cette forme de criminalité «tentaculaire», qui menace à la fois la santé publique et la santé de tous les citoyens, notre sécurité ainsi que le tissu économique de la société, compte tenu des produits colossaux de ces activités criminelles. Nous nous tenons prêts à offrir notre soutien aux États membres afin de combattre les réseaux criminels, les intermédiaires internationaux et les professionnels du blanchiment d'argent. ”

Filippo Spiezia, président du groupe de travail «Lutte contre le trafic» et membre national pour l'Italie

Une livraison surveillée de drogue en Europe débouche sur 10 arrestations



Novembre 2021 – Le procureur roumain chargé de l'affaire émet un **acte d'accusation**.



14-19 mai 2021 – À la suite de la saisie historique de drogues effectuée par les autorités roumaines le 10 mai, une **livraison surveillée** est rapidement organisée par l'intermédiaire d'Eurojust, Europol fournissant pour sa part un soutien analytique tout en facilitant les échanges d'informations. Participent à l'opération la **Roumanie**, la **Belgique**, les **Pays-Bas**, la **Hongrie**, l'**Autriche**, l'**Allemagne**, la **Slovaquie**, la **Slovénie** et la **République tchèque**.

Dix arrestations sont effectuées: une en Roumanie, deux aux Pays-Bas, dont celle du présumé instigateur, et sept en Belgique. Plusieurs propriétés sont perquisitionnées pour obtenir des preuves en vue des poursuites judiciaires. Au cours de l'opération, Eurojust soutient la transmission et l'exécution de nombreuses **décisions d'enquête européenne** et de nombreux **mandats d'arrêt européens**.



Je suis ravie qu'Eurojust ait pu apporter un soutien rapide et professionnel à cette enquête et contribuer au succès du démantèlement de ce réseau criminel. Sans l'intervention rapide, professionnelle et coordonnée des autorités nationales compétentes participant à cette opération, la drogue se serait retrouvée sur le marché et aurait eu de graves conséquences sur la vie de la population.

Daniela Buruiana
Membre nationale pour la Roumanie à Eurojust



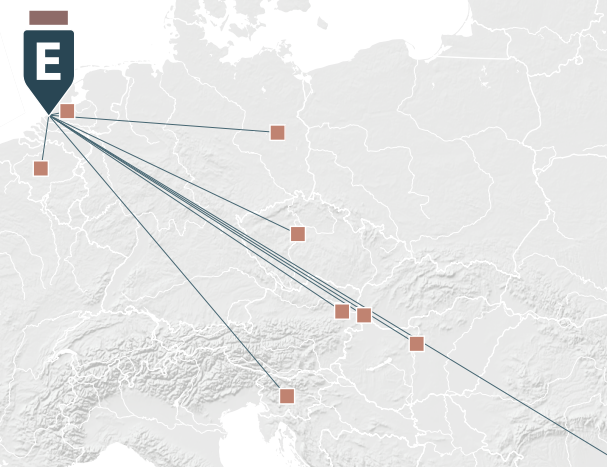
12 mai 2021 – À l'initiative du bureau roumain au sein d'Eurojust, une **réunion de coordination** est organisée par vidéoconférence afin de préparer une opération de livraison surveillée.



10 mai 2021 – Les autorités roumaines détectent et **saisissent 1 452 kilos d'héroïne**, d'une **valeur de revente de 45 millions d'EUR**, dans le port de Constanța.



Juillet 2020 – Les autorités roumaines ouvrent une enquête sur une infrastructure complexe de logistique et de commerce légal mise en place par une organisation criminelle plus tôt dans l'année. Ce réseau criminel utilise plusieurs sociétés établies dans l'UE pour organiser et dissimuler sa distribution de grandes quantités de drogue derrière une façade de commerce légal.



12. Cybercriminalité

Ces derniers temps, les activités criminelles en ligne sont devenues beaucoup plus audacieuses, mais aussi plus fréquentes et nombreuses, escroquant des particuliers et des entreprises légitimes. La pandémie de COVID-19 a considérablement dynamisé les communications en ligne, et les réseaux criminels ont intensifié leurs activités illicites afin d'exploiter l'internet pour les systèmes frauduleux à grande échelle.

Les activités d'Eurojust contre la cybercriminalité ont couvert de nombreux domaines en 2021, notamment les rançongiciels, l'intelligence artificielle, le cryptage et la cybercriminalité en tant que service. Parmi les publications d'Eurojust consacrées à la cybercriminalité en 2021, citons le [Cybercrime Judicial Monitor \(registre judiciaire relatif à la cybercriminalité\)](#), le [SIRIUS EU Digital Evidence Situation Report \(rapport de situation sur les preuves numériques Sirius-UE\)](#) et le [Third report of the observatory function on encryption \(troisième rapport de l'Observatoire sur le chiffrement\)](#).

12.1 Rançongiciels

Alors que la numérisation de la société se poursuit, créant ainsi davantage de connexions entre les personnes, les entreprises et les structures gouvernementales, notre vulnérabilité face aux cyberattaques s'accroît, de même que la possibilité d'effets horizontaux généralisés dans plusieurs juridictions de l'UE en même temps. Les groupes qui utilisent des rançongiciels sont de plus en plus sophistiqués, agissent de manière stratégique afin de maximiser leurs profits tout en réduisant leurs risques et utilisent différents types de méthodes d'extorsion afin de faire pression sur les victimes et de coopérer avec d'autres organisations criminelles sévissant au moyen de logiciels malveillants.

En 2021, le RJEC a rassemblé tous les enseignements qu'il a tirés sur ce thème prioritaire dans sa «carte des rançongiciels», qui donne un aperçu des réponses des États membres de l'UE, de la Norvège et de la Suisse au questionnaire que leur a adressé le réseau. Cette analyse a démontré que le niveau de sensibilisation des autorités répressives et judiciaires en matière de rançongiciels reste faible, et que la capacité à répondre à cette forme de criminalité varie considérablement d'un pays européen à l'autre. Cet exercice, mené en coopération avec Eurojust, constitue pour le Réseau un point de départ utile pour lutter plus efficacement contre les rançongiciels en fournissant aux autorités judiciaires des outils adéquats pour y faire face.

À la suite d'une [déclaration commune de l'UE et des États-Unis](#) en juin 2021 soulignant la nécessité d'une coopération, ce sujet a également été abordé lors de réunions à haut niveau entre l'Union européenne et les États-Unis. Le 25 octobre 2021, Euro-

just a participé à la première réunion du nouveau groupe de travail UE-États-Unis sur les rançongiciels, consacré aux questions ayant trait aux rançongiciels et, plus particulièrement, à leurs aspects opérationnels. Ce groupe de travail collaborera sur les questions internationales afin de réduire les menaces que représentent les rançongiciels tant aux États-Unis que dans l'Union européenne.

Par la suite, le président d'Eurojust, Ladislav Hamran, a été invité à présenter la dimension judiciaire de la coopération entre l'UE et les États-Unis sur les rançongiciels lors de la réunion ministérielle JAI entre l'UE et les États-Unis en décembre 2021. M. Hamran a insisté sur le fait que l'augmentation du nombre d'attaques au rançongiciel, en particulier dans le secteur des soins de santé pendant la pandémie, soulève d'importantes questions pour les procureurs et les juges. Par exemple, les organisations criminelles qui attaquent des infrastructures de soins de santé devraient-elles être considérées comme ayant l'intention non seulement d'engranger des profits illicites, mais aussi de causer un préjudice physique à des personnes, voire de les tuer?

En 2022, Eurojust se réjouit d'accueillir un atelier de haut niveau avec ses partenaires américains, afin de traduire davantage cette lutte commune contre les rançongiciels par des résultats opérationnels. En outre, le nouveau sous-groupe de l'Agence consacré aux rançongiciels au sein du groupe de travail sur la cybercriminalité d'Eurojust suivra les évolutions législatives et fournira des orientations stratégiques dans ce domaine.

12.2 Intelligence artificielle

L'intelligence artificielle occupe une place toujours plus importante dans le droit pénal, et elle est de plus en plus utilisée par les autorités policières et judiciaires pour résoudre les affaires criminelles. En avril 2021, l'Union européenne a publié une nouvelle [proposition de règlement établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle](#). Compte tenu de cette proposition, et afin de rester au fait

01010
0101
0101

DOSSIERS DE CYBERCRIMINALITÉ EN 2021

398 DOSSIERS

(188 nouveaux dossiers, 210 en cours depuis les années précédentes)

16

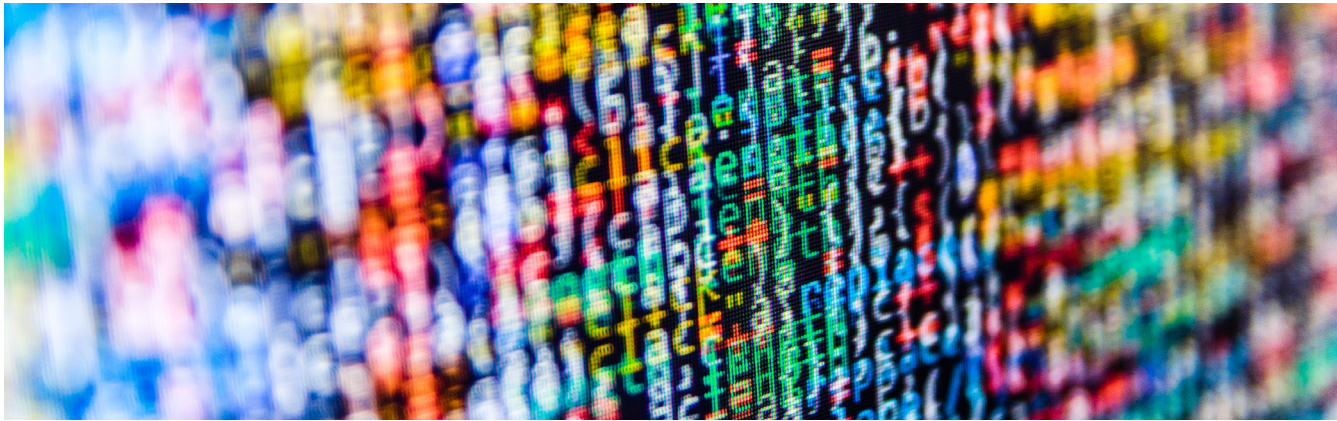
ÉQUIPES COMMUNES D'ENQUÊTE
(3 nouvelles ECE, 13 en cours)

66

RÉUNIONS DE COORDINATION SPÉCIFIQUES À UN DOSSIER DONNÉ

5

JOURNÉES D'ACTION COORDONNÉES



Photos © Shutterstock



des évolutions législatives dans ce domaine, Eurojust a récemment créé un groupe consacré à l'IA au sein de son groupe de travail sur la cybercriminalité.

En outre, l'Agence est membre du pôle d'innovation pour la sécurité intérieure, qui rassemble plusieurs agences et fournit une plateforme conjointe pour faciliter la mise en œuvre de technologies de pointe favorisant la sécurité des citoyens dans l'Union européenne. En avril 2021, Eurojust a contribué à un projet lancé par le pôle d'innovation dont le but était d'élaborer des principes de responsabilité afin de doter les organisations du domaine de la justice et de la sécurité de capacités d'IA axées sur l'humain et les aspects sociaux. Ce projet vise à doter les praticiens d'un ensemble d'outils pour autoévaluer les futurs systèmes d'IA à la lumière des principes de responsabilité.

12.3 Dernières nouvelles du Réseau judiciaire européen en matière de cybercriminalité (RJEC)

Le RJEC, soutenu par Eurojust, consiste en un réseau d'autorités judiciaires spécialisées dans la réponse aux défis concernant la cybercriminalité, la criminalité facilitée par les technologies de l'information et de la communication et les enquêtes dans le cyberspace. En 2021, les participants au RJEC ont discuté des tendances actuelles de la criminalité et ont analysé des dossiers en vue d'améliorer les futures enquêtes sur la cybercriminalité. Sur la base de ces expériences, le Réseau a analysé les besoins de formation des autorités judiciaires afin de fournir de courtes formations spécialisées dans le courant 2022. En sus de cela, le RJEC a également contribué au Cybercrime Judicial Monitor (registre judiciaire relatif à la cybercriminalité) d'Eurojust, qui couvre les évolutions législatives dans les domaines de la cybercriminalité, de la criminalité facilitée par les technologies de l'information et de la communication et des preuves électroniques.

Lors de sa 10^e réunion plénière, au mois de juin 2021, le RJEC a présenté son nouveau guide des monnaies virtuelles à l'intention des autorités judiciaires. Les monnaies virtuelles sont de plus en plus populaires auprès des criminels, qui les utilisent pour payer des biens et services illégaux ou pour en acheter eux-mêmes, tout en s'en servant pour dissimuler et blanchir le produit de leurs activités illégales.

À l'ère numérique actuelle, l'émergence de ces monnaies virtuelles pose de sérieux problèmes aux autorités judiciaires et répressives au moment d'enquêter sur les infractions impliquant leur utilisation. Étant donné que la plupart des pays ne possèdent pas de dispositions de droit pénal spécifiques dans ce domaine, ce guide fournit des conseils personnalisés aux procureurs chargés d'affaires en rapport avec les monnaies virtuelles.

Lors de la réunion plénière, les praticiens ont également abordé le thème de la cybercriminalité en tant que service et les stratégies pouvant être mises en œuvre pour aider les victimes dans les affaires de cybercriminalité complexes.

Lors de sa toute dernière réunion, qui s'est tenue en décembre 2021, le RJEC a discuté des défis à relever et des meilleures pratiques à mettre en œuvre pour enquêter sur les affaires de rançongiciels, en accordant une attention particulière au secteur des soins de santé. Le réseau a abordé la question de savoir comment établir de meilleurs contacts avec le secteur privé afin d'améliorer l'efficacité des enquêtes pénales sur la cybercriminalité. Les synergies potentielles avec les pays tiers en ce qui concerne la cybercriminalité et les preuves numériques ont également fait l'objet de discussions dans le cadre du sous-groupe Euromed sur les preuves numériques.

12.4 Exemples de dossiers illustrant le travail d'Eurojust en matière de cybercriminalité



Coupeure de l'accès à un service RPV utilisé par des groupes qui utilisent des rançongiciels



INFRACTION: DoubleVPN était un service de réseau privé virtuel (RPV) qui servait de refuge aux cybercriminels pour attaquer leurs victimes. Dans ses publicités, il était présenté comme un moyen de dissimuler la localisation et l'identité des opérateurs de rançongiciels et des escrocs du hameçonnage, grâce au niveau élevé d'anonymat qu'il assurait en fournissant des connexions RPV à ses clients.

ACTION: lors d'une journée d'action menée en juin 2021, les autorités répressives et judiciaires d'Europe, des États-Unis et du Canada ont saisi les domaines internet et l'infrastructure de serveurs de DoubleVPN. Les autorités néerlandaises chargées du dossier ont organisé une intrusion numérique dans l'infrastructure, qui a facilité le recueil de preuves à l'encontre de DoubleVPN et de ses utilisateurs.

RÉSULTAT: es serveurs qui hébergeaient les contenus de DoubleVPN ont été saisis partout dans le monde et les domaines internet ont été remplacés par une page de démarrage des autorités répressives.

RÔLE D'EUROJUST: Eurojust a facilité la coopération judiciaire transfrontière qui a débouché sur le démantèlement du réseau. L'Agence a organisé six réunions de coordination spécifiques, visant notamment à examiner et à résoudre les problèmes juridiques ayant trait à la collecte de données dans les pays concernés ainsi qu'à mettre en place un centre de coordination par l'intermédiaire duquel les différentes autorités nationales concernées ont mené l'opération sur le terrain.



Démantèlement d'une vaste plateforme d'investissement frauduleuse allemande



INFRACTION: une vaste plateforme frauduleuse allemande d'investissement en ligne a escroqué ses victimes d'au moins 15 millions d'EUR. Après leurs investissements initiaux, les victimes ont été encouragées à effectuer davantage de versements dans le prétendu fonds d'investissement, et ont perdu l'intégralité de leur argent.

ACTION: lors d'une journée d'action menée en octobre 2021, le principal suspect a été arrêté et huit lieux ont été perquisitionnés.

RÉSULTAT: la plateforme frauduleuse d'investissement en ligne a été démantelée par les autorités allemandes, bulgares, chypriotes, néerlandaises et ukrainiennes, avec le soutien d'Eurojust et d'Europol.

RÔLE D'EUROJUST: Eurojust a mis en place un centre de coordination et a facilité l'échange d'informations judiciaires transfrontières entre tous les pays concernés. L'Agence a également fourni un soutien pour l'exécution des MAE des autorités concernées.

13. Traite des êtres humains



Photos © Shutterstock



La traite des êtres humains (TEH) fait des victimes dans le monde entier et comprend différentes formes d'exploitation, notamment l'exploitation sexuelle et le travail forcé. La traite des êtres humains est un problème qui prend de plus en plus d'ampleur au sein des États membres et les autorités nationales sont de plus en plus conscientes de la nécessité d'une coopération judiciaire multilatérale pour y faire face.

13.1 Évolutions récentes

Dans son rapport sur la traite des êtres humains publié en février 2021, Eurojust analyse 91 dossiers de TEH ainsi que les résultats de 59 ECE. Le rapport conclut que pour mieux venir en aide aux victimes de la TEH, une coopération judiciaire plus transfrontière et plus rapide est nécessaire.

Impliquer plus rapidement Eurojust et saisir l'Agence d'un plus grand nombre de dossiers permettra de mieux coordonner les enquêtes et d'obtenir une image plus complète des réseaux criminels actifs à l'échelle internationale, qui exploitent souvent de jeunes victimes vulnérables. Le rapport propose des meilleures pratiques aux États membres et met en exergue l'assistance pratique qu'Eurojust

fournit et continuera de fournir, par exemple, pour la résolution des conflits de compétence et la facilitation de l'exécution des DEE.

Eurojust s'est engagée à mettre en œuvre la nouvelle stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains (2021- 2025), adoptée en avril 2021. Lors de sa réunion annuelle sur le trafic de migrants, l'Agence a eu l'occasion d'aborder le soutien opérationnel qu'elle fournit afin de mettre en œuvre cette stratégie, qui va de la protection et de l'autonomisation des victimes à la traduction des trafiquants en justice. Une partie de cette réunion a été consacrée à la TEH, et la nouvelle coordinatrice européenne de la lutte contre la traite des êtres humains y a assisté. L'importance du rôle et de la stratégie d'Eurojust pour la poursuite de la coopération avec les pays tiers dans ce domaine a également été soulignée.

Dans un rapport conjoint publié le 18 octobre 2021 à l'occasion de la 15^e Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains, le réseau des agences JAI a présenté pour la première fois un aperçu complet des actions mises en œuvre par les agences afin de détecter et de protéger les victimes de la traite des êtres humains. Ce rapport vise à mieux informer les États membres des possibilités offertes par les agences pour faciliter l'identification précoce et la protection des victimes et les encourage à faire appel aux agences à tous les stades de la prévention, des enquêtes, des opérations et des procédures juridiques.

Dans le même but, Eurojust a également publié une fiche d'information, le 18 octobre 2021, mettant en exergue les manières dont Eurojust peut soutenir les autorités judiciaires dans la lutte contre la TEH.

La 15^e Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains a également été marquée par un événement Twitter Spaces lors duquel le président d'Eurojust, Ladislav Hamran, a rejoint la commissaire européenne Ylva Johansson et la coordinatrice européenne de la lutte contre la traite des êtres humains, Diane Schmitt, pour discuter de la mise en commun de leurs efforts afin de lutter contre la traite d'enfants. Cette discussion a encouragé les parties prenantes à renforcer la coopération entre les autorités compétentes et à éviter tout retard susceptible de nuire au bien-être des enfants victimes.

13.2 Exemples de dossiers illustrant le travail d'Eurojust en matière de TEH

En 2021, Eurojust a proposé un soutien opérationnel dans plusieurs dossiers concernant l'exploitation par le travail ou l'exploitation sexuelle. Par exemple, en février 2021, un réseau impliqué dans le travail dissimulé de ressortissants moldaves, travaillant sous de fausses identités sur des chantiers de construction en France, a été démantelé grâce à une ECE soutenue par Eurojust et mise en place entre les autorités judiciaires françaises, roumaines et moldaves. Lors d'une journée d'action, 38 personnes ont été arrêtées, 11 comptes bancaires ont été gelés et 15 voitures de luxe et 100 000 EUR en espèces ont été saisis. Eurojust a soutenu cette journée d'action et facilité l'exécution des DEE et demandes d'entraide judiciaire en coordination avec les autorités moldaves.

“ *Les autorités nationales peuvent se heurter à de nombreux obstacles lorsqu'elles traitent d'affaires de TEH transfrontières. Eurojust aide les procureurs à surmonter ces obstacles en leur fournissant un accès aisé à l'intégralité des outils de coopération judiciaire et de l'expertise disponible en la matière. La demande croissante pour ce type de soutien prouve la reconnaissance du rôle d'Eurojust: ses solutions personnalisées sont devenues un facteur essentiel dans d'innombrables enquêtes fructueuses.* ”

Ladislav Hamran, président d'Eurojust

De même, en juin 2021, une ECE mise en place par Eurojust entre les autorités italiennes et roumaines est passée à l'action contre un réseau criminel qui exploitait des femmes en les faisant se prostituer dans les rues du nord de l'Italie. Lors d'une journée d'action soutenue par Eurojust, huit suspects ont été arrêtés dans les deux pays. Les 20 femmes victimes, qui étaient forcées à emprunter de l'argent à l'organisation criminelle à des taux d'intérêt exorbitants, ont été mises en sécurité.

14. Trafic de migrants

La lutte contre les réseaux criminels responsables du trafic de migrants dans toute l'Europe demeure l'une des grandes priorités de l'Union européenne, de ses États membres et d'Eurojust. Le plan d'action renouvelé de l'UE contre le trafic de migrants (2021-2025) renforce le rôle majeur joué par Eurojust, ainsi que la nécessité d'une coopération entre les autorités répressives et judiciaires, les agences compétentes de l'UE et les pays tiers d'origine et de transit.

14.1 Évolutions récentes

Ces questions ont été abordées à l'occasion de la réunion annuelle d'Eurojust sur le trafic de migrants, organisée par l'Agence en novembre 2021, lors de laquelle 25 pays, sept organisations internationales et les membres du groupe de réflexion sur le trafic de migrants ont été représentés. Les praticiens ont discuté avec la coordinatrice européenne de la lutte contre la traite des êtres humains et le représentant spécial de l'OSCE de l'importance de protéger les victimes dans les affaires de trafic de migrants lorsque les migrants ont subi une quelconque forme d'exploitation. Les participants ont également abordé la nécessité de mettre à jour le cadre législatif afin de lutter contre l'utilisation des plateformes numériques pour faciliter le trafic de migrants.

La participation de représentants d'EuroMed Justice d'Algérie, de Tunisie et d'Israël à cette réunion a marqué la première grande étape de l'engagement conjoint pris par les partenaires des deux côtés de la Méditerranée concernant la lutte contre le trafic de migrants. La nécessité de renforcer davantage la coopération judiciaire opérationnelle avec les pays partenaires méridionaux et le Réseau ouest-africain des autorités centrales et des procureurs a été soulignée.

Lors de cette réunion, la Commission européenne a invité les États membres de l'UE à recourir davantage au soutien offert par Eurojust pour leurs enquêtes sur le trafic de migrants,

« Cette réunion constitue une avancée importante pour l'engagement pris par Eurojust en faveur de la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Nous nous inspirerons des discussions qui ont eu lieu lors de cette réunion annuelle pour mettre en œuvre toutes les initiatives prévues par le plan d'action de l'UE contre le trafic de migrants, afin de renforcer et de soutenir les efforts des autorités judiciaires compétentes. Pour l'avenir, nous mettons actuellement en place les conditions qui permettront enfin d'entamer une coopération avec les pays africains et les pays partenaires méridionaux (PPM), en tirant profit du programme EuroMed Justice hébergé par Eurojust. »

Filippo Spiezia, membre national d'Eurojust pour l'Italie et président de l'équipe chargée de la lutte contre la traite des êtres humains

« Le groupe de réflexion d'Eurojust sur le trafic de migrants offre aux praticiens une plateforme unique pour discuter des défis immédiats que posent, sur le plan pratique et juridique, le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Le paysage de la criminalité est en perpétuelle évolution et l'échange constant de nos expériences est essentiel à notre succès conjoint. »

Robert Crepinko, directeur du centre européen chargé de lutter contre le trafic de migrants, Europol

en faisant usage d'outils opérationnels tels que les ECE. La brochure récemment publiée par Eurojust au sujet de l'utilisation judiciaire d'informations à la suite du recueil de témoignages auprès des migrants aux frontières extérieures a également été présentée. Cette brochure souligne la nécessité que les autorités judiciaires participent aux enquêtes à un stade précoce de celles-ci, ainsi que l'importance d'obtenir le plus rapidement possible des informations auprès des migrants.

À la suite de cette réunion, une discussion interne a eu lieu au sein du collège d'Eurojust, afin de décrire la manière dont l'Agence, les autorités judiciaires nationales et les partenaires stratégiques travailleront ensemble afin de mettre en œuvre le plan d'action renouvelé de l'UE contre le trafic de migrants.



DOSSIERS DE TRAFIC DE MIGRANTS EN 2021

292 DOSSIERS
(170 nouveaux dossiers,
122 en cours depuis les années
précédentes)

11
ÉQUIPES COMMUNES D'ENQUÊTE
(4 nouvelles ECE, 7 en cours)

25
RÉUNIONS DE COORDINATION
SPÉCIFIQUES À UN DOSSIER
DONNÉ

14.2 Exemples de dossiers illustrant le travail d'Eurojust en matière de trafic de migrants



Un trafic de migrants opéré avec des véhicules de luxe est démantelé en Grèce avec le soutien d'Eurojust



INFRACTION: pendant au moins deux ans, une organisation criminelle a transporté quelque 350 migrants sur le territoire grec, lors de 56 transferts et en utilisant 89 voitures de luxe et fourgonnettes à grande vitesse. Les migrants ont été priés de payer environ 2 500 EUR par personne et chaque véhicule a transporté jusqu'à 15 personnes à la fois lors de ces transferts à haut risque, ce qui a entraîné la mort d'un passeur tandis que 13 migrants ont été blessés.

ACTION: une journée d'action a été organisée en juillet 2021, lors de laquelle 15 perquisitions ont été effectuées.

RÉSULTAT: 11 suspects responsables du transport de migrants en situation irrégulière de la frontière greco-turque, à Evros, jusqu'à la région de Thessalonique ont été arrêtés. 29 véhicules ont été saisis, de même que du matériel informatique et des équipements GPS, des téléphones portables, des documents financiers, de l'argent liquide et un outil de minage de bitcoins.

RÔLE D'EUROJUST: pour soutenir ce dossier, Eurojust a mis en place la toute première ECE entre les autorités judiciaires et répressives grecques et bulgares. L'Agence a organisé trois réunions de coordination afin d'établir une coopération efficace dans les deux pays, et a fourni un soutien organisationnel à la police grecque, qui a dirigé l'opération sur le terrain.



Démantèlement d'un réseau de passeurs aux Pays-Bas et en Hongrie



INFRACTION: En 2021, un réseau de passeurs actif aux Pays-Bas et en Hongrie a organisé le transfert de migrants syriens en situation irrégulière de la frontière hongro-serbe vers l'Union européenne.

ACTION: une journée d'action a été organisée le 1^{er} novembre 2021.

RÉSULTAT: lors de la journée d'action, les autorités néerlandaises ont arrêté les deux principaux suspects, qui avaient engagé deux conducteurs eux-mêmes arrêtés plus tôt dans l'année. Les criminels étaient également suspectés d'être impliqués dans le recrutement de quatre autres conducteurs qui avaient déjà été arrêtés en Hongrie, en Allemagne et en Autriche pour trafic d'êtres humains.

RÔLE D'EUROJUST: l'ECE, mise en place par les autorités judiciaires néerlandaises et hongroises et soutenue par Eurojust, a établi un lien entre les différentes arrestations et les deux principaux suspects, ce qui a permis de démanteler le réseau de trafic de migrants. Eurojust a permis la coopération judiciaire transfrontière entre les autorités néerlandaises et hongroises et organisé une réunion de coordination afin de préparer l'opération.

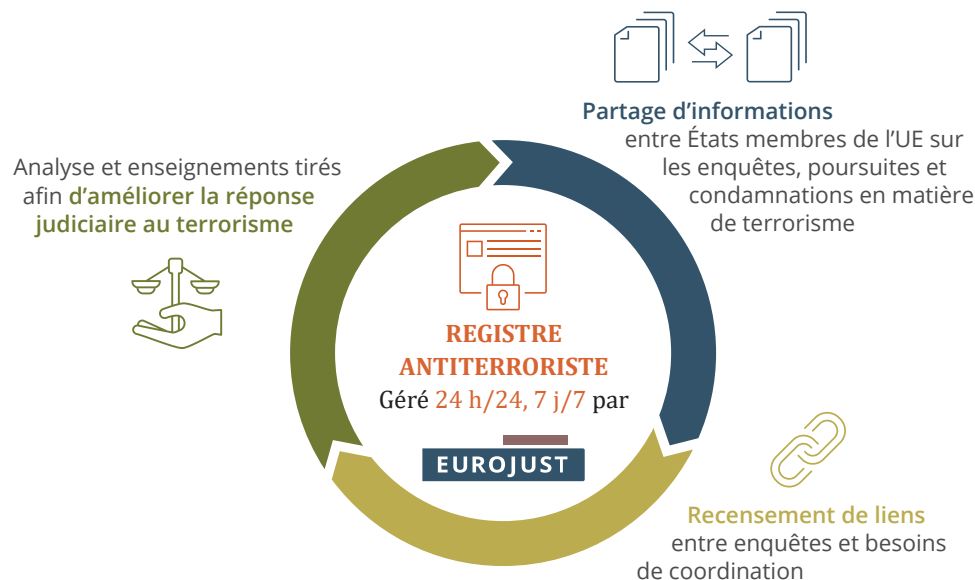


15. Terrorisme

Les États membres de l'UE et les pays tiers font de plus en plus souvent appel à Eurojust pour coordonner des enquêtes transfrontières complexes en matière de lutte contre le terrorisme. Il est nécessaire, non seulement, de prévenir les actes terroristes et d'y mettre fin, mais aussi de traduire en justice leurs auteurs et facilitateurs, afin de rendre nos sociétés plus sûres. Les dossiers d'Eurojust en matière de lutte contre le terrorisme concernent des enquêtes relatives à des attentats terroristes, à la préparation présumée de ces attentats, au financement du terrorisme, au recrutement et à la formation de personnes en vue de perpétrer des actes terroristes et à la diffusion de propagande terroriste.

15.1 Recoupement des données dans le registre antiterroriste afin de détecter les liens entre les enquêtes

Chaque fois qu'un dossier est ouvert au sein d'Eurojust, les données font systématiquement l'objet d'un recoupement avec les dossiers déjà existants figurant



dans le système de gestion des dossiers. Grâce à cette fonctionnalité et à un suivi minutieux, il est possible d'associer les dossiers apparentés. Eurojust a créé le Registre judiciaire européen antiterroriste (RJA) dans le but de collecter des informations sur les procédures judiciaires en matière antiterroriste en cours ou achevées auprès des États membres de l'UE, et de pouvoir procéder au même exercice de recoupement, afin de pouvoir également détecter les liens potentiels entre les affaires de terrorisme.

Grâce à la création du RJA en 2019, la transmission à Eurojust d'informations sur les procédures judiciaires en matière antiterroriste a été améliorée. Eurojust reçoit désormais des informations cohérentes et à jour, de même portée, ce qui lui a permis, en 2021, de détecter des liens entre des procédures dans différents États membres de l'UE.

Un traitement rapide des informations du RJA, une approche cohérente de la vérification des liens potentiels détectés et le suivi efficace de ces liens demeurent essentiels au bon fonctionnement du Registre. La gestion des informations du RJA et le suivi des liens potentiels sont assurés dans le plein respect de la confidentialité et de la propriété des données conformément au règlement Eurojust.

Eurojust a ouvert des dossiers sur la base d'informations du RJA tant après la détection de liens entre des procédures nationales qu'à la demande des autorités nationales. Dans ce second cas, les autorités ont par exemple demandé à Eurojust de faciliter l'entraide judiciaire entre les États membres de l'UE et avec les pays tiers dans le cadre d'enquêtes sur des accusations de participation à une organisation terroriste, de financement du terrorisme et d'autres infractions connexes, telles que la falsification de documents et la fraude.



15.2 Évolutions récentes

En octobre et novembre 2021, le président d'Eurojust, Ladislav Hamran, a rencontré le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme fraîchement nommé afin de discuter de l'intensification de la coopération judiciaire internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Afin de discuter plus amplement des dernières tendances et évolutions, les correspondants nationaux d'Eurojust en matière de lutte contre le terrorisme, les praticiens du droit et les représentants de l'UE et d'organisations internationales se sont également réunis en novembre. Parmi les thèmes abordés, citons le rôle des autorités judiciaires dans le cadre du nouveau règlement de l'UE relatif à la lutte contre la diffusion des contenus à caractère terroriste en ligne, adopté en avril 2021, les récentes tendances du terrorisme et de l'extrémisme de gauche et de droite, les moyens de répondre à la menace terroriste djihadiste représentée par les détenus qui sortent de prison et le plan d'action pour la lutte contre le terrorisme concernant l'Afghanistan, publié par le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme.

Les preuves recueillies sur le théâtre des opérations représentent une composante essentielle d'une réponse judiciaire efficace aux combattants terroristes étrangers. Toutefois, compte tenu des circonstances uniques dans lesquelles ces preuves sont collectées, stockées et partagées, leur utilisation dans les procédures judiciaires pénales se heurte souvent à des problèmes d'ordre pratique, juridique et procédural. Afin de contribuer à résoudre ces problèmes, Eurojust fournit, avec l'aide du réseau Génocide et des États-Unis, des orientations aux États membres sur les informations réputées être potentiellement pertinentes pour les enquêtes et poursuites relatives à des faits de terrorisme et à des crimes de guerre. Le but est d'aider à informer ceux qui cherchent, examinent et analysent les collectes de preuves recueillies sur le théâtre des opérations, afin de leur permettre de mieux trouver et fournir des informations utiles dans le cadre des enquêtes et poursuites relatives à des faits de terrorisme et à des crimes de guerre. Cette aide tombe à point nommé, au vu des enquêtes et poursuites

actuellement menées dans plusieurs États membres au sujet d'infractions terroristes et de grands crimes internationaux et dans le cadre desquelles des preuves recueillies sur le théâtre des opérations sont utilisées.

Eurojust est déterminée à continuer de soutenir les efforts de l'UE et de la communauté internationale visant à améliorer l'utilisation des informations recueillies sur le théâtre des opérations comme preuves



“ Eurojust joue un rôle crucial dans la lutte contre le terrorisme, en ce qui concerne notre objectif de traduire les terroristes en justice. Elle facilite une coopération transfrontière importante dans les affaires de terrorisme et de criminalité internationale, en particulier après les attentats terroristes majeurs perpétrés dans l'Union européenne. Je suis extrêmement reconnaissant pour la collaboration judiciaire unique qu'Eurojust nous permet d'avoir en matière de lutte contre le terrorisme, et je soutiens pleinement le travail du président Ladislav Hamran et du secrétariat du réseau Génocide sur le partage d'informations et de meilleures pratiques entre nos praticiens du droit dans l'Union européenne. ”

Ilkka Salmi, coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme

dans des procédures pénales. Le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme et la Commission européenne ont reconnu le rôle joué par Eurojust dans la cartographie de l'utilisation de ces informations et la poursuite de la coopération entre les États membres de l'UE et d'autres pays, notamment afin de soutenir les poursuites liées à la situation actuelle en Afghanistan. En 2020 et 2021, Eurojust a également eu le statut d'observateur au sein du groupe de travail d'experts du Conseil sur l'utilisation des informations recueillies dans des zones de conflit en tant que preuves dans les procédures pénales relatives à des infractions terroristes.

Le rapport Eurojust Casework on Counter-Terrorism: Insights 2020-2021 (dossiers traités par Eurojust en matière de lutte contre le terrorisme: réflexions 2020-2021), publié le 17 décembre 2021, présente les résultats concrets obtenus (y compris les saisies, les arrestations et les condamnations) grâce à la coordination par Eurojust des dossiers relatifs à la lutte contre le terrorisme. Ce rapport se fonde sur l'expérience acquise par l'Agence en matière de soutien des enquêtes et poursuites transfrontières dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et de facilitation des échanges d'informations sur les procédures judiciaires. Le rapport décrit en outre le rôle joué par Eurojust dans la coordination de la coopération judiciaire en ce qui concerne la protection des victimes du terrorisme, les questions de compétence et les demandes d'assistance adressées à des pays tiers. Il se concentre, en particulier, sur les progrès accomplis grâce au Registre judiciaire européen antiterroriste et à l'utilisation d'outils de coopération judiciaire dans les dossiers transfrontaliers en matière de lutte contre le terrorisme, notamment les ECE. Il aborde également les problèmes spécifiques d'ordre juridique et pratique constatés dans la réponse apportée par la justice pénale au phénomène du terrorisme, par exemple les combattants terroristes étrangers (et l'utilisation, à leur sujet, de preuves recueillies sur le théâtre des opérations), le terrorisme de droite et de gauche et les modes opératoires utilisés par les réseaux, cellules et délinquants terroristes.

15.3 Exemples de dossiers illustrant le travail d'Eurojust en matière de lutte contre le terrorisme



#JusticeDone (justice rendue): Condamnation d'un terroriste avec le soutien d'Eurojust

JUSTICE RENDUE: le 19 février 2021, la Cour d'appel de La Haye a condamné un suspect reconnu coupable d'avoir préparé et/ou facilité l'exécution d'un attentat terroriste, d'avoir menacé de commettre une infraction terroriste et d'avoir incité au terrorisme et/ou distribué des textes ou des images incitant au terrorisme. Le suspect a été condamné à 10 ans de prison.

INFRACTION: après l'annonce, par un parlementaire néerlandais, d'un concours de caricatures du prophète Mohammed, fin août 2018, la police néerlandaise a été informée d'une vidéo publiée sur Facebook par un homme d'origine pakistanaise. Celui-ci serait entré aux Pays-Bas dans le but d'assassiner l'homme politique néerlandais.

ACTION: le lendemain, le suspect a été arrêté à la gare centrale de La Haye.

RÔLE D'EUROJUST: les autorités néerlandaises ont demandé l'assistance d'Eurojust parce qu'elles soupçonnaient la préparation d'un assassinat à caractère terroriste. Des informations devaient être obtenues sur la localisation du suspect au moment des faits et plusieurs années avant son arrestation, afin de comprendre ses motivations et de déterminer s'il agissait seul ou en tant que membre d'un groupe terroriste. Eurojust a facilité la collecte d'informations, ainsi que les demandes de documents et d'assistance juridique émanant de plusieurs États membres de l'UE et pays tiers.

#JusticeDone (justice rendue)

Enquête sur un présumé combattant terroriste étranger

Détection de liens dans le Registre judiciaire européen antiterroriste



Mai 2021 et **décembre 2021** – Le principal suspect de l'enquête est condamné à quatre ans de prison pour avoir participé à une organisation terroriste. Cette condamnation est confirmée par la Cour d'assises de Milan.



Juillet 2020 et **octobre 2020** – Eurojust organise **deux réunions de coordination**, permettant ainsi aux autorités nationales de s'informer mutuellement de l'évolution des enquêtes en cours et de l'exécution des DEE et des demandes d'entraide judiciaire, de discuter des futurs besoins de coopération et de coordination judiciaires et de se mettre d'accord sur la manière la plus efficace de faire avancer les choses.



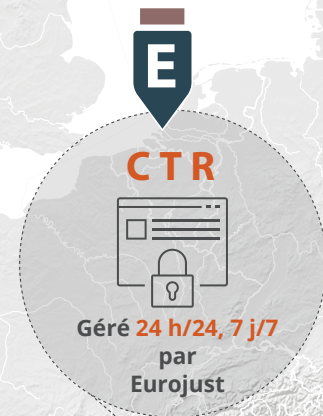
Tout au long de l'année 2020, Eurojust facilite de nombreuses **décisions d'enquête européenne (DEE)** et **demandes d'entraide judiciaire**, en recueillant davantage de preuves et de témoignages à l'appui de l'enquête italienne. Eurojust facilite également des **échanges d'informations** spontanés entre les autorités judiciaires nationales et avec Europol.



Février 2020 – Le **bureau italien d'Eurojust** ouvre le dossier à l'égard de **cinq États membres de l'UE**, d'un **pays tiers** et d'**Europol**.



Alors qu'elles enquêtent sur un présumé combattant terroriste étranger, les **autorités italiennes** cherchent à détecter, en utilisant les fonctionnalités du RJA et les outils de coopération judiciaire, les liens potentiels avec la cible principale de leur enquête, ainsi que d'autres affaires de terrorisme.



16. Grands crimes internationaux

L'Union européenne est déterminée à lutter contre l'impunité pour les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Eurojust et le réseau Génocide continuent d'apporter un soutien aux juges et procureurs qui traitent de ces affaires hautement complexes. Le secrétariat du réseau Génocide, hébergé par Eurojust, facilite la coopération entre les procureurs, les autorités répressives, les responsables de l'entraide judiciaire et les autres praticiens de toute l'Union européenne qui sont spécialisés dans les enquêtes sur les grands crimes internationaux et les poursuites en la matière.

16.1 Évolutions récentes

10 ans après l'éclatement du conflit armé en Syrie, le réseau Génocide a consacré la 6^e journée européenne contre l'impunité, le 21 mai 2021, aux récents résultats obtenus et aux actions en cours afin de tenir le régime syrien responsable des crimes commis en Syrie, y compris de l'utilisation de la torture et des armes chimiques contre ses propres civils. Pour marquer l'occasion, une vidéo spéciale a été produite, mettant en évidence, sous différents angles, le travail effectué par l'UE et

les États membres afin de faire en sorte que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes.

Outre le commissaire européen Didier Reynders et le président d'Eurojust Ladislav Hamran, des victimes, des procureurs, des représentants nationaux et des membres de la société civile ont présenté les défis et les succès rencontrés dans les procès actuels et futurs devant les juridictions nationales, ont répondu aux attentes des victimes et ont expliqué en quoi rendre justice était important. Cet événement annuel constitue une occasion de sensibiliser l'opinion au sujet des crimes les plus haineux et de l'importance des enquêtes et des poursuites menées par les États membres – surtout contre les suspects présents ou résidant dans l'Union européenne – pour empêcher l'impunité.

“ En cette journée particulière, je voudrais féliciter le réseau Génocide pour son excellent travail. Cela prouve que le rôle d'Eurojust porte ses fruits. Ensemble, nous devons continuer d'agir et d'unir nos forces. Au cours des prochaines années, la Commission renforcera la capacité de l'Agence à coopérer avec de nouveaux partenaires au Moyen-Orient. Nous continuerons de travailler en vue d'améliorer la coopération transfrontière et de mettre fin à l'impunité. ”

Didier Reynders, commissaire européen chargé de la justice, à l'occasion de la 6^e journée européenne contre l'impunité des personnes responsables de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, organisée par le secrétariat du réseau Génocide et Eurojust.

Un autre grand thème abordé par le réseau Génocide en 2021 a été celui des poursuites des violations des sanctions. Les sanctions, les embargos et les mesures restrictives sont des restrictions commerciales politiques imposées par les Nations unies ou l'Union européenne. Ces mesures visent les gouvernements, les groupes militaires ou paramilitaires organisés, les entités commerciales et les particuliers dont le comportement est contraire au droit international et présente des menaces spécifiques, telles que des cyberattaques, la prolifération d'armes chimiques, des faits de terrorisme ou des violations des droits de l'homme ou des atteintes à ces droits. Le fait d'instruire et de poursuivre ces violations pourrait s'avérer crucial dans la lutte globale contre l'impunité des grands crimes internationaux, en particulier lorsque des entreprises sont impliquées. La législation de chaque État membre de l'UE prévoit des sanctions administratives ou pénales pour ces violations, bien que très peu de personnes physiques ou morales soient, dans les faits, tenues responsables.

Un récent [rapport](#) publié par le réseau Génocide prouve que la poursuite des violations des sanctions peut constituer une voie alternative ou supplémentaire en vue de la responsabilisation pour les grands crimes internationaux. De telles poursuites peuvent contribuer à établir l'existence d'un lien ou de connexions, condition nécessaire dans certains pays pour ouvrir une procédure pénale contre les auteurs de grands crimes internationaux en vertu du principe de compétence universelle ou extraterritoriale. Enquêter sur les violations de sanctions peut également permettre d'obtenir des preuves préliminaires afin de mener de plus vastes enquêtes qui mettront en évidence d'autres formes de criminalité liées, telles que des actes terroristes ou du commerce illicite. Pour ces raisons, la surveillance de l'application



**PRINCIPAUX DOSSIERS
DE CRIMINALITÉ
INTERNATIONALE EN 2021**

16 DOSSIERS
(7 nouveaux dossiers, 9 en cours
depuis les années précédentes)

1
ÉQUIPE COMMUNE D'ENQUÊTE
(mise en place en 2021)

6
RÉUNIONS DE COORDINATION
SPÉCIFIQUES À UN DOSSIER DONNÉ

des sanctions et la pénalisation adéquate des violations de sanctions devraient être pleinement intégrées dans les stratégies globales adoptées par les États membres et les intervenants de terrain de l'Union européenne en matière de lutte contre l'impunité.

En 2021, le réseau Génocide a continué de contribuer au développement professionnel des praticiens du droit. En mars 2021, le réseau a organisé un [webinaire hébergé par la CEPOL](#), l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs, sur le thème des poursuites cumulées à l'encontre des combattants terroristes étrangers. Ce webinaire a mis en lumière les possibilités pour les services répressifs et les autorités judiciaires d'enquêter et de mener des poursuites cumulées à l'encontre des combattants terroristes étrangers pour des grands crimes internationaux et pour des infractions liées au terrorisme.

Par ailleurs, en juin 2021, le secrétariat du réseau Génocide et le REFJ ont organisé un webinaire conjoint sur les poursuites menées dans les affaires de grands crimes internationaux en Europe, à l'intention des juges et procureurs de l'UE. Ce webinaire a présenté les problèmes qui se posent concrètement ainsi que les défis à relever en matière de preuves, en mettant en évidence les instruments de coopération judiciaire dont disposent les praticiens. En novembre 2021, le réseau Génocide a également publié la dernière mise à jour de son [recueil de la jurisprudence](#), qui inclut les nouvelles condamnations prononcées par les juridictions de l'UE contre des combattants terroristes étrangers pour des accusations cumulées.

16.2 Exemple de dossier illustrant la contribution d'Eurojust à la lutte contre l'impunité



#JusticeDone (justice rendue): un fonctionnaire syrien condamné à la prison à vie pour des crimes contre l'humanité avec le soutien d'une équipe commune d'enquête assistée d'Eurojust



EUROJUST



JUSTICE RENDUE: dans un arrêt faisant date rendu le 13 janvier 2022, le tribunal régional supérieur allemand de Koblenz a condamné un ancien haut fonctionnaire syrien à la prison à vie pour son implication dans des crimes contre l'humanité. En 2021, un associé de ce haut fonctionnaire a été condamné par le même tribunal à quatre ans et demi de prison pour des crimes contre l'humanité et de la torture.

INFRACTION: en 2011 et 2012, un fonctionnaire des services de renseignement syriens a causé la mort de 27 membres de l'opposition au régime, à la suite d'actes de torture et de conditions de détention inhumaines.

ACTION: le fonctionnaire syrien a été arrêté en février 2019 en Allemagne en même temps que son associé, et une mise en accusation a été prononcée contre les deux défendeurs en octobre 2019. Les procès ont ensuite débuté en août 2020, les premiers au monde à juger les tortures généralisées et systématiques perpétrées par le régime syrien.

RÔLE D'EUROJUST: en coopération avec les enquêteurs et procureurs nationaux travaillant sur cette affaire, une ECE franco-allemande a été créée en 2018 avec le soutien d'Eurojust et du réseau Génocide. Eurojust et le réseau Génocide ont soutenu les enquêtes et les poursuites en fournissant une assistance à long terme en matière d'analyse et en organisant des réunions de coordination régulières afin de permettre une coopération judiciaire rapide entre les autorités françaises et allemandes.

17. Criminalité environnementale



DOSSIERS DE CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE EN 2021

62 DOSSIERS

(21 nouveaux dossiers, 41 en cours depuis les années précédentes)

6

ÉQUIPES COMMUNES D'ENQUÊTE
(1 nouvelle ECE, 5 ECE en cours)

11

RÉUNIONS DE COORDINATION SPÉCIFIQUES À UN DOSSIER DONNÉ

1

JOURNÉE D'ACTION COORDONNÉE

La criminalité environnementale représente un défi majeur, aux dimensions multiples, pour l'Union européenne et ses citoyens. Cette criminalité a des conséquences pour l'environnement naturel, en générant de plus en plus de pollution, en dégradant la vie sauvage et en réduisant la biodiversité. En outre, elle perturbe l'équilibre écologique, nuit à des écosystèmes tout entiers et représente une menace pour la santé humaine. Souvent de nature internationale, cette criminalité est perpétrée en lien avec d'autres activités criminelles, qui génèrent toutes d'importants profits illicites. Toutefois, la criminalité environnementale est souvent considérée comme secondaire par rapport aux crimes auxquels elle est associée, et, par conséquent, les autorités compétentes lui donnent rarement la priorité.

Eurojust contribue à la lutte contre la criminalité environnementale en fournissant un soutien

judiciaire aux activités opérationnelles transfrontières et aux activités ciblées de formation et de renforcement des capacités destinées aux praticiens du droit.

17.1 Évolutions récentes

Publié en janvier 2021, le [rapport sur le traitement par Eurojust des dossiers sur la criminalité environnementale](#) propose des solutions afin d'améliorer la coopération judiciaire et d'accroître le nombre de dossiers de criminalité environnementale coordonnés au niveau de l'UE. Grâce à son mandat, Eurojust est idéalement placée pour développer la connaissance, par les institutions, des défis et solutions d'ordre pratique et juridique qui peuvent améliorer l'efficacité de la coopération judiciaire internationale sur les dossiers de criminalité environnementale.

Malgré la législation de l'UE visant à réglementer le commerce légal d'espèces sauvages et de déchets et les plans d'action de l'UE qui la complètent, les services d'inspection, les services répressifs et les autorités judiciaires ne disposent souvent pas des capacités et des ressources nécessaires pour détecter efficacement la

criminalité environnementale, enquêter sur ce type de criminalité et engager des poursuites en la matière. Les sanctions imposées ne sont pas suffisamment dissuasives, et l'échange d'informations est insuffisant, en particulier entre les autorités administratives et les services répressifs au sein des États membres et entre ceux-ci. En réponse à ces défis, et conformément à la [stratégie de l'UE visant à lutter contre la criminalité organisée 2021-2025](#), la [directive de l'UE sur la criminalité environnementale](#) a été révisée en consultation avec les experts, les réseaux, les entreprises et les agences concernés, y compris Eurojust. La [proposition de directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal et remplaçant la directive 2008/99/CE](#) a été publiée le 15 décembre 2021. La contribution d'Eurojust a été fondée sur une analyse quantitative et qualitative de l'expérience acquise par l'Agence en matière de traitement de dossiers transfrontaliers sur la criminalité environnementale, ainsi que sur les recommandations énoncées dans le rapport sur le traitement par Eurojust des dossiers sur la criminalité environnementale.



Photos © Shutterstock

Pour refléter la prééminence et la menace croissante que représente ce type de criminalité, et afin de soutenir le pacte vert pour l'Europe, le réseau des agences «Justices et affaires intérieures» (JAI) de l'UE a consacré son programme de travail 2021 à la protection de l'environnement et à la numérisation. Lors d'une série d'événements organisés tout au long de l'année, les agences ont discuté des effets du changement climatique sur la migration et la criminalité organisée, ont examiné les efforts entrepris au niveau de l'UE et de la communauté internationale pour lutter contre ce domaine de criminalité et ont échangé des idées quant aux moyens de rendre leurs administrations neutres en carbone et plus efficaces sur le plan numérique. Ces réflexions ont été compilées dans le [Joint Paper on the Fight Against Environmental Crime \(document conjoint sur la lutte contre la criminalité environnementale\)](#), publié en novembre 2021, qui présente les grandes activités menées par la communauté JAI afin de protéger l'environnement, ainsi que l'engagement des agences JAI à travailler en étroite collaboration dans ce domaine clé au cours des années à venir.

Pour conclure les activités du réseau consacrées à la criminalité environnementale en 2021, les directeurs des neuf agences JAI ont signé une [déclaration conjointe sur le pacte vert pour l'Europe](#), dans laquelle ils réaffirment leur engagement à contribuer à un environnement plus sûr et plus propre en menant des activités opérationnelles et administratives, dans les limites de leurs mandats respectifs. Ils se sont notamment engagés à poursuivre la lutte contre les crimes environnementaux (tels que la pollution marine et le trafic d'espèces sauvages) et les crimes qui ont une incidence négative sur l'environnement (tels que la production de drogue), en particulier dans le cadre de l'EMPACT.

En 2021, Eurojust a plus que jamais contribué à l'organisation de webinaires et séminaires de formation consacrés à la lutte contre la criminalité environnementale, destinés aux praticiens du droit de l'Union européenne et d'ailleurs et spécifiquement axés sur la coopération judiciaire transfrontière dans les dossiers de criminalité environnementale.

Eurojust a également contribué au domaine de la lutte contre la criminalité environnementale en 2021 en participant activement au [forum sur le respect de la législation environnementale et la gouvernance environnementale](#), mis en place par la Commission européenne. En puisant dans son expérience acquise pour ce qui est

de faciliter la coordination et la coopération transfrontières dans les enquêtes sur la criminalité environnementale et les poursuites en la matière, Eurojust a contribué aux orientations sur [la lutte contre la criminalité environnementale et les infractions connexes](#), élaborées au titre de l'action 4 du plan d'action de la Commission sur le respect de la législation environnementale et la gouvernance environnementale.

17.2 Exemples de dossiers illustrant le travail d'Eurojust en matière de criminalité environnementale



Une fraude massive aux déchets métalliques en Italie est stoppée avec le soutien d'Eurojust



INFRACTION: entre 2018 et 2021, plus de 18 000 tonnes de déchets métalliques ont été illégalement vendues et transformées dans des fonderies fonctionnant conformément à la législation, ce qui a engendré des risques sanitaires et perturbé la concurrence sur le marché pour les entreprises qui opéraient légalement. De faux certificats, de fausses déclarations et de fausses factures fournis par des sociétés fictives en Slovaquie, en Hongrie, en Turquie, en Égypte, au Pakistan, en Chine et en Malaisie permettaient d'acheter le métal «hors livres».

ACTION: en mars 2021, une journée d'action impliquant 60 perquisitions en Slovaquie et en Hongrie a été menée afin de mettre fin à des années de criminalité environnementale et à une fraude aux déchets métalliques chiffrée à 130 millions d'EUR.

RÉSULTAT: 15 suspects ont été arrêtés en Italie et en Slovaquie pour trafic illégal de déchets métalliques, blanchiment d'argent et émissions de fausses factures et de faux documents. Du matériel informatique, des appareils électroniques et des documents ont été saisis.

RÔLE D'EUROJUST: Eurojust a coordonné la journée d'action, contribué à l'exécution de DEE en Hongrie et en Slovaquie et fourni un soutien pour l'arrestation d'un suspect en Slovaquie.

#JusticeDone (justice rendue)



Condamnations prononcées dans l'affaire de la contamination d'œufs au fipronil



4 juin 2021 – le **tribunal correctionnel d'Anvers, en Belgique**, condamne trois suspects à des peines de prison allant d'un an ferme à 18 mois avec sursis pour mise en danger de la santé publique et condamne les individus et entreprises impliqués à verser 22,8 millions d'EUR aux victimes.

Avril 2021 – Deux des principaux suspects sont mis en accusation par le **tribunal d'Overijssel, aux Pays-Bas**, et condamnés chacun à un an de prison pour avoir illégalement vendu du fipronil à des exploitations avicoles. Deux entreprises sont condamnées, à titre conditionnel, à payer de lourdes amendes, et les quatre parties coupables sont condamnées à rembourser leurs gains illégalement à l'État néerlandais.



Octobre 2017 – avril 2019 – **Six nouvelles réunions de coordination** se tiennent au sein d'Eurojust afin de donner suite aux résultats de la journée d'action, de continuer d'échanger des informations et des preuves, de coordonner les enquêtes parallèles et les relations avec les médias et de se mettre d'accord sur une stratégie en matière de poursuites.

Eurojust rend un avis juridique formel sur un potentiel cas de ne bis in idem dans les procédures pénales belge et italienne. Avec le soutien d'Eurojust, une coopération transfrontière a lieu entre tous les pays concernés.



10 août 2017 – Lors d'une **journée d'action commune** soutenue par un centre de coordination mis en place à Eurojust, des **perquisitions** et des **arrestations coordonnées** ont lieu. L'ECE belgo-néerlandaise continue de collaborer durant la phase de poursuites et inclut une enquête financière qui débouche sur le **traçage et la saisie d'avoirs**.



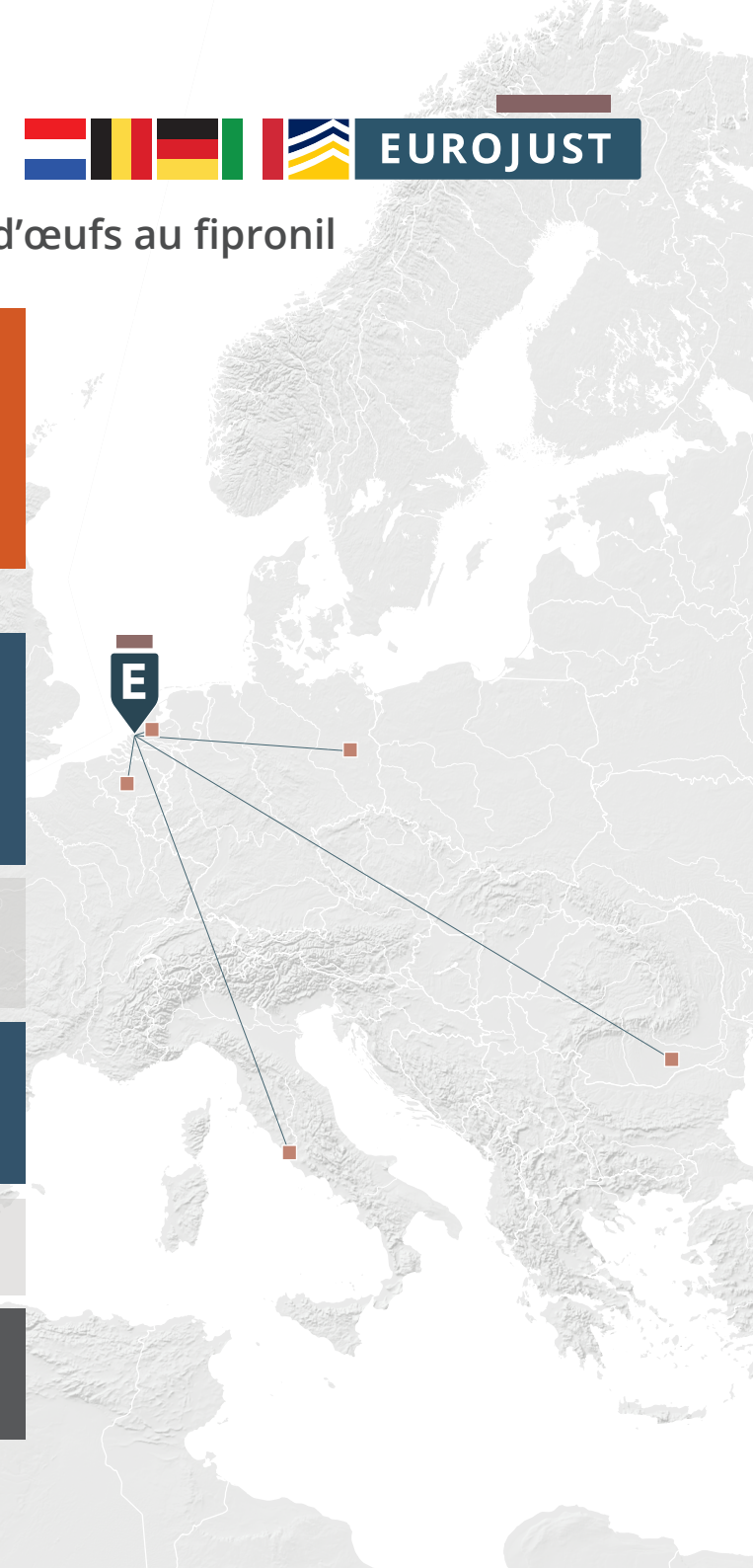
3 août 2017 – Une **réunion de coordination initiale** est organisée à Eurojust afin de discuter et de convenir d'une stratégie d'enquête commune, d'échanger de premières informations et preuves, de préparer une journée d'action et d'élaborer une stratégie médiatique commune. La réunion débouche également sur la mise en place rapide et le financement d'une **équipe commune d'enquête (ECE)** entre les autorités belges et néerlandaises, avec la participation d'Eurojust et d'Europol.



Les bureaux nationaux des **Pays-Bas**, de la **Belgique**, de l'**Allemagne** et de l'**Italie** à Eurojust ouvrent des dossiers liés afin de fournir un soutien opérationnel et juridique aux enquêtes.



Juillet 2017 – À la suite de la découverte d'importantes quantités d'œufs de poule et de produits à base d'œufs contaminés à l'insecticide fipronil, des **enquêtes pénales parallèles** sont ouvertes aux **Pays-Bas**, en **Belgique**, en **Allemagne** et en **Italie**.



18. Atteintes à la propriété intellectuelle

Souvent perçues comme des infractions qui ne font aucune victime, les atteintes à la propriété intellectuelle (API) ont de graves et profondes répercussions sur la santé publique et la sécurité, ainsi que sur les gouvernements, les entreprises et les économies. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière la menace que représente cette forme de criminalité, ainsi que les conséquences néfastes découlant de la production et de la distribution illégales de masques faciaux, d'équipements de protection individuelle et de médicaments et vaccins contre la COVID contrefaits.

Les dossiers soutenus par Eurojust ont également révélé que les API sont de plus en plus souvent liées à d'autres formes de criminalité, dont la corruption, la fraude fiscale, la cybercriminalité et le blanchiment d'argent. La lutte contre les API nécessite par conséquent une réponse coordonnée et multidisciplinaire, afin de contribuer à assurer l'application des droits de PI dans toute l'Union européenne, tout en créant un environnement dans lequel la créativité et l'innovation sont protégées et encouragées et les entreprises et économies peuvent prospérer.

18.1 Évolutions récentes



Afin de renforcer l'application des droits de PI au niveau de l'UE, Eurojust et l'EUIPO ont signé en mars 2021 un accord de niveau de service qui contribuera à stimuler la coopération dans ce domaine et à apporter une réponse plus forte et cohérente aux atteintes à la PI. Cet accord est en vigueur pour une période de quatre ans (2021-2024) et fournit à Eurojust un financement

supplémentaire afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de son projet relatif aux API.

Ce projet novateur vise à améliorer la réponse judiciaire à la contrefaçon et au piratage – en apportant un soutien aux États membres dans leurs enquêtes transfrontières complexes sur les API – ainsi qu'à contribuer au travail de l'EUIPO dans le domaine des atteintes à la PI. À cette fin, le projet est axé sur l'amélioration, la promotion et l'échange de connaissances, d'outils et d'expertises, ainsi que sur la sensibilisation et la fourniture d'un soutien opérationnel renforcé aux réunions de coordination et aux ECE consacrées spécifiquement aux API.

En 2022, Eurojust étendra la portée de ses travaux dans ce domaine en améliorant et en diffusant ses connaissances propres aux API, en soutenant les efforts de recherche, les formations et les sessions de sensibilisation de l'EUIPO et en élaborant des rapports sur les meilleures pratiques. En tant que participant à la nouvelle sous-priorité de l'EMPACT «Atteintes à la propriété intellectuelle (PI), contrefaçon de produits et de devises», Eurojust est impatiente de travailler aux côtés des autorités judiciaires et répressives des États membres, ainsi qu'aux côtés de partenaires tels qu'Europol et l'EUIPO, afin de réaliser des avancées importantes dans la lutte contre les atteintes à la PI dans l'Union européenne.

18.2 Exemples de dossiers illustrant le travail d'Eurojust en matière d'API

Voir page 66.



Opération menée contre la diffusion en continu illégale de matchs de football



9 février 2021 – Lors de raids coordonnés, **quatre suspects sont arrêtés** en Espagne et en Andorre. Plusieurs **propriétés sont perquisitionnées, du matériel est saisi** et des **serveurs et sites internet impliqués dans l'escroquerie sont démantelés ou soumis à une enquête** en Espagne, au Portugal et en République tchèque. Le service illégal de diffusion en continu **Mobdro est fermé**.

Ces actions coordonnées sont organisées avec succès sur l'internet, via un lien vidéo mis à disposition de toutes les équipes répressives et de tous les procureurs/juges d'instruction impliqués.



Janvier 2021 – Eurojust ouvre un dossier à la demande des autorités espagnoles, afin d'aider à la transmission des **décisions d'enquête européenne** au **Portugal** et à la **République tchèque**, et d'une demande d'**entraide judiciaire** à la **Principauté d'Andorre**. Des préparations sont effectuées en vue d'une opération coordonnée.



2018 et 2019– Les autorités espagnoles ouvrent des enquêtes séparées sur la diffusion en continu illégale de matchs de football et d'autres contenus audiovisuels protégés par le droit d'auteur au moyen de l'application mobile Mobdro.

Ces enquêtes font suite à des plaintes déposées par *La Liga* espagnole, la Premier League anglaise et l'organisme international de lutte contre le piratage en ligne, Alliance for Creativity and Entertainment (ACE), selon lesquelles l'application Mobdro serait utilisée par des millions d'utilisateurs dans le monde entier pour regarder des matchs par l'intermédiaire de serveurs et de plateformes exploitant illégalement des services audiovisuels et de diffusion en continu légaux.



Le piratage audiovisuel au moyen de la transmission illégale de signaux de télévision et de diffusion en continu a connu une forte augmentation ces dernières années, et Eurojust coordonne depuis 2019 des journées d'action à la demande de différentes autorités nationales.

19. Numérisation de la justice

Le rôle joué par Eurojust dans le système plus vaste de coopération judiciaire transfrontière continue de se développer, alors que l'Union européenne œuvre en vue de mettre à profit les nouvelles technologies numériques pour améliorer l'efficacité et le fonctionnement des systèmes judiciaires. En 2021, de solides bases ont été posées pour la mise en œuvre de plusieurs grands projets dans ce domaine.

19.1 Préparatifs pour un nouveau système de gestion des dossiers d'Eurojust

Dans la communication sur la numérisation de la justice au sein de l'Union européenne qu'elle a publiée en décembre 2020, la Commission a approuvé les conclusions de l'étude sur la justice pénale numérique selon lesquelles la modernisation du système de gestion des dossiers (CMS) d'Eurojust est essentielle aux plans de plus grande envergure relatifs à la numérisation de la justice dans l'Union européenne. Conformément à la recommandation figurant dans le rapport relatif à l'étude sur la justice pénale numérique, l'étude de marché relative à la sélection de l'outil informatique a débuté en 2021; la sélection sera achevée d'ici la mi-2022.

La Commission a soutenu Eurojust en lui allouant un financement supplémentaire de 9,5 millions d'EUR en 2021, qui viendront couvrir en partie les coûts de la mise en œuvre du nouveau CMS.

19.2 Détection des liens et connexions concordance/non-concordance

À l'avenir, les services de détection des liens d'Eurojust seront améliorés, puisque l'Agence disposera de connexions concordance/non-concordance avec les bases de données d'Europol et du Parquet européen. En 2021 et dans les années à venir, avant la mise en place du nouveau CMS d'Eurojust, les travaux préparatoires en cours se poursuivront avec les deux partenaires afin de veiller à ce qu'une fois que les connexions techniques existeront, des procédures claires soient en place pour superviser leur utilisation.

Avec Europol, un projet pilote concordance/non-concordance est censé débiter en 2022; avec le Parquet européen, les travaux effectués en 2021 se sont principalement concentrés sur l'utilisation de l'outil de l'«EPPO box» (l'outil de gestion des dossiers du Parquet européen). Eurojust est également membre de la task-force de la Commission européenne consacrée au système concordance/non-concordance.

19.3 Préparation aux connexions avec les systèmes e-EDES et ECRIS-TCN

2021 a également été l'année des travaux préparatoires menés par Eurojust afin d'établir des connexions avec le système d'échange de preuves numériques de la Commission européenne, qui permettra l'échange électronique de DEE, et éventuellement d'utiliser ce système à l'avenir. Les États membres commenceront à utiliser ce système en 2022.

Eurojust s'est également préparée à assumer ses rôles concernant l'accès au nouveau système informatique à grande échelle ECRIS-TCN, en cours de développement par l'eu-LISA. Eurojust pourra accéder aux casiers judiciaires que les États membres détiennent sur les ressortissants de pays tiers, et servira de point de contact pour les pays tiers et les organisations internationales.

L'accès d'Eurojust à l'ECRIS-TCN, ainsi qu'à l'architecture d'interopérabilité qui viendra renforcer le domaine de la justice et des affaires intérieures, constitue le fondement du [plan de coopération](#) trisannuel conclu en octobre 2021 par Eurojust et l'eu-LISA. Ce plan couvre également la future coopération dans le contexte de l'initiative sur la justice pénale numérique et l'e-CODEX, un outil judiciaire transfrontière qui assurera l'exploitation du système e-EDES.

19.4 Propositions de la Commission concernant la sécurité et la justice dans le monde numérique

Le 1^{er} décembre 2021, la Commission européenne a adopté [plusieurs initiatives visant à numériser les systèmes judiciaires de l'UE](#). Cet ensemble d'initiatives législatives a été préparé sur la base d'une consultation avec Eurojust et aurait, s'il était adopté, une incidence considérable sur la capacité d'Eurojust de soutenir la coopération judiciaire transfrontière.

Cet ensemble d'initiatives se compose de trois propositions:

- I. **la numérisation de la coopération judiciaire transfrontière**, visant à améliorer l'accès à la justice et l'efficacité de la coopération judiciaire transfrontière en assurant la disponibilité et l'utilisation de moyens électroniques de communication, à faciliter la participation des parties aux procédures transfrontières grâce à la vidéoconférence et à améliorer l'acceptation des documents et signatures électroniques;

II. l'échange d'informations numériques dans les affaires de terrorisme transfrontières, dans le but de renforcer l'obligation de partager des informations avec Eurojust dans les affaires de terrorisme, de numériser les échanges de données entre Eurojust et les autorités des États membres et de fournir des canaux de communication sécurisés, ainsi que de moderniser le CMS d'Eurojust, y compris en améliorant le registre antiterroriste;

III. le développement de la plateforme de collaboration des ECE, qui permettrait un partage plus aisé et plus sécurisé des informations et preuves par les ECE, ainsi qu'une communication plus sécurisée entre les ECE afin de gérer conjointement leurs opérations.

“ *Le train de mesures de la Commission européenne sur la sécurité et la justice dans le monde numérique met la coopération judiciaire aux normes du XXI^e siècle. Le registre judiciaire antiterroriste stimulera les échanges d'informations transfrontières dans les affaires de terrorisme en cours, ce qui permettra une meilleure coordination entre les États membres de l'UE. La plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête, la première de ce type au monde, changera la donne en ce qui concerne les enquêtes conjointes, en permettant d'échanger instantanément preuves et informations d'un pays à l'autre. Pour toutes ces raisons, je suis convaincu que ces propositions, si elles étaient approuvées, amèneraient des changements importants pour Eurojust ainsi que pour les procureurs qui maintiennent la sécurité dans nos sociétés.* ”

Ladislav Hamran, président d'Eurojust

20. Gouvernance et gestion de l'Agence

Répartition efficace des ressources et prise de décision

L'une des dernières étapes de la mise en pleine conformité des méthodes de travail internes d'Eurojust avec le règlement Eurojust a été l'adoption en 2021, par le collège, de décisions relatives aux flux de travail et aux groupes de travail du collège afin d'établir les méthodes utilisées par Eurojust pour déterminer ses projets prioritaires, d'assurer la transparence de ses prises de décision internes et de renforcer le rôle joué par le conseil exécutif dans ces processus. Le nouveau règlement intérieur veille également à ce que les pouvoirs du collège et des autorités nationales soient préservés dans le cadre de la gouvernance d'Eurojust et permet l'utilisation judicieuse des ressources.

Protéger les données à caractère personnel

Travaillant en première ligne dans le cadre des enquêtes et des poursuites pénales, Eurojust est régulièrement en contact avec des données opérationnelles à caractère personnel. L'Agence traite également plusieurs catégories de données administratives à caractère personnel dans le cadre de ses activités quotidiennes. En appliquant les normes les plus strictes en matière de protection des données, Eurojust veille au respect des droits fondamentaux de tous les individus.

En octobre 2021, une équipe du CEPD a procédé pour la première fois à un audit d'Eurojust. Ce vaste audit était axé sur les flux de travail opérationnels de l'Agence et a conclu que cette dernière respectait le cadre législatif, de même que certaines améliorations nécessaires qui résulteront du futur lancement du nouveau CMS.

Planification stratégique: stratégie pluriannuelle 2022-2024

Le 12 octobre, le collège a approuvé la [stratégie pluriannuelle d'Eurojust pour 2022-2024](#).

La stratégie pluriannuelle définit la mission et la vision d'Eurojust pour la période à venir et fixe cinq objectifs de haut niveau pour ses futurs travaux.



Modification des règles relatives à l'accès aux documents

En décembre 2021, le collège a approuvé des modifications des règles d'Eurojust relatives à l'accès aux documents. Ces modifications rationaliseront davantage le processus de prise de décision sur les demandes d'accès aux documents et définiront les rôles et tâches à assumer dans le cadre de ce processus.

Flux de travail avec le Parquet européen

Sur la base de l'accord de travail conclu entre Eurojust et le Parquet européen, les ordres du jour des réunions du conseil exécutif sont communiqués au Parquet européen depuis septembre 2021, et le Parquet européen a été invité à assister à une réunion du collège.

Adoption et mise en œuvre de la stratégie antifraude 2021-2024

Eurojust a adopté une nouvelle stratégie antifraude le 21 juin 2021, après avoir procédé, au premier semestre 2021, à une analyse du risque de fraude qui a confirmé que ce risque restait relativement faible au sein de l'Agence.

La stratégie comporte cinq objectifs:

1. continuer d'accroître la sensibilisation à la fraude au moyen d'une communication efficace et ciblée;
2. poursuivre la sensibilisation à l'éthique et à l'intégrité;
3. poursuivre la sensibilisation aux procédures internes de signalement et de traitement des cas de fraude potentiels;
4. concentrer les efforts sur l'atténuation du risque de fraude dans les secteurs de l'Agence identifiés comme étant à risque;
5. recenser les améliorations apportées aux processus.

Ces cinq objectifs se traduisent par des actions concrètes, qui seront mises en œuvre au fil des ans. Ces actions incluent l'organisation de formations de recyclage sur l'éthique, l'intégrité et le lancement d'alerte, ainsi que l'amélioration des politiques/

procédures afin de faire face aux risques résiduels. Eurojust vise à mettre en œuvre cette stratégie pour la période 2021-2024.

Budget

Le budget 2021 d'Eurojust a été initialement approuvé à 43,8 millions d'EUR. Lors du dernier trimestre de l'année, la Commission a approuvé deux transferts internes de crédits d'engagement supplémentaires vers Eurojust pour entamer la mise en place de son nouveau CMS. Deux amendements budgétaires effectués en octobre et décembre 2021 ont permis à l'Agence d'ajouter respectivement les montants supplémentaires de 7 millions d'EUR et de 2,5 millions d'EUR à son budget 2021, portant ainsi celui-ci à 53,3 millions d'EUR.

Malgré les répercussions inévitables des mesures liées à la COVID-19 sur les activités d'Eurojust, l'Agence a exécuté 99,97 % de son budget pour 2021. En profitant des possibilités de gains d'efficacité et des excédents générés par la pandémie, l'Agence a poursuivi ses investissements dans son infrastructure physique et en matière de TIC afin de la moderniser et de mieux soutenir le travail à distance. Elle a également financé des activités préparatoires pour le nouveau CMS.

Par ailleurs, en 2021, Eurojust a utilisé la contribution de 1 million d'EUR du Royaume de Danemark pour recruter davantage de personnel contractuel afin de répondre à certains besoins opérationnels hautement prioritaires.

L'Agence a de surcroît coordonné et soutenu une série de projets opérationnels fondés sur des accords de financement externes, à savoir:

- ▶ le programme EuroMed Justice, doté d'un budget de 5 millions d'EUR pour la période 2020-2023;
- ▶ le projet SIRIUS, doté d'un budget de 1,3 million d'EUR pour la période 2021-2024; et
- ▶ les actions de coopération renforcée avec l'EUIPO, dotées d'un budget de 0,75 million d'EUR pour la période 2021-2024.

Personnel et agents d'Eurojust

Fin 2021, Eurojust comptait 337 agents, dont 26 membres nationaux, assistés de 57 adjoints et assistants détachés auprès d'Eurojust par les autorités judiciaires des États membres, accomplissant les principales activités opérationnelles et formant ensemble le collège d'Eurojust, qui remplit également la fonction de conseil d'administration.

En 2021, le collège a accueilli deux nouveaux membres nationaux:

- ▶ pour la Roumanie, Daniela Buruiana;
- ▶ pour Chypre, Zacharias Symeou.

237 membres du personnel (agents temporaires et contractuels) et 17 experts nationaux détachés (END) qui travaillaient pour l'administration d'Eurojust et faisaient rapport au directeur administratif. 27 nouveaux membres du personnel et neuf END ont été recrutés au cours de l'année.

Un lieu de travail inclusif

Eurojust s'efforce d'être un lieu de travail inclusif et diversifié, et accorde une grande importance à la sensibilisation à ces valeurs. Une campagne pour la diversité et l'inclusion est prévue afin de permettre une compréhension commune des meilleures pratiques à appliquer dans ce domaine.

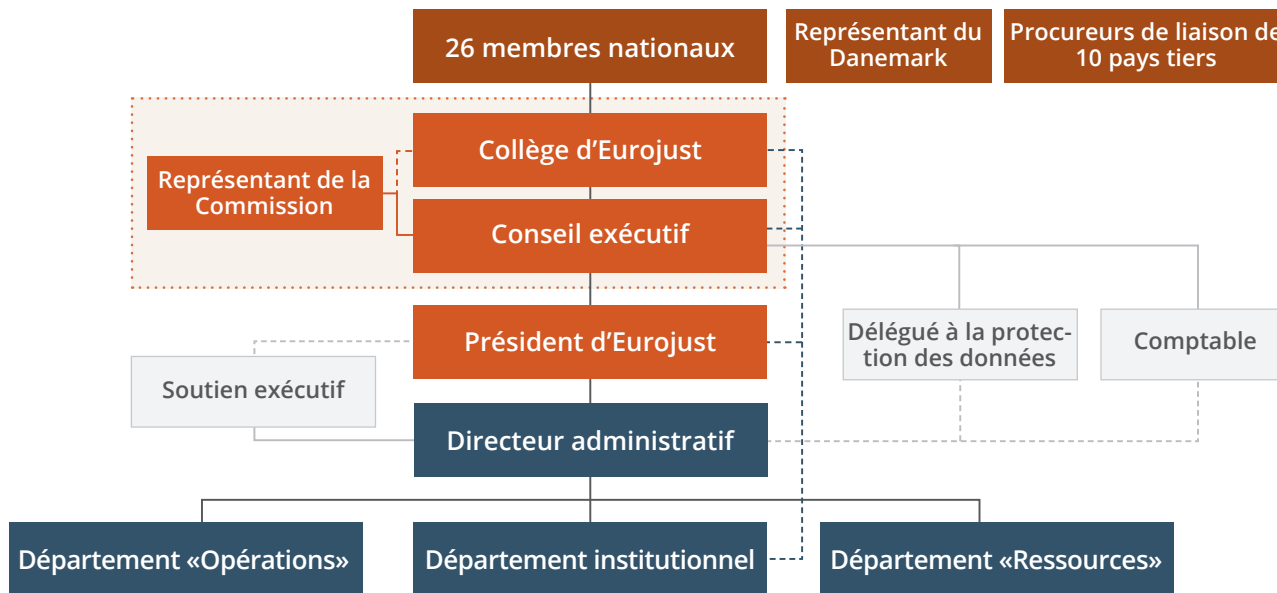
“ Eurojust est, de toute ma carrière, le premier lieu de travail dans lequel je me sens non seulement acceptée ou tolérée, mais aussi très bien accueillie. Lorsque je suis entrée dans le bâtiment et que j'ai rencontré mes collègues de toute l'Europe, ils m'ont donné l'impression d'avoir ma place auprès d'eux: je suis membre de la famille Eurojust. ”

Silke Schönfleisch-Backofen, assistante du membre national pour l'Allemagne lors de la Journée «portes ouvertes» virtuelle d'Eurojust en octobre 2021

Informations supplémentaires

Le rapport consolidé sur l'activité annuelle (CAAR) donne une vue d'ensemble détaillée de toutes les activités, telles qu'inclues dans le programme de travail d'Eurojust, de l'exécution budgétaire et des politiques en matière de personnel, ainsi que de la mise en œuvre des contrôles internes et de la gestion des risques. Le CAAR 2021 et l'évaluation de ce dernier par le collège d'Eurojust seront soumis à l'autorité budgétaire au plus tard le 1^{er} juillet 2022.

Organigramme d'Eurojust en 2021



Annexe de données

Aperçu des dossiers de 2021 auxquels des bureaux nationaux des États membres ont été associés

Bureau national de l'ÉTAT MEMBRE	Dossiers ouverts par le bureau national				Participation aux dossiers ouverts par d'autres bureaux		Participation à des activités/réunions communes	
	Nouveaux en 2021	Nombre de pays associés		En cours depuis les années précédentes	Nouveaux en 2021	En cours depuis les années précédentes	Réunions de coordination	Équipes communes d'enquête
		2	3 ou plus					
Belgique	88	70	18	120	299	431	84	27
Bulgarie	146	143	3	127	224	229	22	7
République tchèque	118	93	25	194	121	200	31	35
Allemagne	748	681	67	469	652	884	128	55
Estonie	48	34	14	42	63	86	13	9
Irlande	73	70	3	90	109	162	10	5
Grèce	254	251	3	566	120	191	21	4
Espagne	264	236	28	165	554	757	72	8
France	258	168	90	550	767	674	129	51
Croatie	50	46	4	21	94	124	2	-
Italie	516	423	93	534	391	573	105	53
Chypre	62	61	1	45	74	203	3	1
Lettonie	52	41	11	74	62	131	25	9
Lituanie	88	71	17	64	145	135	38	10
Luxembourg	26	24	2	50	84	159	2	-
Hongrie	267	232	35	229	189	222	18	16
Malte	16	14	2	39	87	147	5	1
Pays-Bas	103	89	14	267	401	510	90	21
Autriche	157	141	16	170	198	256	17	10
Pologne	193	176	17	274	338	454	41	23

Portugal	139	114	25	92	120	177	9	1
Roumanie	230	197	33	178	290	292	64	46
Slovénie	203	168	35	133	72	100	9	6
Slovaquie	110	105	5	123	108	194	11	20
Finlande	80	70	10	58	54	95	15	11
Suède	198	162	36	263	106	164	53	26
Danemark	28	28	-	50	70	141	7	8
TOTAL	4515	3908	607	4987	*	*	*	*

* Les chiffres présentés dans ces colonnes ne peuvent pas être additionnés, dans la mesure où plusieurs bureaux nationaux peuvent être invités à participer à un seul dossier et où les réunions de coordination et les ECE sont souvent coorganisées.

Aperçu des dossiers de 2021 auxquels des procureurs de liaison ont été associés

PROCEUR DE LIAISON	Dossiers ouverts par le procureur de liaison				Participation aux dossiers ouverts par d'autres bureaux		Participation à des activités/réunions communes	
	Nouveaux en 2021	Nombre de pays associés		En cours depuis les années précédentes	Nouveaux en 2021	En cours depuis les années précédentes	Réunions de coordination	Équipes communes d'enquête
		2	3 ou plus					
Albanie	21	21	-	-	30	58	19	10
Géorgie	2	1	1	2	21	28	7	1
Monténégro	3	3	-	12	14	24	2	-
Macédoine du Nord	8	7	1	11	24	34	3	-
Norvège	60	54	6	101	42	78	21	12
Serbie	20	17	3	4	61	66	10	3
Suisse	80	70	10	134	139	321	29	17
Ukraine	23	21	2	41	58	104	39	14
Royaume-Uni	71	63	8	-	324	724	64	19
États-Unis	2	2	-	3	45	115	34	-
TOTAL	290	259	31	308	*	*	*	*

* Les chiffres présentés dans ces colonnes ne peuvent pas être additionnés, dans la mesure où plusieurs bureaux nationaux peuvent être invités à participer à un seul dossier et où les réunions de coordination et les ECE sont souvent coorganisées.

Dossiers comportant des DEE et des MAE en 2021









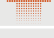
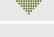



Outils judiciaires	Nouveaux dossiers en 2021	En cours depuis les années précédentes	Total
Décision d'enquête européenne (DEE)	2 309	1 953	4 262
Mandat d'arrêt européen (MAE)	480	713	1 193

Dossiers, réunions et activités communs dans les domaines de criminalité prioritaires, 2018-2021

Types de crime	Dossiers Somme des nouveaux dossiers et des dossiers en cours depuis les années précédentes *				Réunions de coordination				Équipes communes d'enquête (somme des ECE nouvellement établies et des ECE en cours depuis les années précédentes)				Centres de coordination/journées d'action			
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
ESCROQUERIE ET FRAUDE	1924	2263	2654	3133	87	112	91	111	51	66	72	73	7	12	8	11
BLANCHIMENT D'ARGENT	1042	1266	1471	1668	94	138	101	115	50	75	71	61	6	6	7	5
TRAFIC DE DROGUE	896	1003	1169	1602	78	80	87	107	42	51	50	48	-	2	4	1
GROUPES DE DÉLINQUANCE ITINÉRANTE	542	599	723	800	26	20	19	19	15	17	14	14	1	2	1	1
CYBERCRIMINALITÉ	218	247	334	398	28	34	45	66	10	17	21	16	2	3	1	5
TRAITE DES ÊTRES HUMAINS	343	399	397	352	43	54	56	46	56	61	50	45	-	4	2	3
CORRUPTION	222	251	287	326	19	14	8	13	6	5	7	11	-	-	-	-
TRAFIC DE MIGRANTS	157	187	217	292	17	24	21	25	12	12	12	11	3	2	2	-
ATTEINTES AUX INTÉRÊTS FINANCIERS DE L'UE (ATTEINTES À LA PIF)	77	161	217	252	3	12	12	16	5	6	6	7	-	2	2	3
TERRORISME	190	222	217	221	20	24	12	9	12	8	7	9	-	-	-	-
CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE	38	41	51	62	6	8	6	11	4	6	6	6	-	1	-	1
ATTEINTES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	19	23	27	31	1	3	3	-	2	2	2	1	-	1	2	-
GRANDS CRIMES INTERNATIONAUX	-	-	12	16	-	-	2	6	-	-	-	1	-	-	-	-

* Les données contenues dans ce tableau ont été extraites du système de gestion des dossiers d'Eurojust en janvier 2022. La nature évolutive des dossiers peut donner lieu à d'éventuelles divergences avec les chiffres rapportés précédemment, et il se peut que les statistiques soient actualisées à l'avenir.

Dossiers par type d'infraction en 2021

Type d'infraction	Nouveaux	En cours ¹	Total	Projection ²
ESCROQUERIE ET FRAUDE	1 453	1 680	3 133	
BLANCHIMENT D'ARGENT	648	1 020	1 668	
TRAFIC DE DROGUE	869	733	1 602	
GROUPES DE DÉLINQUANCE ITINÉRANTE (GDI) ³	390	410	800	
CYBERCRIMINALITÉ	188	210	398	
TRAITE DES ÊTRES HUMAINS	140	212	352	
CORRUPTION	112	214	326	
TRAFIC DE MIGRANTS	170	122	392	
ATTEINTES À LA PIF ⁴	124	128	252	
TERRORISME	80	141	221	
CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE	21	41	62	
ATTEINTES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	14	17	31	
GRANDS CRIMES INTERNATIONAUX	7	9	16	

 Tendance à la hausse  Aucun changement majeur attendu  Tendance à la baisse

¹ En janvier 2021. Étant donné la nature évolutive des dossiers, il est possible que les chiffres présentés dans cette colonne changent après la période prise en considération.

² La projection pour 2022-2024 des besoins de coopération judiciaire dans ces domaines de criminalité est basée sur les tendances observées dans le traitement des dossiers au cours des cinq années précédentes.

³ Réseaux de délinquance itinérante agissant dans l'Union européenne, généralement spécialisés dans des domaines de criminalité tels que le cambriolage, le vol de véhicules blindés et le vol de métaux.

⁴ Atteintes aux intérêts financiers de l'Union européenne relevant de la compétence d'Eurojust.

© Eurojust, 2022 • Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Toute utilisation ou reproduction de photos ou de tout autre matériel dont Eurojust ne possède pas les droits d'auteur requiert l'autorisation préalable des titulaires des droits en question.



Eurojust, Johan de Wittlaan 9, 2517 JR La Haye, Pays-Bas
Tél. +31 704125000 - Courriel: info@eurojust.europa.eu - Site internet: www.eurojust.europa.eu